

Version préliminaire

Août 2019

**Analyse de deux ateliers en
Chaudière-Appalaches et
en Montérégie**

Équipe de rédaction:

Pascal Priori, M. Sc.
Jean-François Bissonnette, Ph.D
Vinca Butin
Louis Tanguay, Ph.D
Katrine Turgeon, Ph.D



**La conservation des habitats
fauniques en terres privées :
comment est-elle perçue par
les acteurs impliqués ?**

**Rapport remis
au MFFP**

CONTRIBUTIONS

Contributions aux ateliers et rédaction du rapport (ordre alphabétique):

- **Conception des ateliers:**
 - Jean-François Bissonnette
 - Louis Tanguay
 - Sophie Calmé
 - Katrine Turgeon

- **Animation des ateliers :**
 - Jean-François Bissonnette
 - Sophie Calmé
 - Pascal Priori
 - Katrine Turgeon
 - Vinca Buttin
 - Ann Lévesque
 - Louis Tanguay

- **Preneurs de notes durant les ateliers :**
 - William Bryson
 - Bettie Laplanche
 - Aymeric Oliveira-Xavier
 - Alice Semnoun
 - Elodie Demeau
 - Kimberly Megis
 - Pascal Priori
 - Maelle Tripon

- **Analyse et Rédaction du rapport :**
 - Pascal Priori
 - Jean-François Bissonnette

- **Révision du rapport :**
 - Jean-François Bissonnette
 - Katrine Turgeon
 - Vinca Buttin

- **Mise en page :** Katrine Turgeon

Auteur(s) et titre (pour fins de citation):

Priori, P., Bissonnette, J.-F., Butin, V., Tanguay, L. & Turgeon K. La conservation des habitats fauniques en terres privées : comment est-elle perçue par les acteurs impliqués? Analyse de deux ateliers réalisés en Chaudière-Appalaches et en Montérégie. Présenté au Ministère de la Forêt, de la Faune et des Parcs Québec (MFFP) dans le cadre des activités de la Chaire de recherche sur les Enjeux Sociaux de la Conservation (CESCO). 62 pages et annexes.

RÉSUMÉ

Ce rapport présente une synthèse des ateliers de discussion qui se sont déroulés le 13 et 20 mars 2019 en Chaudière-Appalaches et en Montérégie sur les perceptions relatives à la conservation des habitats fauniques en terres privées. Les résultats présentés dans ce rapport représentent les perceptions des parties prenantes consultées, qu'elles soient issues du milieu municipal, des organismes de conservation, des propriétaires privés, du milieu agricole ou forestier ou d'autres secteurs concernés par la conservation.

Sur la base d'une synthèse des propos recueillis durant ces ateliers, le présent rapport établit les constats suivants :

Gouvernance

- Un cadre législatif adapté et contraignant est nécessaire pour atteindre les objectifs de conservation. Toutefois, le manque d'application de la loi, attribuable à un manque de volonté ou de moyens alloués, reste un enjeu central.
- Bien que la conservation soit un engagement gouvernemental, des défis persistent sur les visions des autorités et de l'harmonisation entre les différents acteurs ministériels (MFFP, MELCC, MERN) et publics (ex : CPTAQ, Hydro-Québec).
- Les paliers de gouvernance locale (MRC et municipalité) sont des acteurs pertinents pour gérer certains aspects de la conservation, mais il y a un manque de proactivité et de moyens. Par exemple, les outils d'aménagement du territoire et le zonage ne sont pas suffisamment utilisés pour favoriser la conservation par les municipalités et les MRC.
- Les récentes actions pour la protection des milieux humides et hydriques sont accueillies favorablement bien qu'il y ait un risque que cela puisse se faire au détriment d'autres écosystèmes d'intérêts.

Financement

- Le modèle de fiscalité basé sur les taxes foncières est un facteur désincitatif aux pratiques de conservation pour les municipalités. C'est également un frein pour les agriculteurs et producteurs forestiers qui souhaiteraient s'impliquer.
- Il y a un manque de financement, et les conditions d'accès aux financements existants sont trop restrictives ou complexes pour les propriétaires, organismes de conservation ou municipalités.
- La compensation financière est pertinente, mais son caractère flou et potentiellement coûteux fait craindre que ce moyen soit inefficace, notamment à long terme.

Communication

- Il y a un manque de connaissance des justifications et des avantages de la conservation de la part de la population ou des élus. De nombreux préjugés défavorables envers la conservation sont courants. Il faut notamment valoriser économiquement les services écologiques et concilier la conservation avec usages non dommageables.
- La communication est organisée en silos entre les différentes parties prenantes que ce soient les acteurs gouvernementaux, les municipalités ou les organismes de conservation. Il y a un besoin d'accroître la diffusion des pratiques, outils et des cas de réussites qui permettraient de favoriser la conservation.
- Les pratiques de sensibilisation sont indispensables étant donné leurs nombreux avantages toutefois, c'est un travail de long terme, aux résultats inégaux et qui nécessite un engagement important et bien ciblé. Les propriétaires ont un rôle à part entière, mais l'acceptabilité sociale de la conservation est très partielle. Il est nécessaire d'avoir une démarche qui les implique davantage, que ce soit en co-construction ou en considérant au mieux leurs perceptions et facteurs de choix déterminants.
- La conservation volontaire est une approche sujet qui rejoint la majorité des participants de façon consensuelle pour ses aspects positifs malgré une conscience des limites (diversité des pratiques, actions partielles, superficies restreintes, effets long terme incertains, etc.).

TABLE DES MATIÈRES

CONTRIBUTIONS	2
RÉSUMÉ	3
LISTE DES ACRONYMES.....	7
LISTE DES FIGURES	8
LISTE DES TABLEAUX.....	9
AVANT-PROPOS.....	10
Présentation de la Chaire de recherche CESCO	10
INTRODUCTION	11
DÉMARCHE ET MÉTHODOLOGIE	11
Présentation des objectifs des ateliers.....	11
Déroulement des ateliers	12
Activité 1 : « Ponts et barrières vis-à-vis de la conservation des habitats fauniques en terres privées »	13
Activité 2: « Les enjeux sociaux de la conservation, selon les thématiques dominantes ».....	13
Activité 3 : « Les outils de la conservation »	14
Caractéristiques régionales	14
Portrait régional de la conservation et des enjeux en Chaudière-Appalaches	15
Portrait régional de la conservation et des enjeux en Montérégie	16
Analyse de la participation	17
Catégorisation de la participation.....	17
Contributions selon la catégorie de participant.....	18
Méthodologie d’analyse	19
RÉSULTATS.....	21
Présentation des résultats en Chaudière-Appalaches	21
Cadre de gouvernance et enjeux politiques.....	21
Financement, fiscalité et compensation	25
Perception de la conservation	27
Acceptabilité sociale et participation	30
Présentation des résultats en Montérégie	35
Cadre de gouvernance et enjeux politiques.....	35
Financement, fiscalité et compensation	43
Perception de la conservation	47



Acceptabilité sociale et participation	51
ANALYSE DES RÉSULTATS ET COMPARAISONS.....	57
Analyse des principales similitudes des deux ateliers.....	57
Analyse des principales différences	58
Chaudière-Appalaches.....	58
Montérégie	58
Limites	59
CONCLUSIONS	60
BIBLIOGRAPHIE.....	61
ANNEXES.....	62

LISTE DES ACRONYMES

CESCO : Chaire de recherche sur les enjeux sociaux de la conservation
CPTAQ : Commission de protection du territoire agricole
CRECA : Conseil régional de l'environnement Chaudière-Appalaches
CREM : Conseil régional de l'environnement de la Montérégie
CSBQ : Centre de la Science de la Biodiversité du Québec
EFE : Écosystèmes forestiers exceptionnels
MELCC : Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
MERN : Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles
MFFP : Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs
MRC : Municipalité régionale de comté
OBNL : Organisme à but non lucratif
OBV : Organisme de bassin versant
PRCMHH : Plan régional de conservation des milieux humides et hydriques
REGES : Règlement de gestion des eaux de surface
UICN : Union internationale pour la conservation de la nature

Note : Dans le présent document, les termes employés pour désigner des personnes sont pris au sens générique; ils ont à la fois valeur d'un féminin et d'un masculin.

LISTE DES FIGURES

Figure 1. Carte des milieux naturels d'intérêt en Chaudière-Appalaches 15

Figure 2: Carte des aires protégées de la région de la Montérégie 17



LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1: Nombre de participants par atelier et par catégories	18
Tableau 2: Statistiques de papillons adhésifs par type d'acteur pour les ponts et barrières (Activités 1 et 2)	19
Tableau 3: Descriptif des catégories utilisées pour l'analyse de contenu	20

AVANT-PROPOS

Présentation de la Chaire de recherche CESCO

Le mandat de la Chaire de recherche sur les enjeux sociaux de la conservation (CESCO) est d'améliorer les connaissances théoriques et pratiques sur les phénomènes sociaux d'appui et de résistance à l'égard des interventions gouvernementales en faveur de la conservation des habitats nécessaires au maintien des populations d'espèces fauniques menacées ou vulnérables. Ces connaissances pourront notamment orienter les actions de sensibilisation, d'information et de mobilisation menées par le MFFP et ses partenaires pour accroître le sentiment de responsabilité sociale des propriétaires fonciers à l'égard des habitats fauniques présents sur leurs propriétés. Les nouveaux savoirs développés orienteront le déploiement du nouveau Règlement sur les habitats fauniques et la conservation de la biodiversité faunique sur des propriétés privées.

Plus spécifiquement, la Chaire s'est dotée des objectifs suivants :

- Comprendre les possibilités et les contraintes sociales pour la protection des habitats de diverses espèces fauniques menacées ou vulnérables dans des contextes socio-économiques et culturels variés.
- Connaître les perceptions des propriétaires fonciers, les réponses sociales et les risques de conflits reliés aux interventions projetées de conservation des habitats fauniques en milieu privés.
- Identifier des entraves à la conservation découlant des modes d'aménagement du territoire et des institutions sociales, économiques et politiques
- Définir les démarches de collaboration, d'éducation et de sensibilisation à prioriser pour réaliser des interventions légales de conservation en terrain privé.
- Évaluer et comparer les modalités de gouvernance et d'organisation sociale dans l'aménagement et la mise en valeur des ressources naturelles en terrain privé en fonction des enjeux de conservation de la faune.

La Chaire CESCO a pris forme à la suite de l'initiative conjointe du MFFP et du Centre de la Science de la Biodiversité du Québec (CSBQ) en 2018. La Chaire repose sur une approche collaborative entre une équipe de chercheurs multidisciplinaires du CSBQ bénéficiant de l'appui financier et scientifique de la Direction de la conservation des habitats, des affaires législatives et des territoires fauniques du MFFP.

INTRODUCTION

La conservation des milieux fauniques est essentielle à la perpétuation des populations animales et à leur maintien à des niveaux convenables (MFFP, 2015). Dans un contexte d'effondrement de la biodiversité (IPBES, 2019) le renforcement des pratiques de conservation est d'autant plus indispensable et se doit d'être accompagné de mesures légales structurantes. Dans ce contexte, la Chaire CESCO a assuré la tenue de deux ateliers réunissant plusieurs parties prenantes concernées par ces enjeux.

Organisés le 13 et 20 mars 2019, ces ateliers visaient à répondre à différentes questions ouvertes. Quelles sont les perceptions des acteurs concernant la conservation en général et plus particulièrement des habitats fauniques? Quelles sont les opportunités et les barrières rencontrées par les différents acteurs concernant la mise en œuvre de mesures de conservation auprès de propriétaires privés? Quels sont les outils utilisés, avec quelles pertinences et quelles limites?

Ce rapport présente une synthèse des ateliers de discussion. Les constats qui en émergent visent à alimenter les débats et la compréhension des perceptions des parties prenantes consultées. Le contexte de ce travail de recherche, la méthodologie, et la participation des acteurs sont d'abord présentés. La troisième partie présente la synthèse des contributions aux deux ateliers suivis d'une quatrième partie discutant et analysant ces contributions.

DÉMARCHE ET MÉTHODOLOGIE

Présentation des objectifs des ateliers

Afin de mieux comprendre les perceptions, les priorités et les préoccupations de différentes parties prenantes concernées par la question de la conservation des terres en milieu privée, la chaire a organisé deux ateliers. Tenus le 13 et 20 mars 2019, ces ateliers ont regroupé une diversité d'acteurs tous concernés par la conservation en terres privées ainsi que par les enjeux sociaux qui en découlent. Précisons que ces rencontres ont rassemblé 70 participants, 33 pour l'atelier organisé en Chaudière-Appalaches et 37 en Montérégie. Ces ateliers ont été réalisés en partenariat avec deux organisations, le Conseil régional de l'environnement Chaudière-Appalaches (CRECA) et le Conseil régional de l'environnement de la Montérégie (CREM) toutes deux reconnues et impliquées dans les enjeux de concertation des acteurs de leurs territoires respectifs. Les participants ont pris part à cette initiative sur une base volontaire, après avoir été contactés par les organismes partenaires de l'organisation des ateliers.

Ces ateliers ont été conçus pour répondre à plusieurs objectifs. Dans une perspective heuristique, ils visaient à permettre des échanges de points de vue et d'expériences entre divers intervenants. À cet égard, les groupes de discussion ont permis aux participants de mettre à profit les connaissances

et de partager leurs expériences professionnelles ou citoyennes. Dans une perspective analytique, les ateliers avaient pour objectif de permettre à l'équipe de chercheurs et de professionnels de recueillir les propos afin de développer les connaissances sur les défis, les contraintes et les atouts des pratiques de conservation en milieu privé, tels qu'exprimés et perçus par les intervenants du milieu.

Dans le cadre de ces ateliers, la collecte de données a été réalisée pour mener une exploration de divers thèmes touchant aux enjeux sociaux de la conservation des habitats fauniques en terres privées. Cette démarche était notamment conçue pour définir les besoins de recherche sociale dans ce domaine et d'orienter les futures activités de la Chaire afin de répondre le mieux possible aux besoins ainsi soulignés. Les animateurs des ateliers ainsi que les rapporteurs que ce soit des chercheurs, étudiants ou professionnels, ont été choisis par les membres de la Chaire. Les animateurs de groupes avaient pour tâche d'aider à identifier les points de discussions d'intérêts, encourager les participants à émettre leurs opinions ou leurs perceptions et assurer une prise de parole équitable.

Nous détaillons ci-dessous le processus des ateliers et de participation des intervenants invités.

Déroulement des ateliers

Les journées d'ateliers ont toutes deux débutées par une conférence sur le portrait des actions de la conservation au niveau régional suivi d'une conférence sur la mobilisation sociale en lien avec les enjeux de conservation donnés par des spécialistes du sujet. Le déroulement des ateliers est détaillé en annexe 2. Après les deux conférences, les ateliers se sont déroulés en trois activités.

Les objectifs scientifiques de l'atelier se résument ainsi :

1. Définir les barrières, les opportunités ainsi que les enjeux sociaux reliés à la conservation des habitats fauniques en terres privées dans le sud du Québec (activités 1 et 2)
2. Explorer les outils (ex. guide, législation), ou méthodes permettant de faciliter la conservation des habitats fauniques en terres privées. Ces outils peuvent s'adresser aux intervenants ou aux propriétaires privés. (activité 3)

Préalablement à la tenue des ateliers, un guide a été fourni aux participants contenant un lexique détaillé et une description des thèmes afin de structurer les discussions (annexe 3 et 4). Plusieurs groupes de 6 à 12 personnes se sont donc formés pour échanger pendant chacune des trois activités de 90 minutes. La composition des groupes fut conçue pour mélanger les divers profils et domaines d'intervention des participants. Une attention particulière a été portée pour éviter la présence trop forte d'un type d'acteur au sein d'une table de discussion.

L'utilisation des papillons-adhésifs (ou « post-it ») avait pour but de permettre à chaque participant de développer sa propre réflexion préalablement aux échanges. Quelques minutes au début de chaque période étant consacrées à la tâche de remplir ces papillons. Les idées ainsi écrites individuellement ont constitué un support à la discussion afin d'identifier les points suscitant le plus

d'intérêts. Enfin, avec les notes colligées, les papillons-adhésifs ont servi de matière première à l'analyse des résultats pour limiter les biais communs liés aux discussions de groupes.

Activité 1 : « Ponts et barrières vis-à-vis de la conservation des habitats fauniques en terres privées »

Les enjeux sociaux de conservation des habitats fauniques en terres privées concernent de nombreux acteurs aux intérêts multiples. Leur convergence ou divergence conditionne parfois le succès des mesures de conservation. Il en va de même pour l'ensemble des processus sur lesquels s'appuient les efforts de conservation et de gestion du territoire. L'objectif de cette activité était donc d'explorer comment les différents acteurs perçoivent les opportunités, les avantages, les bons coups, mais également les obstacles, les échecs ou les injustices vis-à-vis des mesures de conservation des habitats fauniques en terres privées au Québec. En se basant sur leurs propres perceptions et expériences, les participants ont identifié les points positifs et négatifs de la conservation au sein de huit grandes catégories d'enjeux sociaux. Ces catégories ont été définies par les chercheurs membres de la Chaire grâce à une recension préliminaire des écrits scientifiques publiés dans des revues savantes (Tanguay et al., en préparation).

Les catégories d'enjeux étaient les suivantes :

1. Législation et réglementation
2. Communication
3. Répartition des droits et responsabilités pour la gestion du territoire et de la conservation
4. Mobilisation sociale et concertation
5. Aménagement du territoire
6. Relations humaines et situation personnelle
7. Financement et processus institutionnels
8. Autres

La description complète des catégories d'enjeux tels que présentés aux participants est détaillée à l'annexe 4.

Pour cette activité, les participants étaient divisés en quatre ou cinq groupes, avec environ huit personnes par groupe. Un premier tour de table a permis à chacun de présenter leur secteur d'activité, ainsi que son rôle général dans le domaine de la conservation. Les participants ont eu pour tâche d'apposer sur le tableau les éléments écrits en tant que points positifs (ponts) ou points négatifs (barrières) associés aux différents enjeux sociaux de la conservation en terres privées, selon les thématiques identifiées ci-dessus. Les commentaires pouvaient également être anonymes.

Activité 2: « Les enjeux sociaux de la conservation, selon les thématiques dominantes »

Les ponts et les barrières vis-à-vis de la conservation des habitats fauniques en terres privées varient en fonction des expériences et des perceptions des intervenants. Il est donc essentiel de bien comprendre comment et pourquoi certains types d'enjeux sociaux ressortent davantage dans

certains contextes. Aussi, dans le cadre de cette activité, les thématiques ayant reçu la plus grande attention étaient approfondies par les participants notamment à travers les questions d’animations (annexe 4). D’autres sujets ont également pu être abordés ou approfondis. Les participants se sont réunis au sein des mêmes groupes.

Activité 3 : « Les outils de la conservation »

Différents outils sont utilisés pour favoriser la conservation des habitats fauniques en terres privées. Le niveau et l’efficacité de la protection, le niveau d’engagement des différents acteurs, et la portée de tels outils varient largement. Les avantages et les inconvénients associés à cette gamme d’outils sont donc largement variables selon la perception des acteurs, leurs intérêts, et leur rôle. La mise en œuvre des mesures de conservation se doit de comprendre l’attitude des différents acteurs envers ces mesures selon le contexte.

Les tables de discussion ont été réorganisées, et les participants invités à s’asseoir à une nouvelle table de leur choix. Les discussions ont été orientées autour de cinq nouvelles catégories identifiées par les chercheurs membres de la Chaire grâce à une recension préliminaire des écrits scientifiques publiés dans des revues savantes (Tanguay et coll. en préparation):

1. Sensibilisation et l’éducation en matière de conservation
2. Conservation volontaire
3. Compensation monétaire et les autres outils financiers
4. Législation et les outils juridiques
5. Autres

Les participants ont à nouveau apposé, sur le tableau, des papillons-adhésifs (« post-its »). Ils ont ensuite partagé leurs opinions, expériences ou inquiétudes dans le cadre de discussions structurées selon les questions prédéfinies (annexe 4).

Caractéristiques régionales

Les deux régions ont été choisies pour leurs particularités. D’une part, ce sont deux régions qui font l’objet de multiples pressions qui s’exercent au niveau de l’utilisation du territoire. Ces nombreuses activités humaines sont donc susceptibles d’être pertinentes dans l’analyse des enjeux sociaux liés à la conservation. D’autre part, leur position méridionale au Québec fait en sorte que ces régions concentrent une grande partie de la biodiversité et étant donné la forte proportion de terres privées consacrées à divers usages, comprennent moins d’aires protégées par comparaison à la moyenne des autres régions (MDDEP, 2010). Enfin les deux organisations de conservation approchées ont su démontrer la pertinence du milieu d’intervention à travers l’implication rapide d’une diversité d’acteurs pertinents.

Les deux sections ci-dessous sont des extraits sélectionnés des rapports préparatoires réalisés par le CREM et le CRECA pour leur région d'appartenances respectives. Les rapports complets, incluant les sources, sont disponibles en annexe 3 et 4.

Portrait régional de la conservation et des enjeux en Chaudière-Appalaches

La région compte un peu plus de 400 000 habitants dont la moitié habite dans les cinq plus grandes agglomérations (le tiers à Lévis) avec une densité de 27 habitants par km². La population est répartie dans 10 municipalités régionales de comté (MRC) et une agglomération, comptabilisant au total 136 municipalités. Hors de ces villes, la densité d'occupation est d'environ 13 habitants au km². La région de la Chaudière-Appalaches couvre 15 480 km² de terres et 640 km² d'eau du fleuve.

Selon diverses sources, l'occupation du sol régional est d'environ :

- 70 % pour la forêt
- 23 % pour l'agriculture
- 4 % pour les milieux urbains
- 3 % pour les milieux humides

Les forêts publiques, presque toutes soumises au régime d'aménagement forestier, couvrent 10 % de la région. De grandes propriétés privées occupent 5 % du territoire. Elles appartiennent presque toutes à des compagnies forestières.

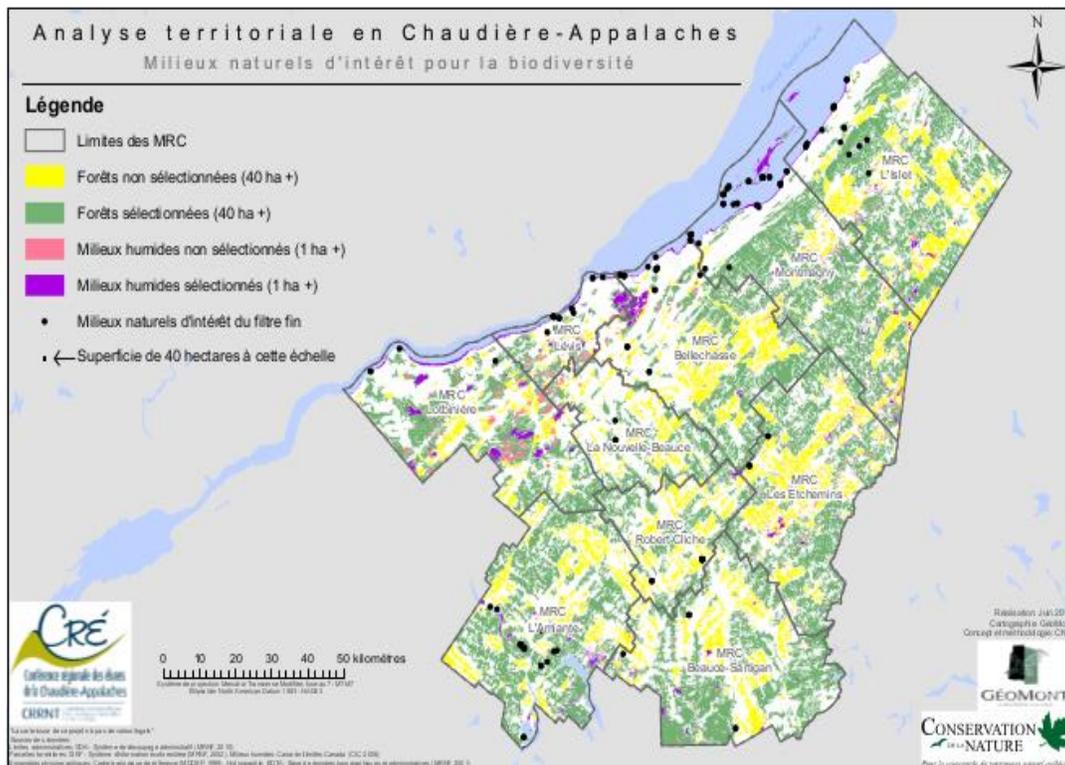


Figure 1. Carte des milieux naturels d'intérêt en Chaudière-Appalaches

Avec officiellement, 2,7 % de sa superficie en aires protégées, elle présente toujours l'un des pires bilans des régions administratives du Québec, devant Laval et le Centre-du-Québec. De plus, seulement un peu plus du quart des aires protégées de la région offrent une protection stricte. La première aire protégée (un refuge d'oiseaux migrateurs) est apparue en 1972 dans la région. Le ministère de l'Environnement en a répertorié 165, pour une superficie totale de 434 km². Elles sont dans le domaine public à 93 %. En comptabilisant l'ensemble des superficies protégées, le pourcentage d'aires protégées dans la région atteindrait 3,2 %, dont 0,94 % en aires protégées sans exploitation et 2,23 % en aires protégées avec exploitation des ressources. La conservation volontaire, à géométrie variable, n'a pas été comptabilisée ici. On compte près de 550 ententes de conservation volontaires dans la région qui couvrent environ 76 km², soit 0,47 % du territoire la région.

Plusieurs contraintes à la conservation ont été recensées les organismes environnementaux :

- La tenure privée
- Les contrats d'approvisionnement en bois sur les terres publiques
- Les baux d'exploitation d'érablières, de bleuetières, etc. sur les terres publiques
- Les réseaux de sentiers de véhicules motorisés
- Les baux liés aux éoliennes
- Les baux miniers
- Les baux d'exploitation d'hydrocarbures (gaz naturel)

Portrait régional de la conservation et des enjeux en Montérégie

La région administrative de la Montérégie compte plus de 1,5 million d'habitants avec une densité de 128 habitants par km². La population est répartie en 14 municipalités régionales de comté (MRC) et d'une agglomération, comptabilisant au total 177 municipalités, ainsi que 2 réserves amérindiennes. La région administrative est couverte par une superficie totale de 333 870 ha (28 %) de milieu forestier et de 68 156 ha (6 %) de milieux humides et hydriques.

En Montérégie, 4,13 % du territoire est protégé dont 2,51 % représentent des habitats fauniques. Il existe également un biais favorable vers les milieux hydriques, où la majeure partie des aires protégées sont localisées, engendrant ainsi des carences en aires protégées en milieux terrestres.

Qu'il s'agisse des milieux hydriques, humides, forestiers ou ouverts, leur superficie ou qualité sont généralement sous les seuils des guides de références pour la protection des habitats. La présence du fleuve Saint-Laurent permet toutefois de renverser quelque peu cette tendance. Les nombreux habitats de qualité du fleuve Saint-Laurent représentent à eux seuls près de la moitié des aires protégées de la Montérégie. Outre le fleuve, la forte fragmentation des habitats jumelée à une tenure des terres quasiment uniquement privée et la pluralité des acteurs rend difficile la mise en place d'un réseau structuré de milieux protégés en Montérégie. Compte tenu des conditions climatiques plus favorables, le sud du Québec dont la Montérégie présente la plus grande biodiversité d'espèces fauniques et floristiques. C'est également dans cette région que les pressions humaines sont les plus fortes en raison de l'urbanisation et de l'agriculture. C'est d'ailleurs en

Montérégie que l'on retrouve le plus grand nombre d'espèces menacées ou vulnérables. Ce nombre s'élevait à 171 en 2005.

Dans la région de la Montérégie, 84 organisations, œuvrant de près ou de loin pour la conservation des milieux naturels, ont été recensées. Ces acteurs très diversifiés comprennent des organismes à but non lucratif, des entreprises, des groupes citoyens, des clubs d'ornithologie, etc. Les grands projets de conservation mis de l'avant par les acteurs de la Montérégie utilisent trois grandes approches : la connectivité des milieux naturels, la protection des zones de forte biodiversité et la protection d'habitats essentiels d'une espèce désignée.



Figure 2: Carte des aires protégées de la région de la Montérégie

Analyse de la participation

Catégorisation de la participation

Les participants ont pris part à cette initiative sur une base volontaire, après avoir été sollicités en raison de leur rôle clé dans l'aménagement du territoire et de la conservation. Lors des deux premières activités, chaque participant avait la possibilité de choisir un ou plusieurs papillons adhésifs selon le type d'acteur représenté. Ces catégories sont définies de la façon suivante :

- **Municipal** : Organisations représentant le milieu municipal au sens large. Exemples : Municipalité, Communauté métropolitaine, MRC.
- **Union et agences** : Organisations représentantes des propriétaires privés. Exemples : Union des producteurs agricoles ou Agence forestière.
- **Propriétaires privés** : Individus propriétaires de terrains conservés ou susceptibles de l'être.
- **Gouvernement** : Représentant du gouvernement du Québec (ministères, institutions gouvernementales).

- **Organismes de conservation** : Organisations dont le mandat principal consiste à la réalisation d'activités de conservation.
- **Autres** : Catégorie représentant les acteurs non mentionnés dans les catégories précédentes. Exemple : Entreprises, organisations environnementales, etc.

Pour l'atelier en Chaudière-Appalaches, sur les 33 participants, le milieu municipal était particulièrement bien représenté (30% soit 10 participants) à travers tous les échelons (municipalités, MRC, et communauté métropolitaine). Les organisations représentant des propriétaires privés aux différents usages étaient également bien représentées (agriculteurs, forestiers, chasseurs). Enfin, 18% étaient des organisations de conservation (six), 12% des OBNL environnementaux (quatre) et 9% des entreprises (trois). Quatre tables de discussions ont été organisées pour les trois activités de l'atelier.

Pour l'atelier en Montérégie, sur les 37 participants présents, le milieu municipal était particulièrement bien représenté ainsi que tous les principaux organismes de conservation de la région. Cinq tables de discussions ont été organisées pour les deux premières activités de l'atelier et quatre tables pour la troisième activité.

Le tableau ci-dessous fait la synthèse des participants par catégorie. Remarquons que pour les deux ateliers, des représentants du gouvernement n'étaient pas représentés.

Tableau 1: Nombre de participants par atelier et par catégories

Catégories	Chaudière-Appalaches		Montérégie	
	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
Municipal	10	30%	14	38%
Union et agences	6	18%	5	14%
Propriétaires privés	1	3%	1	3%
Gouvernement	0	0%	0	0%
Organisme de conservation	5	15%	9	24%
Autres	11	33%	8	22%
Total	33	100%	37	100%

Contributions selon la catégorie de participant

Voici quelques éléments quantitatifs concernant l'implication des participants à travers les papillons-adhésifs (*post-its*). Sur les deux ateliers, c'est un total de 624 papillons remplis dont 279 pour celui réalisé en Chaudière-Appalaches et 345 pour celui réalisé en Montérégie.

Si l'on additionne l'ensemble des contributions selon leurs orientations envers les limites ou opportunités, nous pouvons constater que 357 papillons concernent des réflexions sur les bloquants tandis que 266 concernent les opportunités.

Les deux premières activités ont généré 400 papillons, le tableau ci-dessous présente un portrait des sources des contributions.

Tableau 2: Statistiques de papillons adhésifs par type d'acteur pour les ponts et barrières (Activités 1 et 2)

Catégories	Chaudière-Appalaches		Montérégie		Total	
Municipal	40	24%	83	36%	123	31%
Union et agences	0	0%	0	0%	0	0%
Propriétaires privés	31	18%	35	15%	66	17%
Gouvernement	42	25%	70	30%	112	28%
Organisme de conservation	9	5%	24	10%	33	8%
Autres	47	28%	19	8%	66	17%
Total par catégorie	169	100%	231	100%	400	100%

La dernière activité des ateliers portait sur la question spécifique des outils. Cette activité a généré une contribution de 224 papillons donc 110 pour celui réalisé en Chaudière-Appalaches et 114 pour celui réalisé en Montérégie.

Méthodologie d'analyse

Les propos colligés lors des ateliers s'apparentent sur plan méthodologique à un groupe de discussion, ont été traités à l'aide de la méthode de l'analyse de contenu dirigée. Par une approche inductive, à la lecture des notes écrites recueillies et des papillons adhésifs, nous avons identifié des catégories qui permettent de structurer l'information et d'en dégager un portrait systématique. Cette procédure permet d'assigner un mot ou une courte phrase qui résume une idée ou une portion de texte (Hsieh, Shannon, 2005). Il s'agit d'une construction générée associant un sens aux idées afin de détecter des modèles et créer des catégories. Ainsi, les catégories retenues pour l'analyse et la présentation des données diffèrent des catégories qui ont été proposées afin d'orienter les discussions.

Une synthèse par table fut réalisée puis intégrée avec l'ensemble des données pour chacun des ateliers. L'identification de nouvelles catégories fut réalisée par l'analyse inductive du contenu pour identifier les idées consensuelles, prédominantes ou significatives. Toutes les idées similaires ont été regroupées. De plus, pour refléter une meilleure représentativité des échanges, les idées moins consensuelles ont été conservées, peu importe leur poids relatif dans la composition des tables. À chaque fois, leur fréquence de répétition est indiquée par un chiffre entre parenthèses. L'analyse des différences s'est basée sur la mesure des divergences et des convergences des réponses fournies par les participants lors des discussions. La recombinaison des catégories est une étape essentielle de l'analyse qualitative effectuée. Une comparaison fut ensuite réalisée pour dégager les similitudes et différences entre les deux ateliers pour dégager une vision plus globale des enjeux.

La centaine de pages de notes et les 624 papillons-adhésifs furent analysés et synthétisés en un document de 36 pages. Ce document a servi de base à l'identification des niveaux de catégories à travers une analyse du contenu. Leur interprétation a permis la définition de thèmes, sous-thèmes, codes de références et de termes. Chacune de ces catégories étant détaillées dans le tableau ci-

dessous. Cette catégorisation originale issue des contributions s’est basée sur les catégories proposées aux participants et les occurrences d’argumentation qui ont émergées selon une approche inductive. L’ensemble des contributions fut ensuite synthétisé en tableau et rédigé dans la section de présentation des résultats.

Tableau 3: Descriptif des catégories utilisées pour l’analyse de contenu

Catégories	Description
Thèmes	Catégorie générale
Sous-thème	Sous-catégorie
Codes de références	Regroupement d’arguments cohérents entre eux
Termes	Concepts et mots-clefs associés aux énoncés colligés

En outre, voici des précisions méthodologiques :

- Pour améliorer la cohérence de l’analyse des résultats des ateliers, nous avons fusionné le résultat des trois activités dans l’analyse des catégories. Par exemple, les catégories de discussion sur la législation et la communication concernant l’activité 1 sont complémentaires des discussions de l’activité 3 sur les outils législatifs et les outils de sensibilisation.
- Des indications indiquant un chiffre entre parenthèses signifient la présence de propos similaires ou l’accord explicite de plusieurs participants. Il est important de préciser qu’il est possible que d’autres participants aient été en accord ou en désaccord sans que ce soit explicitement exprimé.
- L’analyse a laissé les arguments contradictoires ou parfois erronés émerger afin de pouvoir rendre compte des différentes opinions exprimées.
- Les catégories d’acteurs ne sont pas mentionnées lorsque les arguments avancés provenaient de plusieurs catégories d’acteurs sans prédominance claire. Toutefois, le type d’acteur est mentionné lorsque cela est pertinent, que ce soit pour une idée originale ou pour un propos clivant.
- Une attention particulière a été apportée pour garantir la confidentialité des contributions afin de privilégier le propos davantage que l’acteur-émetteur. La méthodologie employée a été approuvée par le comité d’éthique à la recherche de l’Université Laval (2019-044) disponible en annexe 7.
- L’analyse de l’atelier réalisé en Montérégie est plus longue que l’analyse en Chaudière-Appalaches étant donné un nombre de participants différent et une table de discussion de plus. Cela représente, par exemple, une différence de 66 papillons-adhésifs.

RÉSULTATS

La présentation des résultats est organisée en 4 thèmes principaux, à savoir :

- **Cadre de gouvernance et enjeux politiques** : ce thème comprend les sous-thèmes relatifs à la vision des participants de l'action publique en conservation;
- **Financement, fiscalité et compensation** : ce thème englobe les aspects de financement des activités de conservation, et ce pour les différents types d'acteurs, incluant une analyse du concept de compensation monétaire;
- **Perception de la conservation** : ce thème rassemble les constats sur le niveau de connaissances des différents publics cibles et des leviers pour l'améliorer;
- **Acceptabilité sociale et participation** : ce thème fait référence aux dynamiques conflictuelles, les enjeux concernant certains acteurs et les débats entourant la conservation volontaire.

Chacun des thèmes est ensuite sous-divisé en sous-thèmes, codes de références et termes particuliers.

Présentation des résultats en Chaudière-Appalaches

Cadre de gouvernance et enjeux politiques

Cadre législatif

Légitimité d'un cadre législatif

Termes : Pertinence d'un cadre législatif contraignant (8), efficacité normative de la législation (3)

De nombreux participants (8) soulignent l'importance et la pertinence d'une législation qui définit un cadre de référence commun contraignant. Outre le fait que cela permette de transmettre un message clair sur l'importance des pratiques de conservation des milieux naturels, ce cadre contraignant favoriserait la collaboration entre les acteurs et l'égalité face à la loi. Ainsi la législation est un levier pour mieux conserver et organiser les efforts (3). À ce titre, la législation sur les milieux humides et hydriques mise en œuvre par le MELCC est citée comme exemple par plusieurs (4).

Alors que la définition et la mise en œuvre de la réglementation peuvent être très longues (1), il est également mentionné qu'une réglementation permet l'application rapide de la loi à grande échelle et s'applique avec une grande portée d'action accompagnée d'effets rapides à observer (2). Il est également important de prévoir une transition dans la mise en œuvre d'une nouvelle législation (1).

Risques de l'approche législative

Termes : Crainte d'une législation contraignante (4), mésadaptée ou insuffisamment financée (2)

À l'inverse, plusieurs participants (4), en particulier des propriétaires et certains représentants municipaux souhaitent qu'une nouvelle législation n'impose pas de contraintes. Certains propriétaires mentionnent, par exemple, les craintes liées à d'éventuelles expropriations (1) ou une

limitation des usages possibles (1). Pour un propriétaire, la perception négative des contraintes légales imposées serait partagée par la majorité des propriétaires (1). Les outils législatifs sont décrits comme complexes, lents ou coûteux et potentiellement décourageants pour les propriétaires (1).

Un participant municipal exprime la crainte qu'une nouvelle législation s'accompagne de compensations inadéquates pour les municipalités, ce qui nuirait à son acceptabilité. Il y a un risque qu'une nouvelle législation ait les effets contraires que ce qu'elle vise si elle n'est pas suffisamment adaptée aux contextes sur lesquels elle souhaite agir (1).

Redéfinir les statuts de conservation

Termes : Définition des aires protégées et mesures de conservation associées (5), cohérence de la Loi sur les espèces menacées ou vulnérables (1)

La conservation fait l'objet de définitions très variables dans des contextes différents (1). Deux participants (3) soulignent le besoin de repenser les définitions des statuts d'aires protégées pour que l'effort soit recentré sur les mesures effectives de conservation prévues notamment dans la Loi sur la conservation du patrimoine naturel. Par exemple, l'intégration des catégories V ou VI de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) ou les pratiques de servitude forestière pourraient être pertinentes. Les aires protégées de « catégorie VI de l'UICN » sont des territoires exploités avec « utilisation durable des ressources naturelles ». Ce paysage humanisé permet de protéger des habitats qui existent depuis longtemps grâce à une utilisation humaine. Ce recentrage serait davantage pertinent que la définition d'un statut officiel qui, dans les faits, n'est pas toujours respecté.

Un autre exemple est donné concernant le besoin de protection des prairies fauchées tardivement, car elles constituent des habitats pour plusieurs espèces des milieux ouverts (1).

Deux participants soulignent le manque de cohérence dans les critères des aires protégées (2). Les définitions gouvernementales ne recoupent que partiellement ceux du Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020 et les objectifs d'Aichi de la Convention sur la diversité biologique¹ (1).

L'application défailante du cadre législatif

Termes : Législation faiblement appliquée pour la majorité (6), manque de ressources pour l'application (3)

¹ : Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020, Convention sur la diversité biologique. www.cbd.int/doc/strategic-plan/2011-2020/Aichi-Targets-FR.pdf

Le contrôle de la législation est débattu. Pour la majorité des participants qui se sont exprimés sur le sujet (8), la législation est faiblement contrôlée. Il est notamment signalé que certains territoires sont dits protégés (cours d'eau intermittents, bandes riveraines, lignes de lots, etc.), mais ne sont pas contrôlés. De plus, il y a peu d'inspecteurs et la surveillance s'effectuerait seulement par délation. Or, une surveillance des terrains non occupés est nécessaire pour limiter les usages illicites. Pour deux autres personnes (2), la législation est actuellement suffisamment contrôlée.

Le manque de ressources allouées expliquerait la faible application de la loi (4) et les litiges associés à l'application sont néfastes pour la conservation.

Perception de l'action gouvernementale

Vision et organisation des acteurs gouvernementaux

Termes : Manque de vision (6), problème de coordination gouvernementale (12)

Plusieurs participants (6) s'accordent sur le manque de vision du gouvernement notamment sur les cibles et moyens de les atteindre ou sur les intentions floues. Par exemple, la conservation n'est pas priorisée malgré des discours favorables (langue de bois). Il n'y aurait pas de connaissance des avantages des mesures de conservation ni de volonté claire de la part des élu-e-s (1). L'enjeu des parcs ne serait pas prioritaire dans le mandat du MFFP (1). Enfin trois participants se questionnent sur les attentes et les plans du MFFP (3).

Le chevauchement des autorités publiques complexifie la conservation (1) et cette complexité entraîne une confusion quant à celle qui prévaut (2). Un consensus semble se dégager sur le peu de coordination interministérielle ou gouvernementale (8), notamment entre le MFFP et le MELCC (1). Cet enjeu revient à travers différents propos :

- Les deux ministères responsables ont autorité sur des types d'aires protégées différents, c'est-à-dire que le MFFP dispose de mesures de protection, mais qu'elles ne sont pas aussi pérennes que celles du MELCC (1).
- La Loi sur les espèces menacées ou vulnérables ne s'applique pas sur les terrains privés (2).
- Ce sont trop souvent les mêmes personnes qui siègent sur les comités ou instances gouvernementales (1).
- Le MERN peut maintenir une autorisation de l'exploitation minière à l'encontre d'une demande de protection d'un milieu humide exprimée par une municipalité.

Enfin, un organisme de conservation souhaite qu'une approche constructive soit adoptée plutôt que de chercher des coupables.

Exemplarité et cohérence de l'action publique

Termes : Cohérence entre pratiques souhaitées en terres privées et celles appliquées en terres publiques (5), manque de suivi des élu-e-s (5), rôle des entreprises publiques, compréhension des enjeux locaux et protection des écosystèmes forestiers exceptionnels (EFE)

Plusieurs participants (5) en appellent au devoir d'exemplarité de l'État et souhaitent une plus grande cohérence entre les exigences demandées en terres privées et celles en terres publiques. Il y a notamment une perception que l'effort demandé est plus important pour les propriétaires privés. La perception que le gouvernement fasse porter en partie la responsabilité de conservation sur les propriétaires de terres privées plutôt que d'agir en terre publique nuit à l'acceptabilité sociale.

En guise d'illustration, il y a une incompréhension de la non-participation d'Hydro-Québec aux efforts de conservation en Chaudière-Appalaches (1). Note : Hydro-Québec est propriétaire de plusieurs corridors riverains qu'elle souhaite vendre en Chaudière-Appalaches à travers des appels d'offres. On note parmi ces propriétés un très grand marais sur la rivière Etchemin, au pied du Mont-Original.

Plusieurs participants mentionnent un manque de suivi des enjeux liés à la conservation de la part des différents élu-e-s d'une élection à l'autre (4). Ce manque de continuité entre les différents mandats des élus génère de la frustration (1).

Par ailleurs, plusieurs autres enjeux sont mentionnés sur le même thème :

Les milieux naturels évoluent parfois sans qu'il y ait de suivis législatifs adéquats pour tenir compte de ces évolutions (1). Une personne explique que la fréquence de mise à jour du MFFP est inadaptée comme par exemple sa capacité à faire évoluer des détails réglementaires ou procéduraux qui ont pourtant un impact important (1). Ce participant, en soulignant le manque de ressources du MFFP, note que les MRC sont parfois en mesure de devancer ce dernier dans l'adoption de mesures proactives.

Une mauvaise compréhension des enjeux « terrain » de la part des autorités peut entraîner des conflits (1).

Gouvernance locale

Termes : Délégation de pouvoir accompagné de moyens (2), sensibilisation des élus pour une meilleure prise en compte de la conservation au niveau local (3)

L'enjeu de la gouvernance locale est particulièrement discuté par des intervenants du milieu municipal. On rappelle les nombreux bénéfices sociaux de la conservation au niveau local, les espaces conservés améliorent la qualité de vie et sont demandés par la population. Les MRC peuvent être les garantes d'une expertise locale (1). La délégation de pouvoirs aux MRC est pertinente si elle s'accompagne de plus de moyens, ce qui n'est présentement pas le cas (2).

On mentionne également un manque de proactivité des autorités municipales en prenant l'exemple du droit de préemption pour l'achat de terrain à valoriser qui est rarement utilisé.

Intégrer la conservation dans l'aménagement du territoire

Termes : Besoin d'intégrer davantage les enjeux de conservation à l'aménagement, besoin de sensibilisation accrue des élus, opportunité des plans régionaux de conservation

Dans l'organisation législative, l'aménagement du territoire est un levier essentiel pour les autorités publiques permettant d'organiser les efforts de conservation. Bien qu'il y ait une meilleure acceptation politique d'actions de conservations ciblées (1), un travail de sensibilisation est encore à réaliser pour qu'il y ait une plus grande implication des municipalités pour l'identification dans les schémas d'aménagement et plans d'urbanisme des secteurs possédant des qualités écologiques (1). Les élu-e-s sont trop peu sensibilisés et auraient un trop grand pouvoir sur le zonage (2). Trois participants soulignent le besoin d'une meilleure intégration de la conservation dans les outils de planification du territoire notamment pour une meilleure cohérence les schémas d'aménagement et autres outils de planification (3). Devant le manque de vision territoriale intégrée (trame, corridors), la priorisation des zones à conserver est importante (2). Il n'y a pas suffisamment d'efforts de protection des zones dont l'intérêt de conservation est évident et demande en particulier la prise en compte des écosystèmes forestiers exceptionnels (EFE) (1). Les plans régionaux de conservation des milieux humides et hydriques pourraient être une occasion d'apprentissage et d'intégrer des projets de connectivités (2). C'est une opportunité d'effectuer de la concertation et d'améliorer les pratiques même si cela restera ponctuel (1).

Pour les propriétaires, les règlements et autorités régissant le zonage sont complexes (1). Dans un autre ordre d'idée, il est souhaité que davantage d'acquisitions soient effectuées par les MRC ou le gouvernement provincial (1). Enfin, l'adaptation des règles du MELCC en matière d'aménagement est perçue positivement par un participant municipal.

Financement, fiscalité et compensation

Souvent perçu comme étant à la base des motivations ou des capacités d'action, l'enjeu des moyens financiers disponibles sous différentes formes pour la conservation est central dans les discussions.

Contraintes liées au financement

Un processus de financement inadapté

Termes : La fiscalité municipale est inadaptée pour favoriser la conservation (13), les enjeux de pauvreté doivent être pris en compte dans l'accès aux incitatifs (2)

Le débat sur le financement et plus particulièrement la question de la fiscalité a fait ressortir un des consensus les plus importants de l'atelier.

En effet, on reproche au système fiscal municipal d'être basé presque uniquement sur les taxes foncières (2). Les terrains sous statut de conservation entraînent une diminution des taxes foncières, ce qui freine l'appui municipal à la conservation (2). De nombreux autres participants mentionnent que l'inadaptation de la fiscalité municipale est un enjeu majeur qui doit être repensé (9).

La conservation devrait être présentée comme un investissement par le gouvernement (1). Il est évoqué que d'autres solutions sont possibles, comme par exemple les modes de définition des zones d'utilisation du territoire en France (1). On déplore le manque de soutien gouvernemental pour la conservation, notamment en comparaison avec les parcs régionaux en France (1).

Trois participants (3) signalent que la pauvreté de la population freine la conservation, en effet il n'y a pas de discours ou incitatifs fiscaux adaptés à cette catégorie de population. Enfin, comme mentionnées précédemment dans le cadre forestier, les taxes peuvent pénaliser ceux qui préfèrent la conservation sur l'exploitation des terres.

Un financement limité

Termes : Manque d'incitatifs financiers (4), complexité des processus d'accès au financement (2)

Plusieurs participants s'accordent autour de l'insuffisance d'incitatifs financiers pour la conservation (4) notamment pour favoriser le don écologique. Il y a peu d'exemples concrets des avantages fiscaux de certains types de conservation (1).

L'accès au financement est limité par des processus complexes, des critères trop exigeants et délais trop stricts (3). Le non-renouvellement de certains programmes de financement accroît la difficulté d'obtention (1). Toutefois, il y a un manque de connaissance des programmes de subvention existants et un besoin de mieux les diffuser notamment les programmes fédéraux.

Le financement des acteurs terrain en conservation

Termes : L'instabilité et le manque de financement fragilisent les organismes de conservation (5), la fiscalité municipale représente un coût important pour les organismes de conservation (2)

Le manque ou l'instabilité du financement fragilise les organismes œuvrant sur les enjeux de conservation (2). Les organismes de conservation ont peu de moyens et ne peuvent répondre aux offres de vente pour la conservation (3) ou pour faire de la communication.

Les taxes municipales représentent un fardeau pour les organismes de conservation (2) pourtant d'autres acteurs comme les golfs en seraient exemptés. Un participant demande si les paliers de taxes envisagés pour la foresterie bénéficieront aussi aux organismes de conservation.

Un acteur municipal mentionne que les MRC ont besoin de davantage de ressources pour gérer la conservation, mais que les taxes sont impopulaires.

Compensation monétaire

Perception de la compensation

Termes : Importance de la compensation (13)

De nombreux participants reconnaissent que la compensation est nécessaire, efficace et importante (13) et en particulier pour inciter les propriétaires en renforçant la reconnaissance et

la fierté associées aux actions de conservation. Il est nécessaire que des ressources humaines soient consacrées à la tâche des compensations (1).

Pour être efficace, la compensation doit équivaloir aux revenus d'exploitations (1). L'outil est intéressant pour compenser la valeur du bois lors de la conservation de forêts (1) et on propose de donner une rente annuelle pour compenser la valeur du bois.

Les défis de la compensation

Termes : Ambiguïtés et limites de la compensation (pérennité, complexe, coût important) (7); la compensation est complexe et doit s'accompagner d'autres incitatifs adaptés au public (5)

Le flou sur les compensations et l'absence de mesures officielles, freinent les propriétaires (1). L'obtention de compensation est perçue comme peu réaliste, ou comme une solution partielle dont la pérennité n'est pas garantie (3). De plus, d'autres mentionnent le coût financier important, les difficultés d'estimation de la valeur et la spéculation financière qui fait augmenter les prix (4). Il y a un risque d'incohérence à utiliser la compensation (1) et des risques pour la municipalité (1). La provenance de l'argent et sa distribution doivent être adéquates (1).

Plusieurs participants précisent les limites de la compensation tels que l'attachement émotionnel à la terre des propriétaires ou le fait que l'on compense alors que les espaces protégés offrent des services gratuits. Il est nécessaire d'insister davantage sur d'autres incitatifs tels que la fierté de l'action de conservation liée à l'exemplarité ou encore susciter une « coopération » pour entraîner les bonnes pratiques.

Pour les propriétaires pauvres, les avantages fiscaux ne sont pas utilisables, il faudrait une autre compensation qui puisse être compatible avec le maintien de la propriété (2).

Enfin, il y aurait besoin de compenser les taxes pour les organismes de conservation pour stimuler les actions (1).

Perception de la conservation

Perceptions critiques

Méconnaissance de la conservation et ses avantages

Termes : Manque de connaissance des avantages de la conservation de la part de la population ou des élus (8); manque d'activités de communication (6)

Le manque de connaissance des avantages sociaux et écologiques de la conservation est un problème perçu par plusieurs participants (6) (exemple de l'étude d'Ouranos sur l'eau potable,

Chan et coll. 2015²). Deux acteurs municipaux ajoutent que les élus auraient une compréhension limitée des bénéfices que procure la conservation (2).

La désinformation en matière de conservation est un grand risque (1). Les préjugés seraient présents et modifient l'interprétation des messages (2). Un participant estime que la conservation privée est perçue comme un don de soi sans connaissance des avantages et incitatifs. Enfin, un consensus se dégage sur le manque de communication (6) notamment des connaissances scientifiques souvent mal vulgarisées et communiquées (1).

Conservation et développement économique

Termes : La conservation est un frein au développement économique (3) ou à la génération de revenus lié à l'exploitation (2)

Pour trois participants, la conservation est perçue comme un frein au développement économique (3), au contraire de l'exploitation, celle-ci ne génère pas de revenus directs (1). En milieu forestier, il y a une forte perception culturelle selon laquelle la conservation est synonyme d'une perte de bois (1).

Une communication en silo

Termes : Communication en silo surtout avec le gouvernement (4), pertinence de l'approche par bassin versant pour communiquer (2).

Pour certains acteurs, il y a une mauvaise communication et un manque d'informations entre les différents acteurs gouvernementaux et les parties prenantes (2). Pourtant, il y a un besoin de communication accrue entre organismes de conservation et les gouvernements (1). Un représentant d'un organisme de conservation évoque l'existence d'une défiance entre les acteurs basée sur de fausses perceptions des actions et intentions. Le nombre important de parties prenantes (1) et le manque d'interlocuteurs gouvernementaux dédiés (1) expliqueraient la complexité de la communication.

Toutefois, la communication reste bonne entre les organismes de conservation (1), mais le renforcement de la coopération entre organisations favorables à la conservation est toujours nécessaire (1). L'approche par bassin versant est pertinente et les OBV tentent de communiquer du mieux possible (2). Pour un organisme de conservation, la diffusion et l'intégration des enjeux de conservation autour des parcs nationaux est une opportunité importante.

Leviers pour améliorer la perception de la conservation Importance et avantages des pratiques de sensibilisation

² : Chan, C.F., Coppens, C., Boisjoly, L., et Baillargeon, C.A. (2015). Étude économique régionale des impacts et de l'adaptation liés aux changements climatiques sur le fleuve Saint-Laurent : volet eaux municipales. Rapport présenté à la Division des impacts et de l'adaptation liés aux changements climatiques de Ressources naturelles Canada, au Gouvernement du Québec et à Uranos. Montréal : AECOM.134p

Termes : Importance de la sensibilisation (17); intérêt du public pour la conservation (2); la valorisation des actions de conservation permet de favoriser la conscientisation (3)

Il y a un intérêt de la population pour la conservation (2), mais on note un manque d'actions de sensibilisation. Un très large consensus (17) rassemble les participants sur l'importance de la sensibilisation des citoyennes. La sensibilisation est une étape essentielle et positive auprès d'un large public. Elle permet d'accroître la compréhension de la conservation, de mobiliser la population autour d'un vocabulaire commun. Les activités de sensibilisation sont faciles à mettre en œuvre, diminuent les risques de conflits et mobilisent les citoyens tout en permettant de diffuser les bonnes pratiques.

La sensibilisation permet d'expliquer les choix de conservation (lieux, types, liens avec d'autres milieux) (1). Des projets locaux de conservation accessibles au public et bien documentés créent une attractivité touristique (1). Un participant souhaiterait favoriser la sensibilisation en milieu scolaire (1). Enfin les activités de sensibilisation peuvent également être un moyen de financement des organismes de conservation (1).

Les contraintes des pratiques de sensibilisation

Termes : La sensibilisation est un concept très large et prend du temps à mettre en œuvre (9), la sensibilisation entraîne des résultats inégaux (6) et nécessite de bien cibler les publics visés (4)

Même si elle est essentielle pour démontrer les avantages de la conservation directe et indirecte (2), de nombreux participants pensent que la sensibilisation est un concept très large qui prend beaucoup de temps à mettre en œuvre (9).

Les résultats des activités de sensibilisation sont potentiellement inégaux et peuvent entraîner une prise de conscience inégale (6). Parce que l'influence de lobbys agricoles ou industriels peut être importante, la sensibilisation doit s'accompagner d'informations scientifiques (1). Cibler un public en particulier est primordial, car il est difficile d'atteindre tous les publics avec un seul message (4). La sensibilisation et l'éducation ne doivent pas être des mesures uniques, mais doivent contribuer à un effort plus large (1).

Diffusion des connaissances et outils

Termes : Il y a un besoin d'accroître la diffusion des pratiques et outils qui permettraient de favoriser la conservation (4); pertinence de la certification FSC (3)

La valeur écologique des terrains est souvent inconnue tout comme les pratiques d'aménagements compatibles avec la conservation (2). Il y a un besoin de diffusion des outils de conservation (2). Pour y pallier, plusieurs personnes mentionnent deux solutions qui permettraient d'accroître la communication autour de la volonté de pratiques qui favorisent une approche non coercitive en mode rétroaction positive (1) :

La certification forestière FSC est un outil pertinent pour communiquer positivement et valoriser les efforts de conservation, même si elle reste peu connue (3).

La présence d'agents de maillages qui seraient des intermédiaires pertinents et permettraient d'améliorer la communication.

Données et outils manquants

Termes : Besoin d'améliorer la collecte et actualisation de données ou outils (6)

Plusieurs participants signalent des enjeux autour des données et outils de planification de la conservation. Il est notamment constaté que la collecte de données est insuffisante pour orienter la conservation (2). Plus précisément, on mentionne un manque d'outils, tels que des cartes, de la documentation et une mise à jour des données insuffisantes (3). On signale aussi que si les coûts de la conservation sont évalués, les bénéfices ne le sont pas (1).

Enfin, on constate une difficulté d'accès aux territoires pour l'inventaire des espèces menacées ou vulnérables (1). Par exemple, le propriétaire peut ne pas vouloir donner accès à ses terres pour y recenser des espèces s'il sait qu'il aura des contraintes ensuite (1).

Acceptabilité sociale et participation

Enjeux sectoriels et conflits d'usages

Enjeux agricoles

Termes : Besoin d'harmonisation et conciliation avec la CPTAQ (4); conflits d'usages entre agriculture et conservation (3)

Un participant municipal constate que les besoins de réglementation en conservation sont freinés par les conflits d'usages avec l'agriculture. De même, un zonage majoritairement agricole entraîne des conflits d'usages avec la conservation (2). Il y a donc un besoin d'une harmonisation législative et d'une coordination avec la Commission de protection du territoire agricole (CPTAQ) (4). À titre d'exemple, un participant municipal mentionne que les demandes des municipalités auprès de la CPTAQ afin de compenser le changement d'usage des terres agricoles sont rejetées. Certains avancent même que les contraintes posées par la CPTAQ inciteraient au développement en milieux humides ou dans d'autres milieux à forte valeur écologique pour protéger les terres agricoles.

Le Plan d'Accompagnement Agroenvironnement (PAA) qui vise à fournir un portrait du bilan environnemental des exploitations agricoles est un outil minimal qui n'est pas obligatoire et de surcroît pas très contraignant (1). Un autre participant propose d'impliquer davantage les agriculteurs pour concilier la présence de ravages de cerfs ou d'habitats d'espèces migratoires tout en limitant les dommages sur les cultures (1).

Enjeux forestiers

Termes : Perception des pratiques forestières (2), craintes de nouvelles contraintes (2), enjeu fiscal pour les propriétaires forestiers (2)

Deux acteurs de la foresterie mentionnent que les pratiques forestières ne sont pas des antonymes de la conservation et regrettent un manque de consultation des propriétaires forestiers notamment sur les milieux humides (2).

Un participant forestier craint l'ajout de nouvelles contraintes pour les coupes sylvicoles (1) et un autre que la conservation cause des pertes potentielles en approvisionnement de matière ligneuse (1). Le calcul de la taxe sur la valeur du bois pénalise les propriétaires si le bois n'est pas exploitable pour des motifs de conservation (2). Un propriétaire mentionne que la gestion du territoire et la conservation ne sont pas compatibles à moins d'adopter des principes d'aménagements forestiers durables.

Milieux humides et conservation

Termes : Impact positif de la nouvelle législation sur les milieux humides et hydriques (3), enjeu de la définition des milieux humides (3), craintes d'effets pervers qui contribuent à la détérioration d'autres zones d'intérêts écologiques (2)

Des participants soulignent que les changements réglementaires sur les milieux humides étaient requis face à leur dégradation liée à l'urbanisation, l'agriculture, et autres pratiques (2). Cela permet notamment de repositionner les balises pour maintenir une qualité d'eau et des habitats fauniques. Les activités de création ou restauration en milieux humides auront des effets positifs sur la conservation des habitats fauniques (1).

Toutefois certains participants craignent des conflits entre protection des milieux humides et certaines actions de conservation : La définition des milieux humides est difficilement applicable (3). Par exemple, les tourbières forestières sont interprétées différemment selon le ministère ou les forestiers.

La protection des milieux humides pourrait favoriser l'exploitation des terres d'intérêts pour la conservation qui jouissent désormais d'une protection moindre par rapport aux milieux humides telles que de vieilles forêts. Une vision plus large de ce qui doit être conservé est nécessaire et non seulement une focalisation sur les milieux humides (1).

Une tendance actuelle se dessine vers une protection imposée sans compensation avec le PRCMHH. Cette simple approche aura un effet collatéral sur les autres actions de conservation (1).

Enjeux transversaux sur les usages concurrents

Termes : Équité devant les droits accordés aux golfs (3), enjeu de la conciliation de la population faunique avec les usages des terres (3)

Devant des enjeux de cohabitation persistants, permettre la mixité des usages est un facteur incitatif à la conservation (1). Par exemple, il est difficile de concilier les intérêts divergents comme les ravages des cerfs avec la conservation forestière (1). Un chasseur ajoute qu'une mauvaise gestion de la surpopulation faunique peut causer des dommages et diminuer l'acceptabilité de la conservation. Toutefois, les chasseurs ne jouent pas forcément le rôle de contrôle de la faune (1). Enfin, certains regrettent les droits supplémentaires que les golfs ont sur l'aménagement des terrains comparativement aux propriétaires privés (3).

État de la concertation

Termes : Utilisation des espaces de concertation (3), développer la concertation avec les propriétaires et le milieu privé (5)

La concertation est multiforme et les contributions des participants sur cet enjeu le reflètent.

La concertation est en progression (1). Quelques participants privilégient l'utilisation des espaces de concertations existants (1) tels que les organismes de bassin versant (OBV) et les tables de gestion intégrée des ressources et du territoire (TLGIRT) qui permettent des liens entre utilisateurs et MFFP (1). Pour un représentant d'un organisme de conservation, il est important de privilégier la concertation régionale au niveau des MRC pour l'harmonisation réglementaire au niveau municipal.

Il y a un besoin de développer la concertation pour le milieu privé et en particulier avec davantage de consultation des propriétaires en adaptant le discours à leur réalité (4). Il faudrait aussi saisir les opportunités d'alliance publique/privée (1). Il est important d'impliquer toutes les parties prenantes comme les citoyens qui font des activités de plein air (1). Enfin, il ne faudrait pas sous-estimer non plus le rôle important des groupes de citoyens pour influencer les décisions des élus (1).

Le rôle central des propriétaires dans la conservation en milieu privé

Comprendre les propriétaires concernant la conservation

Termes : Perception négative de la conservation par les propriétaires (4), importance culturelle et sociale de la terre pour les propriétaires (3).

Un propriétaire regrette une trop grande pression sur les propriétaires fonciers tandis qu'un autre remarque le manque d'implication des propriétaires et de leurs représentants dans les efforts de conservation. De plus, lorsque des terres privées sont conservées certains propriétaires ont le sentiment d'être expropriés et certaines municipalités d'avoir moins de taxes. La peur des propriétaires (1) peut rigidifier les positions (1).

Les propriétaires sont attachés à la terre par plusieurs aspects tels que l'importance symbolique ou la notion d'héritage et de transmission (2). La conservation peut donc être un moyen de valoriser

cette identité. Ce sentiment d'appartenance au territoire est important pour le lien social et le bien-être de la communauté (1).

Le rôle des petits propriétaires dans l'atteinte des objectifs de conservation est surestimé, car beaucoup d'entre eux disposent de petites superficies (2).

Rejoindre les propriétaires

Termes : La concertation positive avec les propriétaires favorise l'acceptabilité (8)

Plusieurs moyens pour rejoindre les propriétaires font l'objet de discussions. Les bonnes pratiques de gestion du territoire mises en œuvre par les propriétaires sont à valoriser pour renforcer la reconnaissance dont ils peuvent bénéficier, que ce soit dans un cadre de conservation ou non (2). Cette valorisation pourrait s'accompagner d'un changement de perception envers la conservation. Pour certains les propriétaires doivent être considérés comme des partenaires qui ont de l'intérêt pour la conservation (2). Cette approche ascendante « bottom-up » est importante pour renforcer le sentiment d'appropriation (1) et miser sur l'importance de la confiance (1).

Pour un propriétaire, la co-construction de projet est importante, car les propriétaires sont exposés à une multiplication de règlements qui compliquent le suivi (1). Par exemple, les ententes de conservation volontaire sont importantes et permettent de convaincre un à un les propriétaires (1). Toutefois, le cahier du propriétaire, un outil volontaire de sensibilisation permettant une caractérisation des milieux naturels, largement utilisée par les organismes de conservation, donnerait des résultats mitigés (1). Les contacts avec les propriétaires doivent se faire en personne pour être efficaces (1) même si cela nécessite beaucoup de temps pour s'adapter à chaque cas (1).

Enfin, il serait nécessaire de prendre en considération les dynamiques des territoires dont la population est plus pauvre que la moyenne (1). La coopération des propriétaires vers l'atteinte d'objectifs de conservation serait plus simple en Chaudière-Appalaches, car la pression foncière est plus faible qu'en Montérégie par exemple (1).

Conservation volontaire

La conservation volontaire est une pratique permettant la prise en charge de la conservation du patrimoine naturel sur des terres privées par les propriétaires, que ce soit des individus ou des personnes morales³.

Les atouts de la conservation volontaires

³ : Environnement et lutte contre les changements climatiques. 2019. La conservation volontaire : vous pouvez faire la différence.

www.environnement.gouv.qc.ca/biodiversite/prive/brochure-conservation-volontaire.pdf

Termes : Multiples avantages de la conservation volontaire (16), favoriser l'adhésion des propriétaires et entraîne des effets bénéfiques (6), favoriser la caractérisation du territoire privée (2)

La conservation volontaire en tant qu'outil concret pour favoriser la conservation fait consensus pour de nombreuses parties prenantes (13). En effet, la conservation volontaire permet de sensibiliser les propriétaires, de dépasser certaines réticences et représente une bonne première étape pour amener à d'autres actions (1). L'effet positif de cet outil est sans doute dû à son adaptabilité, son accessibilité sociale et économique et au fait que cela implique moins d'intervenants (1). La conservation volontaire peut aussi être un moyen d'ajouter de l'attractivité pour les régions (1) ou encore de valoriser l'image de marque des entreprises qui y contribueraient (1). Si la conservation volontaire existe, c'est notamment parce qu'elle est appuyée par des organisations locales et une communication interpersonnelle efficace.

La conservation volontaire peut susciter de la fierté, transformer les acteurs en ambassadeurs et entraîner un élan dans la communauté (4). De plus, lorsqu'il y a un fort lien d'attachement du propriétaire à un lot, l'écoute est meilleure et cela entraîne une mise en valeur non coercitive (1). C'est aussi l'occasion de valoriser sa propriété et le bien commun qu'elle représente à travers les services écologiques fournis (1). En tant que première approche, cela permet aussi de caractériser les milieux naturels en terres privées (2).

L'approche non contraignante est un atout pour certains (2) ou un inconvénient pour un autre (1).

Les limites de la conservation volontaire

Termes : Superficie trop restreinte pour l'effort demandé (5), manque de pérennité (6), suivi et encadrement limité (3)

Plusieurs participants signalent que la conservation volontaire concerne surtout des petites parcelles et demande beaucoup de travail et n'est pas suffisamment significative étant donné la fragmentation géographique des terrains (5).

De même, parce qu'elle est volontaire, cette forme de conservation n'entraîne pas de garantie durable de la conservation volontaire (6). La conservation volontaire entraîne une faible protection due à des ententes très inégales (1). Le fait qu'elle n'ait pas toujours une reconnaissance légale empêche son intégration dans les surfaces protégées (1).

Alors qu'un enjeu de perte de revenus d'exploitation est possible (1), les outils déjà existants sont parfois sous-utilisés, car méconnus ou tout simplement insuffisants, pour les professionnels forestiers et les propriétaires (ex. programme de remboursement de taxes pour les aménagements forestiers) (1).

Alors qu'un suivi des efforts de conservation volontaire est nécessaire, les ressources dédiées sont en diminutions (1). Il est notamment rapporté un manque de rigueur dans l'application et la surveillance (1). Un participant regrette qu'il n'y ait pas d'organismes régionaux dédiés à la conservation volontaire (1).

Présentation des résultats en Montérégie

Voici les résultats obtenus lors de l'atelier du 30 mars 2019 auprès des participants de la Montérégie.

Cadre de gouvernance et enjeux politiques

Cadre législatif

Légitimité d'un cadre législatif

Termes : La législation est pertinente (13), engendre des obligations égales (3) et permet de changer le comportement (3)

Les participants s'entendent dans l'ensemble sur l'idée que la législation est essentielle en tant qu'action concrète pour favoriser la conservation (7). La législation permet une planification à long terme (1), a un effet immédiat dès son entrée en vigueur (2) et s'applique à grande échelle (2) même si elle peut être plus compliquée à appliquer que d'autres moyens. La réglementation est nécessaire pour définir les critères d'un programme de conservation viable et pérenne (1).

La législation engendre des droits et obligations égales liées à un principe démocratique d'équité procédurale impartiale (2). Elle permet aussi la défense de la conservation face à certains pouvoirs financiers (1). C'est parfois la seule manière de changer les comportements, et donc d'assurer la conformité des acteurs réfractaires au changement (3).

L'intégration des concepts de conservation dans les outils de réglementation municipaux permet de la rendre opposable juridiquement si besoin⁴ (1).

De nombreux outils réglementaires pertinents existent (1) et les participants en mentionnent plusieurs :

Le zonage de protection agricole (LPTAAQ) a favorisé le maintien du couvert forestier et de la vocation forestière (1).

⁴ Le terme droit opposable décrit, selon la théorie du droit, tel qu'il est pratiqué au Québec et ailleurs dans le monde, l'aptitude d'un droit ou d'une situation juridique à être reconnu par des tiers. Le tiers ne peut méconnaître la situation créée par le droit. (Opposable aux tiers Droits quotidiens, www.droitsquotidiens.be/fr/lexique/opposable-aux-tiers)

Le règlement de gestion des eaux de surface (REGES) encourage la protection des bandes riveraines (1).

La loi concernant la conservation des milieux humides et hydriques et les plans régionaux de conservation des milieux humides et hydriques donnent des outils qui devraient avoir un effet structurant (2).

Les servitudes de conservation forestière (1).

Critiques du cadre législatif

Termes : La législation est inefficace (10); non adaptée (3) et suscite de nombreuses oppositions (7)

Plusieurs participants pointent l'inefficacité de la réglementation (3) pour des motifs diversifiés. Bien que la réglementation soit plus contraignante que les autres moyens (1), elle ne l'est pas assez en plus d'être mal adapté à la réalité, voire contradictoire (1). La longueur du processus législatif (2) ainsi que la complexité des outils réglementaires et juridiques (« mille-feuilles ») en empêchent une connaissance exhaustive (2). En outre la réglementation serait peu flexible et potentiellement coûteuse à mettre en place (1).

Pour certains les mesures législatives ne sont pas adaptées au contexte régional (2) tel que la réglementation pour les habitats fauniques. Un propriétaire de boisé donne l'exemple des bandes de protection riveraines de 200 mètres pour la protection d'habitats fauniques. Or ces contraintes sont difficilement acceptables pour des propriétaires de petits lots boisés comme en Montérégie. Pour un représentant agricole, la réglementation est rigide et n'offre pas assez d'options entre la conservation stricte et la préservation d'habitat. Si une meilleure connaissance et promotion des différentes options existaient, cela permettrait une meilleure adhésion. Par exemple : un étang en milieu agricole devient un milieu humide qui ne peut plus être touché ni même désensablé. En revanche, si on lui donne le statut de « bassin sédimentaire » cela devient possible de l'aménager et il demeure quand même un habitat faunique (1). La loi sur les milieux humides augmenterait certains coûts (1).

Une nouvelle contrainte législative ou réglementaire ne sera pas acceptée par certaines personnes (2). Une nouvelle mesure législative pourrait être une source de tension ou de conflits (1) qui risque de faire échouer la conservation (1).

Pour un acteur municipal, il y a un manque d'écoute des propriétaires qui se sentent injustement contraints si la législation demande un changement de pratique (1). Selon deux propriétaires, une certaine liberté sans contraintes est nécessaire pour faire une saine gestion de la propriété (2). La législation doit appuyer et non contraindre (1). Il y a également une crainte d'expropriation (1). Pour un acteur forestier, la législation limite les actions et ajoute des délais pour l'aménagement forestier (1). De plus, la perte du couvert forestier est favorisée par une réglementation sur

l'abattage d'arbres s'appliquant sur l'aménagement forestier, mais pas lorsque des parcelles boisées font l'objet d'un développement résidentiel ou commercial (1).

L'application défaillante du cadre législatif

Termes : Manque d'application de la législation (11); manque de moyens dédiés à l'application (9)

L'application de la réglementation est importante à prendre en compte (1). Il y a un consensus sur le manque d'application de la réglementation et le manque d'outils d'application (9). Il n'y a pas de contrôle dissuasif des mauvais usages. L'exemple d'absence de « police » des réserves naturelles ou du contrôle de la compensation des milieux humides est notamment cité (2). Cette absence de contrôle entraîne des frustrations, comme lors du refus d'intervention de la police suite à un feu de forêt en milieu privé (1). Un participant se questionne à savoir si les aires de conservations sont suffisamment protégées (1). Un autre mentionne que le gouvernement a mis en place les réserves naturelles en milieu privé, mais ne fait pas de suivi ensuite, notamment pour contrôler les mauvais usages (1).

Plusieurs participants s'accordent sur le fait que les réglementations ne sont pas respectées étant donné l'absence de ressources et moyens concrets mis en œuvre pour les appliquer tels que du personnel (inspecteurs, etc.) (7), c'est notamment le cas pour assurer le respect de la protection des bandes riveraines qui relève généralement des MRC.

La mise en application peut coûter cher et lorsque la réglementation n'est pas appliquée, par manque de volonté, laxisme ou par absence de poursuites judiciaires, elle s'en trouve décrédibilisée (2). Un acteur municipal rappelle qu'il est difficile d'appliquer les règlements de conservation pour les petites municipalités et qu'il peut y avoir des effets négatifs sur la population lorsqu'il y a restrictions d'usages ou des expropriations (1).

Perception de l'action gouvernementale

Engagement politique et priorisation

Termes : vision politique (5), besoin d'action réglementaire pour réduire les impacts négatifs (5). Priorisation des mesures de conservation (3)

La volonté politique, en particulier des élus provinciaux et municipaux, est essentielle à la mise en œuvre de mesures de protection des milieux naturels (2). =

Les élus sont indifférents, manquent de connaissances et adoptent des positions ambiguës; il y a un manque de vision et de cohérence (3).

Pour un propriétaire le plus grand enjeu est l'absence d'engagement politique à penser la conservation de façon globale à long terme (1). L'environnement est très loin dans la liste des priorités du gouvernement, cela peut s'observer dans le budget du ministère de l'Environnement

(2). Plusieurs participants regrettent par exemple que le MELCC n'utilise pas son pouvoir de blocage pour des projets à forts impacts environnementaux (5).

Un autre exemple mentionné est celui des Orientations gouvernementales en matière d'aménagement du territoire (OGAT) prévues par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme qui sont peu ambitieux pour la conservation et se limitent souvent aux acquis. Pourtant ils influencent le Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD), les schémas d'aménagement et la réglementation municipale (1).

Les arbitrages en matière de conservation impliquent des choix politiques qui sont souvent en contradiction les uns avec les autres (1). Quel usage du territoire aura la priorité entre l'habitat d'une espèce menacée à protéger, une terre agricole ou le développement urbain ? Concernant la priorisation des actions de conservation, il est préférable d'avoir une vision par habitat (2) plutôt que par espèce, même si cela attire d'autres animaux considérés indésirables (rats laveurs, chevreuils) (1).

Devant le manque de volonté politique, un participant suggère des solutions qui ne dépendent pas des gouvernements. Par exemple le don écologique, s'il implique des grandes entreprises ou grands propriétaires peut contribuer à la protection de zones même si c'est à petite échelle et fragmenté (1).

Contraintes posées par les cycles électoraux sur les processus de conservation

Termes : L'engagement politique en conservation est contraint par des cycles électoraux (9); des mesures pour pérenniser les actions de conservation sont nécessaires (5)

Plusieurs échanges ont eu lieu autour de l'absence de pérennité de la vision et des objectifs dans les équipes politiques (1). Un acteur municipal constate que les priorités de conservation notamment pour le choix et la sélection des sites dépend de « l'humeur politique » (1). Le renouvellement aux 4 ans des élus, en particulier en milieu municipal, est difficilement compatible avec la conservation qui exige une implication à long terme (6). Il y a une mauvaise transmission des informations lors d'un changement d'équipe après une élection et cela entraîne un problème d'imputabilité (1).

Il faudrait surtout agir pour mieux respecter les processus de conservation entamés et les décisions précédentes (2). Deux autres participants proposent que des mécanismes doivent être mis en place pour pérenniser les objectifs politiques de conservation (2). Cela pourrait être des « lois boucliers » pour protéger à long terme certains programmes (1). Toutefois, il y a un manque de volonté et des réticences à contraindre, notamment, les futurs conseils municipaux (1).

Organisation des acteurs gouvernementaux

Termes : Silos ministériels et locaux dans le partage des responsabilités et des données (10); complexité et contradictions entre les acteurs publics en conservation (6)

L'organisation des domaines de compétences du gouvernement du Québec est jugée comme étant en silo par plusieurs participants (3) notamment concernant le partage des responsabilités entre ministères comme MFFP et du MELCC ou MERN. Par exemple, une personne signale que les objectifs de conservation sont contradictoires avec les objectifs d'exploitation du MERN. L'environnement ne devrait pas être un silo, mais être présent dans tous les ministères à tous les niveaux (1). Il est également proposé d'intégrer les trois sphères du développement durable aux différents échelons décisionnels (1).

Les silos sont reproduits au niveau de l'expertise qui n'est pas suffisamment partagée et limitée à chaque territoire. Cela entraîne un manque de vision globale (2). Au niveau de la gouvernance régionale, des intervenants observent que des silos se sont développés après l'abolition des Conférences Régionales des Élus (CRÉ) en 2015. La nouvelle structure qui regroupe les préfets serait trop opaque et dénuée de capacités, puisqu'elle ne dispose pas de son propre personnel (3).

Il y a une grande complexité au niveau de la répartition des responsabilités entre les paliers réglementaires (municipal, provincial, fédéral) et une trop grande multiplicité des intervenants pour la conservation (2). Cela entraîne des contradictions entre les différents niveaux décisionnels (1). Pourtant les actions de conservation sont souvent contraintes par le maillon le plus faible qui peut empêcher la mise en place de réglementations. Par exemple, si la municipalité n'applique pas une réglementation à son niveau, l'objectif régional peut échouer. Certaines contradictions sont remarquées entre les différentes lois telles que celles entre les lois sur la protection de la faune ou environnementales et les lois régissant les droits des propriétaires (2). Enfin, il y a un manque de plateformes de discussion pour résoudre les freins identifiés (1). La complexité des solutions peut provoquer un découragement sur leur résolution pratique (1).

Lobbyisme et conflits d'intérêts

Termes : Influence des lobbys (3); conflits d'intérêts ou corruption (2)

La forte présence des lobbys est constatée à tous les échelons et avec une grande influence sur les décisions gouvernementales (3) créant un sentiment d'injustice à propos des enjeux environnementaux. Un propriétaire donne l'exemple des dommages causés par les intrants chimiques et les pratiques industrielles en agriculture ou en foresterie (1). De plus, certains élus sont en situation de conflits d'intérêts par exemple lorsqu'ils sont agriculteurs. Cela entraîne de grandes résistances d'autant plus que les élus en milieu agricole sont faiblement sensibilisés (1). L'enjeu de la corruption en milieu municipal est également soulevé (1).

Gouvernance locale

Rôle des acteurs municipaux et régionaux

Termes : Intégration des enjeux de conservation dans la politique municipale (7); délégation de pouvoir aux gouvernements locaux (3)

Même si ce n'est pas répandu, il y a aujourd'hui plus de volonté pour intégrer les enjeux environnementaux de la part des municipalités et MRC (3). Les municipalités doivent protéger la qualité de vie des citoyens à travers les milieux naturels fournissant les biens et services écologiques (filtration des eaux, purification de l'air, etc.) (1). Les municipalités sont responsables de faire respecter certaines lois environnementales, mais cela nuit aux relations de confiance avec les citoyens (1). Pour un propriétaire, les municipalités doivent assumer leurs responsabilités (1). Il y aurait un manque de communication de la politique conduite par le conseil municipal et un manque de courage à prendre des décisions qui cause du mécontentement chez une partie des citoyens (1). C'est aux élus d'écouter les nouvelles revendications environnementales citoyennes pour faire une place à ces enjeux leurs outils réglementaires et aménagement du territoire (2).

Il faudrait donner le pouvoir aux municipalités de protéger au mieux leurs territoires face aux propriétaires (1). Les municipalités ont la responsabilité environnementale, mais pas de pouvoir par rapport aux intérêts économiques (grandes industries) ou des propriétaires réfractaires (1). Toutefois, il est signalé que la Loi n° 122 visant à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité octroie plus d'autonomie dans la gestion fiscale et les incitatifs pour favoriser la conservation pour les municipalités ou MRC (1). Une autre personne remarque que le gouvernement provincial n'appuie pas suffisamment les municipalités (1). Enfin, un participant souhaiterait connaître le positionnement de la Fédération des municipalités du Québec sur les questions de conservation (1).

Planification urbaine et zonage

Termes : Les municipalités n'utilisent pas suffisamment le pouvoir de zonage pour favoriser la conservation (7)

Les objectifs de conservation en milieu municipal doivent prendre en compte plusieurs enjeux en particulier dans les zones sujettes à l'urbanisation. La prise en compte d'intérêts divergents amène des politiques d'aménagement contradictoires qui survalorisent la dimension économique (2).

Il faut augmenter la densité (12 logements plutôt qu'unifamiliales) pour compenser la perte financière engendrée par la protection des zones potentiellement urbaines (2). L'équilibre est difficile à trouver dans un contexte où les citoyens s'opposent parfois à la densification comme à Granby. Sans cela, on doit pouvoir construire sur des boisées ou milieux humides pour éviter la destruction des zones agricoles. La vision du développement territorial devrait aussi passer par la réhabilitation des sites pollués (1).

Le zonage de conservation est un pouvoir réglementaire important et simple à mettre en place en terrain public et privé (ex : servitudes à long terme) (2). Pourtant les élus peuvent être influencés et la conservation rendue difficile. Les entrepreneurs ont notamment une influence importante. De plus, lorsque les milieux d'intérêt sont bloqués au développement, certains propriétaires abdiquent, mais d'autres poursuivent la ville (1). Les zones d'intérêts pour les promoteurs sont

compliquées à protéger sans une documentation très précise (1). Bien qu'il faudrait protéger davantage les terres agricoles, certaines sont dézonées lorsque les villes n'ont plus de terrains à bâtir (1). Aujourd'hui, le milieu agricole doit faire sa part, mais les villes l'ont-elles faite? Le mieux est de développer la zone blanche avant d'aller toucher d'autres milieux (1). Il existe encore des règlements de zonage permettant le développement immobilier en zone naturelle (1).

Enjeux juridiques

Termes : Diffuser les évolutions de la jurisprudence (5), besoin d'accompagnement des municipalités dans les enjeux juridique (2)

Pour un acteur municipal, la mise en place d'un plan de conservation des milieux naturels peut engendrer des poursuites judiciaires, dont les coûts sont importants pour les petites municipalités. Par conséquent, l'absence de jurisprudence insécurise les acteurs municipaux (1). Toutefois, plusieurs personnes soulèvent le fait que la jurisprudence évolue favorablement et peut aider les municipalités dans leurs actions de conservation. Il serait pertinent de diffuser les décisions juridiques telles que *Yale Properties c. Ville de Beaconsfield*⁵ (5). Étant donné la complexité de la réglementation, il y a besoin d'un bureau d'aide juridique pour la conservation de l'environnement (1).

L'aménagement du territoire

Un territoire qui subit de multiples pressions

Termes : Pression de l'urbanisation (4), la conservation face aux changements climatiques (3)

Différents types de pressions s'exercent sur le territoire. La Montérégie est dans une position géographique recherchée par les promoteurs immobiliers (2) et en croissance démographique. Deux acteurs municipaux rappellent que le développement immobilier est le principal moyen de financement des municipalités et que l'étalement urbain détruit les meilleures terres agricoles et des milieux fauniques. Un organisme de conservation constate que l'emplacement des habitats fauniques est déterminant : s'il est dans une position idéale pour le développement, il sera souvent détruit (1).

La prédominance des terres privées en Montérégie freine la conservation, car il faut convaincre les propriétaires un par un (1). Cela dit, cela ne fonctionne pas mieux en terres publiques, car la volonté n'est pas toujours présente même si la conservation peut être plus facile du fait des grandes superficies (1).

⁵ : *Yale Properties Ltd. vs. Ville de Beaconsfield et Association pour la protection du bois Angell*. Jugement de la cour supérieure du Québec. No. 500-17-065469-119. (consulté en ligne le 30 juin 2019) <http://www.apaw.ca/wp-content/uploads/2017/08/500-17-065469-119-Yale-Properties-Ltd-c.-Ville-de-Beaconsfield-7-08-2017.pdf>

Enfin, la conservation est importante dans un contexte de changement climatique. La Montérégie est un des réservoirs de biodiversité qui va évoluer le plus. Il est donc nécessaire de protéger les habitats et favoriser la connectivité pour que les espèces puissent migrer vers le nord (3).

Une conservation intégrée à l'aménagement du territoire

Termes : Pertinence de l'aménagement territorial (2), connectivité territoriale (3), protection des habitats plutôt que des espèces (7), outils de planification territoriale de la conservation (7)

La vulgarisation des notions d'aménagements dans l'objectif de comprendre les enjeux à court et long terme permet d'agir en faveur de la conservation pour les générations futures (1). L'aménagement du territoire rassemble les parties prenantes et structure les actions (1). Devrait-on prioriser une zone à conserver pour gagner en efficacité au détriment d'autres zones ou s'engager sur tout le territoire au risque de diluer les investissements (2)?

Trois participants liés à des organismes de conservation soulignent la nécessité de travailler avec une approche plus intégrée sur la connectivité territoriale, c'est-à-dire de corridors physiques qui permettent de favoriser la diversité faunique et le déplacement naturel des espèces. Pour cela il faudrait réunir toutes les organisations qui travaillent en silo, faire les liens entre municipalités, trouver comment intégrer les terres agricoles et les autres enjeux comme l'eau (3). Le développement territorial et urbain doit être intégré en complémentarité avec des enjeux environnementaux pour permettre une bonne conservation (1).

Pour un participant municipal, les outils comme le PMAD, le schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) ou les règlements municipaux ne sont pas assez utilisés pour conserver les milieux naturels. Un des enjeux est le fait qu'il y ait une obligation de cohérence avec l'échelon supérieur, mais pas d'obligation de concordance. Il y a donc peu de planification de la conservation des milieux naturels (1). De plus, il y existe de bons schémas d'aménagement sans moyens de suivi ni de surveillance (3). Un acteur municipal souligne la pertinence des plans de conservation (1). À titre d'exemple le PMAD de la CMM a permis de demander aux MRC d'adopter des mesures de conservation sur les bois et corridors forestiers métropolitains (1). Il existe aussi un programme de la CMM pour compenser les municipalités rurales qui conservent leurs terres agricoles (1).

Il y a un manque de connaissances et d'intégration des habitats fauniques pour la planification de l'aménagement (1). L'aménagement des habitats fauniques a un coût important (1) et il y a un manque de savoir-faire pour la conception et la réalisation de ces habitats (1). Il est important de protéger les habitats fauniques avant qu'une espèce ne devienne menacée (2). Or les projets et leurs financements sont souvent axés sur la protection une seule espèce et non pas sur l'écosystème en général (2). Il faudrait également reconnaître le patrimoine agricole qui sert d'habitat faunique (1). Il y a par ailleurs, un manque d'appuis pour la gestion des plantes envahissantes (1). Il faudrait développer davantage des activités de mise en valeur du milieu naturel (1).

L'enjeu des milieux humides et hydriques

Termes : Importance de la protection des milieux humides (7)

Les milieux humides sont essentiels pour leur rôle naturel d'ingénierie qui est sous-estimé (1) et il est donc essentiel de conserver ce qui reste des milieux humides, surtout en Montérégie (1). Les plans régionaux des milieux humides et hydriques sont une opportunité pour le monde municipal d'établir, en concertation avec les intervenants concernés, une vision globale de la conservation du territoire et de prioriser les actions (4). Le fait que ces plans soient imposés est pertinent, car les municipalités sont obligées de développer une réflexion et prendre en compte les milieux humides. Bien que la qualité du plan varie selon l'intérêt des municipalités, c'est une première génération d'outils utiles pour visualiser le territoire et collaborer avec les OBV (1). Cela n'empêche pas les conflits entre autorités locales et régionales (1). Une participante municipale souligne le fait que la MRC nivelle par le bas les efforts des municipalités qui souhaitent s'engager (1). Un autre confirme que les milieux humides sont encore sous pression des municipalités qui souhaitent les développer (1).

Ces plans offrent l'occasion d'approfondir les plans d'aménagement malgré le manque de financement pour la restauration des milieux humides. Il ne faudrait pas se limiter uniquement à ces milieux, mais se pencher sur tous les milieux d'intérêts (1).

Financement, fiscalité et compensation

Contraintes liées au financement

Fiscalité municipale inadaptée

Termes : Nécessité de revoir le modèle fiscal des municipalités (12); manque de financement des municipalités en environnement (4)

Un consensus assez clair émerge des contributions autour de la nécessaire révision de la fiscalité municipale (5). C'est une barrière importante aux efforts de conservation (4), car cette dernière réduit les revenus municipaux à travers la perte de recettes fiscales dans un contexte où il n'y pas de volonté politique forte en faveur de la conservation. Ainsi le modèle de revenus des municipalités lié à la taxe foncière accentue la pression sur le développement et la destruction des milieux naturels (3) il y a une nécessité de lutter contre l'idée que le développement immobilier est favorable (1). D'autant qu'il y a une inégalité fiscale entre les villes (1). Les municipalités devraient avoir plus de pouvoir sur le taux de taxation des zones (1).

Un acteur municipal signale qu'il est toutefois possible de compenser avec la densité de la population. Car cela n'ajoute pas de charge fiscale sur les PME, les agriculteurs et les résidents (1). La surface à conserver est potentiellement assez faible étant donné que les terrains sont surtout en zonage agricole. La baisse des taxes est minime surtout en Montérégie où il s'agit de petits lots

(1). Cette perte est souvent compensée pour les municipalités par la hausse des valeurs des terrains avoisinants (1).

Un autre propriétaire propose de changer les taxes pour la foresterie (1). Par exemple, étant donné que la fiscalité est principalement reliée aux revenus cela favorise la coupe des forêts (1).

Le manque de financement des municipalités pour les enjeux environnementaux fait consensus chez plusieurs acteurs municipaux (4). Toutefois que le programme de financement de la Trame Verte et Bleue de la CMM a financé 66 % des coûts d'acquisition de milieux naturels (1).

Processus de financement

Termes : Le financement est trop complexe et doit être amélioré (14)

La complexité du financement est due aux trop grandes contraintes des bailleurs de fonds pour les projets de conservation (3) souvent déconnectés de la réalité et de la faisabilité des projets (2). Les critères des bailleurs de fonds sont critiqués de plusieurs façons:

Les délais impartis pour l'accès au financement et les délais dans la prise de décision sont préjudiciables (2) alors que les démarches sont longues et compliquées (1)

Il faudrait prendre davantage en compte la dimension scientifique dans les critères d'attribution des financements (1).

Certains fonds sont seulement accessibles s'il y a une espèce menacée, ce qui oblige à adopter des mesures réactives et limite les approches préventives (1).

Les programmes de financement évaluent des indicateurs de moyens et non des indicateurs de résultats (1).

Les programmes de financement sont sur des durées trop courtes pour être incitatives ou pérennes pour des habitats fauniques (1).

La simplification des démarches est demandée (1) tout comme la nécessité de financements à long terme pour permettre entre les organisations de conservation et les propriétaires l'établissement d'un lien de confiance, d'une responsabilisation et d'un sentiment de compétence (1).

Un bailleur de fonds précise que la lenteur des projets de conservation notamment pour la concrétisation des acquisitions "gèle" des budgets limités. Cela empêche des projets "prêts" à se réaliser faute de financements (1). Un autre bailleur de fonds souligne qu'une affectation différente des fonds permet d'éviter ce type de problème (1).

Un financement insuffisant

Termes : Insuffisance du financement (5), compétition pour le financement (3)

De nombreux participants partagent le manque de financement et de ressources pour les projets de conservation (3). Il n'y a pas assez de ressources pour les aspects humains des projets (1). Il serait aussi essentiel de financer des programmes d'éducation et de formations (1). La sensibilisation demande du financement surtout pour les petits organismes (1). De plus, la grande valeur des terrains rend plus difficile la conservation (1).

L'insuffisance de financement entraîne une compétition entre organismes de conservation ou municipalités (3). Il est proposé de fusionner les projets et se concentrer sur des actions terrain, car il y a beaucoup d'organismes pour un bailleur de fonds (2). Un membre d'un organisme de conservation répond que chaque organisme occupe généralement un territoire et un domaine d'action qui lui sont propres, donc qu'ils sont complémentaires (1). Un autre intervenant ajoute que le financement de la coordination des actions est important (2).

Enfin des outils comme l'écoconditionnalité sont utiles pour briser les silos (1), par exemple on pourrait investir l'argent des infractions forestières en plantations (1).

Financement des propriétaires

Termes : Manque d'avantages financiers pour les propriétaires (6), les aides existantes sont pertinentes (3)

Plusieurs participants signalent un manque d'avantages pour les propriétaires que ce soit des incitatifs fiscaux ou de rétribution des biens et services écologiques (3). Deux propriétaires précisent que la conservation est freinée par la perte de revenus que cela entraîne étant donné que les boisés protégés ne bénéficient pas automatiquement d'une réduction de taxe foncière (2).

Devant le manque d'incitatifs financiers municipaux pour valoriser la conservation des milieux naturels (1), un acteur municipal précise que les municipalités peuvent supporter financièrement la conservation de certains milieux prioritaires en finançant l'accompagnement pour la mise en place de réserves naturelles en milieu privé, les frais d'arpentage, les frais de notaires, etc. (1). Les aides existantes, comme le financement des plans d'aménagements forestiers, sont pertinentes pour les propriétaires qui peuvent les utiliser à des fins d'aménagement faunique (3).

Conserver par la valorisation des services écologiques

Termes : Valorisation et intégration des services écologiques (9)

De façon générale, les propriétaires ne connaissent pas la valeur écologique de leur propriété, seulement la valeur marchande (1). Plusieurs participants proposent de valoriser les services écologiques et de parler de ces services dans un « langage économique » pour qu'ils soient mieux compris, voire intégrés dans les coûts de gestion (6) comme avec l'exemple de la Ville de New York

et l'eau potable ⁶. Dans le même ordre d'idée, il faudrait mieux prendre en compte les impacts bénéfiques à long terme de la conservation en particulier pour les terrains non développés (2). Il y a besoin d'un système de paiement pour les services écosystémiques et il existe plusieurs exemples au niveau mondial (1). De plus, les services écologiques devraient être intégrés au PIB. Toutefois, le modèle économique basé sur la croissance infinie limite la conservation (1).

Compensation monétaire

Quelles formes de compensations ?

Termes : Définition des formes de compensation (4), la compensation est efficace pour favoriser la conservation (5)

Un débat est nécessaire pour définir la compensation et ses modalités, c'est-à-dire répondre à la question : qu'est-ce que l'on souhaite compenser (1) ? Quels sont les critères d'une compensation assurant une équité ? Aujourd'hui, la compensation n'est pas clairement définie et il y a des problèmes de pérennité (1) et les indicateurs peuvent être difficiles à déterminer et à mesurer (1). De plus, l'évaluation de la valeur est difficile à estimer correctement, faut-il que la compensation se fasse en fonction des revenus perdus par le producteur (1) ?

Pour plusieurs participants, il devrait y avoir une compensation uniquement lorsque l'ensemble des usages sont interdits (3). C'est dans le sud du Québec, où il y a le plus d'espèces à statuts précaires, que la compensation est réellement nécessaire.

La compensation est un incitatif efficace à la conservation notamment pour les propriétaires voire les municipalités (5), car elle permet de les convaincre et de favoriser leur implication, mais rien n'indique que les compensations, qui ont généralement une durée limitée, peuvent permettre un changement de comportement à long terme.

Les barrières de la compensation

Termes : Coût important d'outils de compensation (5), manque d'outils de compensation (5), effets pervers de la compensation (4)

Les mécanismes de compensations présentent plusieurs inconvénients. La compensation a un coût important (3), elle demande beaucoup de ressources et plusieurs compétences (2). De plus, le suivi des compensations est faiblement financé surtout sans espèce menacée (1).

⁶ Coopération-Eau Île-de-France. 2013. Dossier : L'eau de New York. http://eau-iledefrance.fr/doc/wp-content/uploads/2014/04/dossierNY_water.pdf

Les outils fiscaux de compensation sont peu connus et peu nombreux (3). Les propriétaires qui veulent faire de la conservation assument actuellement les pertes et il y a peu d'engagements des municipalités (2).

L'outil peut aussi avoir des effets pervers. Un milieu naturel peut être détruit et le promoteur compensé par une simple opération financière (1). Certaines personnes essaieraient d'obtenir des financements pour la compensation en transformant leurs friches en milieu humide (1). De plus, la compensation n'empêche pas la réduction des zones d'intérêts comme les milieux humides (2).

Le cas de la compensation des agriculteurs

Termes : Pertinence de compensation conditionnelle (6), enjeu de la pérennité des bonnes pratiques compensées (2)

Plusieurs participants constatent que la compensation est efficace pour encourager les producteurs agricoles en récompensant leurs efforts, puisque la conservation est perçue comme une perte de revenu pour eux (3). Il serait pertinent de mettre en œuvre des mécanismes de conditionnalité pour la conservation (2). Par exemple, il y aurait un meilleur respect des bandes riveraines si l'agriculteur qui ne les respecte pas se voyait retirer ses aides.

Les agriculteurs vont identifier facilement le manque à gagner que représente la surface conservée (1). Le programme ALUS Montérégie⁷ qui compense pendant 5 ans les agriculteurs semble mieux fonctionner que la réglementation sur les bandes riveraines (1).

Toutefois, il est complexe d'estimer la valeur des services écosystémiques rendus et qu'il ne semble pas avoir de volonté politique pour mieux les valoriser alors même que l'agriculteur bénéficie des services écosystémiques (2). Les programmes de compensation sont aussi définis sur un temps trop court sans garantie que la protection continue après (2).

Perception de la conservation

Perceptions critiques

Méconnaissance de la conservation et ses avantages

Termes : Méconnaissance des justifications de la conservation (19)

⁷ : Le programme ALUS Montérégie est issu d'un partenariat entre des donateurs du milieu privé et l'UPA Montérégie qui administre les ententes de compensation qui sont conclues avec les producteurs agricoles volontaires. À ce jour, ALUS Montérégie demeure un programme à petite échelle et sa nouveauté empêche l'analyse de sa portée. Pour plus de détails, voir : ALUS Canada, Montérégie. https://alus.ca/alus_community/alus-in-monteregie/?lang=fr

Un consensus semble émerger autour du manque de connaissances de la conservation et de ses avantages. Il y a beaucoup de freins au changement de comportement (1). Les gens manquent souvent de connaissances générales que ce soit en faveur ou contre la conservation (2). Il y a une méconnaissance de l'importance de la biodiversité (1), ses espèces menacées et en périls (4) et les résidents n'ont pas forcément connaissance de la présence d'espèces menacées sur leur territoire (1).

Par exemple, la biodiversité n'est pas perçue comme importante pour les propriétaires dont le revenu provient d'une terre boisée comme les érablières (1). Le manque de connaissances des caractéristiques écologiques entraîne une mauvaise compréhension voire un sentiment d'injustice par rapport à la réglementation (1). Il peut aussi y avoir une perception négative d'une certaine faune (ours, coyote, castor) (1). En outre, il y a plusieurs mythes en matière de conservation et sur les mesures de conservation (2). Par exemple, les citoyens la perçoivent beaucoup comme une cloche de verre ou une perte d'usage (4) plutôt qu'un projet d'utilité sociale (1). La méconnaissance et les préjugés envers la conservation amènent parfois une réticence des propriétaires envers les organismes de conservation (1).

Lacunes et enjeux de la communication

Termes : Accessibilité de l'information (8), problème de mobilisation des publics et efforts de communication dispersés (9), perceptions contradictoires et visions antagonistes (8), la sensibilisation est un processus à long terme qui doit être répété (6), la conscience des problèmes ne conduit pas forcément à la mise en œuvre de solution (5)

Pour un participant lié à un organisme de conservation, la communication sur la conservation est un échec : il faut sensibiliser les propriétaires pour améliorer la perception des plus-values de la conservation (1). Même si de nombreuses sources d'informations sont disponibles (1), où les trouver (1)? Il y a un manque d'information (5) et diffuser une information vulgarisée est ardue (1).

Pour un organisme de conservation, il est difficile de toujours devoir rejoindre les mêmes personnes déjà sollicitées (1). Il y a des effets pervers à la surmobilisation (1), il y a un gros volume d'information, mais un désintérêt des publics cibles (1). Les actions de concertation ou les projets concernent trop souvent des acteurs favorables sans inclure les personnes touchées ou les opposants (2). Plusieurs intervenants pensent concerter alors qu'ils ont une attitude intransigeante (1). De plus, il y a une confusion liée à la multitude des communications et la diffusion des responsabilités (qui gère quoi) (1).

Il y a un écart des perceptions entre ruraux et urbains, les ruraux trouvent que les citadins sont pro-conservation, mais sont les moins impactés par les contraintes environnementales (1). La conservation est perçue par les agriculteurs comme une perte de revenu directe. C'est une vision très individualiste de la terre comme propriété et non comme bien commun qui prédominerait (2). Un agriculteur mentionne qu'il y a des clichés sur la perception de l'environnement par les

agriculteurs (1). Il est également mentionné que la surcharge de travail des agriculteurs limite leur capacité d'innovation (1). Un propriétaire remarque qu'il y a une perception partielle des efforts réalisés notamment par les agriculteurs alors que les responsabilités des dégradations environnementales sont partagées (1).

Concernant le milieu forestier, les conseillers forestiers ont besoin d'information qui existe comme celle sur les habitats fauniques, les forêts refuges ou habitats exceptionnels (1). De plus, il est difficile de mobiliser les propriétaires forestiers, car beaucoup de responsabilités sont demandées, ce qui peut entraîner un sentiment d'injustice (1).

La sensibilisation est un processus à long terme à répéter (4) et qui prend beaucoup de temps (2).

Bien qu'il y ait une meilleure conscience que le « mur » environnemental approche, l'étape d'application concrète de solutions reste encore à travailler (5). Il ne faut pas croire que donner l'information découle sur un changement rapide. L'information seule ne change pas forcément les choses (1). La sensibilisation est insuffisante face aux besoins de conservation (1) d'autant plus étant donné la lenteur des évolutions dans le domaine de la conservation (1).

Une communication en silo

Termes : Manque de communication entre les différentes parties prenantes (4), entre les municipalités (3) et entre les organismes de conservation (4)

Alors que les outils de communication sont multiples, la persistance de silos qui nuisent aux échanges pose problème (1). Plusieurs participants constatent qu'il y a des problèmes de communication et qu'il n'y pas suffisamment de partage et de mise en commun des projets et connaissances entre les différents intervenants (ministères, municipalités, organismes, chercheurs) (2). Même entre les organismes de conservation, il y a des manques de communication. Des projets de conservations se dédoublent ou des propriétaires sont sollicités par différents organismes. Cela entraîne une confusion dans la relation avec les citoyens, atteint la crédibilité des organismes et fait perdre du temps (4). Il y a aussi un manque de cohésion surtout en forêts privées, où il y a plusieurs intervenants sans messages communs (1).

Dans le milieu municipal, il y a un manque de partage d'information interservices (1) et de coordination entre les municipalités et/ou MRC par exemple pour un projet de corridor écologique (2).

Il y a notamment un manque de partage des connaissances comme les données géomatiques (1) et certaines données se perdent comme celles sur l'état de la forêt précoloniale (1). Concernant les espèces menacées et en péril, il est nécessaire que les réglementations soient mieux

communiquées entre les paliers du gouvernement (1). Par exemple, si un martinet ramoneur⁸ est présent lors d'une réparation d'une cheminée, un permis fédéral est nécessaire, mais les municipalités ne le savent pas.

Leviers pour améliorer la perception de la conservation

Importance et avantages des pratiques de sensibilisation

Termes : Importance de la sensibilisation pour ses multiples avantages (24)

Il y a un consensus sur l'important de la sensibilisation. Même si elle demande d'importantes ressources en temps et en personnel, la sensibilisation est nécessaire pour défaire les préjugés, favoriser l'acceptabilité sociale et entraîner du bouche-à-oreille (7). La sensibilisation est indispensable pour diffuser les informations auprès d'un large public et favorise l'adhésion par la compréhension des besoins (7). La sensibilisation devrait être priorisée (1) pour faire comprendre aux propriétaires l'importance des milieux naturels et de la biodiversité (2). Il est important de sensibiliser par les émotions ressenties au contact des milieux naturels (1). De plus, la sensibilisation favorise la caractérisation des milieux naturels des territoires municipaux (1). Enfin, la sensibilisation a un faible coût (1) et serait facile à mettre en œuvre (1).

Les défis de la sensibilisation et de la communication

Termes : Une bonne sensibilisation environnementale doit s'appuyer sur une démarche et des outils à jour (5), la sensibilisation du milieu éducatif est importante (3), il faut davantage promouvoir les réussites (6)

Il y a une progression vers une meilleure acceptation et vulgarisation médiatique de la conservation (1). Il importe de soigner le message et de cibler les publics visés (2). Les outils du marketing social (1) et les médias sociaux sont pertinents (1). Il est fondamental de donner toutes les informations aux citoyens, la transparence est la base de la confiance (1). Il faudrait plus vulgariser les avantages sociaux non visibles de la conservation (1). Par exemple, lier l'enjeu de la conservation avec celui de la santé permettrait de sensibiliser un nouveau public (1). Il serait également pertinent d'accroître les actions avec le milieu éducatif pour impliquer les jeunes, mais il y a un manque de budget et d'animateurs (3).

Concernant les aspects à communiquer, plusieurs participants reconnaissent que les bons coups ne sont pas assez démontrés, répertoriés et diffusés (5). Il manque notamment une plateforme de diffusion des solutions. Pour certaines entreprises, participer aux efforts de conservation leur procure une bonne image (1).

⁸ Regroupement Québec Oiseaux. 2019. [Que puis-je faire pour aider à protéger le Martinet ramoneur qui niche dans ma cheminée?](https://quebecoiseaux.org/index.php/fr/macheminnee) (consulté en ligne le 30 juin 2019).

Acceptabilité sociale et participation

Acteurs clefs dans l'amélioration de la conservation

Rôle des propriétaires

Termes : Les propriétaires doivent être convaincus par un travail terrain répété et adapté (6)

La sensibilisation et mobilisation des propriétaires doit être faite par leur rencontre « cuisine par cuisine » (2), mais elle ne doit pas s'arrêter une fois que la propriété est conservée (2). Il est important d'offrir des formations aux propriétaires sur les pratiques de conservation en vulgarisant les informations sans jargon conservacionniste. De plus, il faut rendre l'adaptation réaliste à faible coût afin qu'elle soit plus simple à mettre œuvre (2).

Il y a un fort besoin de sensibilisation des propriétaires qui sont réfractaires à accepter des contraintes qui s'avèrent pourtant bénéfiques pour la collectivité (1). Cela pourrait être fait à travers leur attachement à la terre et aux générations futures (2). Un autre participant trouve que les propriétaires sont réceptifs à recevoir un accompagnement pour assurer un meilleur aménagement de leur propriété (1) même s'il peut y avoir des opinions divergentes au sein d'une même famille (1). Bien que la conservation soit valorisante sur le plan individuel (1), il y a manque de reconnaissance sociale des bonnes pratiques (1).

Rôle des organismes de conservation

Termes : Les organismes de conservation ont une position importante par leur expertise et contact avec les citoyens (9), ils sont des alliés pour les municipalités (3)

Les organismes de conservation sont importants (1) par leur grande connaissance des enjeux de conservation, même s'il y a peu de reconnaissance de cette expertise (2). En particulier, l'approche personnalisée des OBNL est facilitante dans les dossiers complexes où il faut réussir à concilier les différents besoins (1). Leur spécialisation et neutralité permet d'établir un lien de confiance avec les propriétaires et favorise l'acceptation sociale (5). Que ce soit pour la réalisation ou la mise en œuvre des plans de conservation des milieux naturels (1) ou pour faire l'intendance de terrains conservés (1)

Un participant souligne que la répartition des rôles, mandats et territoires des nombreux OBNL œuvrant en Montérégie est méconnue (1). L'existence d'une compétition entre organisations est mentionnée (1), cela dit les multiples organisations permettent d'avoir une diversité de positions (1). La présence d'organismes rassembleurs comme le regroupement environnement Haute-Yamaska (REHY) aide à assurer une certaine coordination (1), mais il manque une structure rassemblant les 79 organisations œuvrant en conservation en Montérégie.

Agir sur l'acceptabilité sociale et les pratiques de conservation

Conflits et limitations d'usages

Termes : Faible acceptabilité des propriétaires (10), mauvais usages persistent (4), protection des terres agricoles et conservation semblent s'opposer (2), régulation des populations fauniques en zone protégée (2), il faut davantage concilier conservations et usages non dommageables (7)

La grande diversité d'intérêts entraîne des conflits d'usages des terres (1). L'acceptabilité sociale est parfois faible et il n'y pas assez de consultations (1). La crainte que la conservation entraîne une trop grande limitation des usages est présente. Par exemple, il peut y avoir une restriction d'usages notamment récréatifs concernant les habitats fauniques lorsque la conservation est stricte (3). Alors qu'il faudrait reconnaître l'attachement des propriétaires à leur terre (1), les responsables des terrains ne sont pas impliqués ou se sentent désignés comme coupables (1). La conservation peut susciter un réflexe « pas dans ma cour » (3).

D'un autre côté, il y a un manque de sensibilisation aux dommages causés par certains usages (1). Certains droits acquis (ex. sablières) posent aussi problèmes (1). Deux agriculteurs mentionnent un problème de cohabitation des usages entre urbains et agriculteurs notamment concernant la motoneige ou les VTT qui utilisent indûment des terrains privés (2). Par ailleurs, la loi sur la protection du territoire agricole et l'inflexibilité de la CPTAQ sont un obstacle majeur à la conservation (2).

En zone protégée, les populations fauniques se développent bien et se diffusent dans les alentours, elles peuvent entrer en conflit avec d'autres usages (1). Une meilleure prise en compte de cette éventualité serait pertinente surtout dans le cas des chevreuils. Il y a un manque de réglementation sur la régulation des populations en zones protégées (1).

Favoriser les usages non dommageables peut transformer les usagers en gardiens ou intendants notamment pour les usages récréatifs (2). De la même façon, il faut allier la conservation avec les autres usages des propriétaires compatibles (tel que l'acériculture ou le bois de chauffage), car l'engagement est favorisé par cette liberté (1). La valorisation du multi-usage des zones conservées va permettre de sensibiliser plus de gens et va augmenter le désir de conservation (3). De plus, cela va améliorer la sensibilisation des élus municipaux et la gestion des permis (1).

Accompagnement des acteurs

Termes : Besoin d'un accompagnement ciblé pour la mise en œuvre d'actions de conservation (11)

Les contributions des participants font ressortir un manque d'accompagnement à plusieurs niveaux pour plusieurs acteurs que ce soient les citoyens, les propriétaires qui rencontrent des situations complexes, les acteurs concernés par la législation ou des producteurs forestiers ouverts à intégrer des considérations fauniques à leurs pratiques (accompagnement technique) (6). Ainsi la solution pour amener de meilleures pratiques, comme le respect des bandes riveraines, serait un accompagnement individuel des producteurs ou propriétaires (5).

Enjeux de la concertation

Termes : Complexité de la concertation (3), manque de concertation (2)

La qualité de la concertation est déterminante, les municipalités font souvent des consultations formelles peu adaptées (1). La concertation est parfois très complexe et embryonnaire comme au Mont Rougemont où concilier 3 MRC, 3 municipalités, et 330 propriétaires privés, est un gros défi. Cela implique de grands efforts et des budgets importants pour rallier les opinions opposées (1). Plusieurs activités regroupent une diversité de parties prenantes, mais il faut ouvrir la conservation à plus d'acteurs (1). De plus, l'acceptabilité sociale peut ne pas être en phase avec la réelle capacité de résilience des écosystèmes (1). Enfin, il y a un manque de concertation entre milieu agricole, environnemental et forestier pour favoriser des pratiques agricoles innovantes et écologiques (2). C'est notamment le cas pour des questions transversales comme l'agroforesterie appliquée par exemple à l'acériculture qui fait le lien entre l'agriculture et la foresterie.

Les acquis et solutions pour favoriser la concertation

Termes : Pertinence de la concertation (12), partage des efforts entre les acteurs (7)

La consultation est une nécessité pour un meilleur aménagement, car elle permet de comprendre les objectifs des acteurs pour faire de meilleurs projets et réduire les déceptions (3). Certains financements sont disponibles tels que le Plan d'action de l'approche régionale (PAAR), ou ceux de la Fondation de la Faune du Québec.

Pour un propriétaire, la concertation est appréciée et la mobilisation des municipalités est déterminante.

Il y a une bonne concertation et de bons partenariats entre les MRC, organismes de conservation, agences, municipalité (2). La concertation réalisée par les organismes de conservation facilite l'ancrage des projets, car cela permet d'établir une relation humaine basée sur la confiance entre les propriétaires (2). L'enjeu c'est de se mettre à la place du propriétaire et de voir ses enjeux et ses intérêts pour le sensibiliser (1). Plus particulièrement, la concertation est importante avant la mise en place de réglementation (avantages et inconvénients) (1).

Il ne faut pas opposer agriculture et environnement, mais changer d'approche pour que le processus soit plus inclusif (1). Par exemple, le représentant d'un organisme de conservation mentionne que le secteur agroenvironnement de l'UPA Montérégie est important et devrait être étendu au reste du Québec (1).

Pour le milieu forestier, les pratiques sont axées sur les processus naturels, il y a donc une convergence à faire entre forestiers et conservationnistes pour développer une vision commune (2). Deux exemples sont donnés :

- Le programme d'investissement sylvicole (PIS) a permis d'aller chercher le bois mature (1).

- Le besoin de favoriser la reconnaissance de bonnes pratiques comme la foresterie durable (1) ou certification forestière qui encouragent l'amélioration continue et la valeur pour la conservation (1).

Un consensus se dégage pour faire en sorte que les personnes ciblées ne se sentent pas les seules à devoir faire des efforts, en leur montrant qu'ils s'inscrivent dans une globalité (7). En ce sens, il est pertinent d'accueillir des élus engagés sur les conseils d'administration des organismes (1). De plus, l'industrie va aussi devoir être impliquée (1).

Les outils de concertation

Processus participatifs

Termes : Pour être efficace, une consultation doit prendre en compte les résultats (7), il faut utiliser les outils participatifs (6)

Les participants d'une table font consensus sur l'importance de réaliser de réelles consultations publiques attentives à la prise en compte effective des attentes au contraire d'un exercice de communication pour « faire bonne figure » (7).

Il y a beaucoup d'outils de plus en plus performants en matière de concertation (1). Les outils pertinents sont ceux qui font participer les gens, tels que les inventaires participatifs ou les activités découvertes mensuelles avec les citoyens. L'utilisation d'un processus de co-création transversal (ex : Acadie Lab⁹) pour la mise en œuvre de mesure de conservation (4) permet de développer un sentiment de communauté et de valoriser l'acquisition d'informations en cours de processus. Cela constitue un exemple de leader positif que contribue à la solution (1). À plus long terme, il est pertinent d'organiser des rencontres citoyennes avec des « ambassadeurs » qui ont eu de belles expériences (1).

Le rôle de la mobilisation citoyenne

Termes : Importance de la mobilisation citoyenne (4)

Il y a un sentiment d'impuissance de la part des citoyens des mauvaises pratiques (ex : remblayage) ou pertes d'usages des terres (1). C'est pour cela qu'il faut donner un sens à l'action locale pour agir à plus grande échelle (1) et la mobilisation citoyenne peut changer les choses d'autant que les nouvelles générations sont plus concernées (2). Par exemple, la mobilisation peut limiter des projets de développement domiciliaires (1). Toutefois la mobilisation à long terme peut-être difficile et la conscience des enjeux environnementaux varient selon les régions et parfois va être très ponctuelle (2).

⁹ Vidéo explicative de l'Acadie Lab: <https://www.youtube.com/watch?v=sIsXeJYkYJI>

Les organismes de conservation sont importants pour la mobilisation sociale et il y a un besoin d'implication auprès des CA de ces organismes pour faire de nouveaux projets (2).

Conservation volontaire

Enjeux de la conservation volontaire

Termes : La conservation volontaire recouvre des pratiques diversifiées (2), un processus partiel (6)

La conservation volontaire est un concept qui n'est pas clair étant donné que les différentes options ne sont pas suffisamment connues (1). Plusieurs formes existent que ce soit une protection de boisé, une réserve naturelle en milieu privé ou une servitude de conservation (1). Même si la conservation volontaire peut être une protection à long terme (1), l'absence de contraintes fortes ne garantit pas sa pérennité (2). Il faudrait refaire le travail tous les 15-20 ans. La protection de la biodiversité ne peut pas seulement compter sur la conservation volontaire, car c'est un processus morcelé et beaucoup plus long qu'une réglementation (4). De plus, la conservation volontaire n'est pas reconnue dans le Registre des aires protégées et éloignant un peu plus l'objectif de conservation de 17 % (2).

Les municipalités et la conservation volontaire

Termes : La conservation volontaire peut représenter une perte de revenu pour les municipalités (2), n'offre pas forcément de garantie de pérennité (2)

Pour les municipalités, la conservation volontaire peut réduire l'assiette fiscale (2). Il y a donc un double problème, d'une part les efforts actuels des municipalités ne sont pas reconnus, d'autre part, en cas de proposition d'achat significative ou de changement de conseil municipal, la vente ou la transformation peut être décidée (2). Pour contrer cela, les villes gagneraient à se servir de la servitude de conservation qui a un effet bouclier sur les changements de politique municipaux (1). La conservation volontaire de type servitude crée plusieurs avantages (pérennité, acceptabilité, impact) (1). Toutefois, les craintes liées à une servitude sont les mêmes que celle d'une réserve naturelle.

Pour un participant, la conservation volontaire est utile pour des corridors à l'échelle des municipalités ou MRC. Même si certaines contraintes peuvent en découler et il existe des fonds possibles en dédommagement (1). De plus, les organismes de conservation peuvent être mandatés par les municipalités pour rencontrer les propriétaires ou acquérir des terrains (1).

Le cahier de propriété

Termes : Pertinence du cahier de propriété (8), mais l'engagement peut être faible et très ciblé (3)

De nombreux participants montrent la pertinence du cahier de propriété (8). Ces cahiers sont bien accueillis par les propriétaires, car permettent de connaître la richesse et la diversité des propriétés, de comprendre pourquoi certains règlements sont imposés et de prendre de bonnes décisions. Souvent réalisés gratuitement par les organismes de conservation, ces cahiers sont le début d'un

lien individualisé avec les propriétaires qui se fait à travers plusieurs services (offre d'atelier, suivi, offre de plantations). Cela permet un engagement à long terme des propriétaires.

Cela dit, il est plus facile d'avoir des déclarations d'intentions plutôt que des engagements plus contraignants (1). Pour un acteur municipal, les propriétaires sont surtout intéressés lorsque les services de conservation comme le cahier sont gratuits (1). Les cahiers concernent souvent certains territoires ciblés (proximité des parcs, cours d'eau, etc.) (1). Quand un citoyen achète une maison, on devrait lui fournir un cahier de propriété avec les réglementations municipales, donnant ainsi une vision globale de ce qu'il peut et ne pas faire dans sa propriété (1).

Les propriétaires et la conservation volontaire

Termes : La conservation volontaire est bien acceptée par les propriétaires (5), mais en dépend entièrement (7) et représente des coûts et un engagement complexe en cas de vente (4)

La conservation volontaire rencontre une meilleure acceptabilité sociale des propriétaires (3) et permet plus de flexibilité (1). Autrement formulé elle permet l'implication et la valorisation des acteurs tout en respectant la vision des propriétaires (1).

De nombreux participants trouvent l'outil pertinent, mais constatent que le résultat dépend entièrement du propriétaire (7). Soit c'est un frein à la revente (2), soit il est difficile de faire accepter et respecter une conservation volontaire lors d'un changement de propriétaire notamment en cas de servitude (2).

Les frais afférents (notaire, caractérisation, arpentage) au processus de conservation nécessitent d'être financés pour inciter à la conservation volontaire (2). Par exemple, la ville de Saint-Bruno rembourse certains frais. Toutefois, il existe des formes de conservation volontaire qui ne nécessitent pas d'actes notariés (1). Le don écologique, qui peut être l'aboutissement d'une démarche de conservation volontaire, est complexe notamment parce qu'il faut prouver la valeur écologique (1). C'est possible pour un organisme de conservation, mais plus difficile pour un propriétaire.

ANALYSE DES RÉSULTATS ET COMPARAISONS

L'analyse comparative des ateliers fait ressortir plusieurs constats quant aux similitudes et différences des résultats des échanges.

Analyse des principales similitudes des deux ateliers

L'analyse des propos recueillis fait ressortir de nombreuses similitudes et points convergents.

Les participants des deux ateliers s'accordent sur l'importance d'un cadre législatif en soi, mais aussi sur les lacunes du système législatif et réglementaire en place. Bien que les motifs de critiques soient diversifiés, le besoin d'une meilleure application et de moyens alloués au suivi de la loi est clairement exprimé. Le manque d'une vision gouvernementale claire est également un constat partagé, tout comme une la coordination intergouvernementale qui nuit à la clarté du cadre d'action en conservation. La pertinence de la gestion des enjeux de conservation par les municipalités et les MRC est soulevée même si le manque de proactivité et de moyens est partagé. Les outils d'aménagement du territoire et le zonage ne sont pas suffisamment utilisés pour favoriser la conservation par les municipalités et les MRC. Les participants souhaitent donc une meilleure intégration de la conservation dans les enjeux territoriaux, les corridors ou trames constituent des opportunités d'améliorer la connectivité des écosystèmes. Les récentes actions pour la protection des milieux humides et hydriques sont accueillies favorablement bien que certains craignent que cela puisse se faire au détriment d'autres écosystèmes.

Un consensus assez clair est présent autour du fait que la fiscalité municipale est inadaptée aux enjeux de conservation. Le modèle de fiscalité basé sur les taxes foncières est un facteur désincitatif aux pratiques de conservation pour les municipalités. De plus, c'est également un frein pour les agriculteurs et producteurs forestiers qui souhaiterait s'impliquer. De façon générale, les participants des deux ateliers mentionnent un manque de financement et des conditions d'accès aux financements existants trop restrictives ou complexes. Cela est particulièrement souligné concernant les propriétaires et les organismes de conservation. Sur le sujet de la compensation monétaire en tant qu'outil, les avis convergent sur sa pertinence, mais aussi son caractère flou, peu implanté, et potentiellement coûteux, voire inefficace, notamment à long terme. Les participants montérégiens discutent de la pertinence de la compensation des agriculteurs à travers l'initiative ALUS, avec toutefois des réserves sur la pérennité des acquis.

Les participants s'accordent sur le fait qu'il y ait un manque de connaissance des justifications et des avantages de la conservation de la part de la population ou des élus. De nombreux préjugés défavorables envers la conservation sont courants. Une communication organisée en silos est un autre constat partagé. Il y a un manque de communication entre les différentes parties prenantes que ce soient les acteurs gouvernementaux, les municipalités ou les organismes de conservation. Il y a un besoin d'accroître la diffusion des pratiques, outils et des cas de réussites qui permettraient de favoriser la conservation. Les pratiques de sensibilisation sont indispensables étant donné leurs

nombreux avantages, toutefois c'est un travail de long terme, aux résultats inégaux et qui nécessite un engagement important et bien ciblé. Le rôle à part entière des propriétaires est souligné et les discussions permettent de voir que l'acceptabilité sociale est très partielle. Conséquemment, plus d'efforts doivent être investis pour rejoindre les propriétaires fonciers, notamment dans une démarche qui les implique davantage, en co-construction ou en considérant au mieux leurs perceptions et facteurs de choix déterminants. Les actions qui favorisent la concertation sont importantes, tout comme le partage du travail en conservation réalisé par les différents types d'acteurs. Enfin, l'enjeu de la conservation volontaire est un sujet qui rejoint la majorité des participants de façon consensuelle pour ses aspects positifs malgré une conscience des limites (diversité des pratiques, actions partielles, superficies restreintes, effets à long terme incertains, etc.).

Analyse des principales différences

Plusieurs nuances ou divergences émergent de la comparaison des propos entre les participants des deux régions consultées. Par exemple, relativement au cadre législatif, il y a davantage de réticence à l'ajout de nouvelles contraintes pour les acteurs en Chaudière-Appalaches tandis que ceux en Montérégie regrettent, au contraire, l'absence de contraintes suffisantes pour favoriser la conservation.

Chaudière-Appalaches

Les participants en Chaudière-Appalaches insistent davantage sur le devoir d'exemplarité du gouvernement du Québec, notamment concernant les actions de conservation en terre publique, regrettant qu'il n'y ait pas davantage de cohérence entre les pratiques du gouvernement ou des entreprises publiques et les actions souhaitées en milieu privé.

L'enjeu des inégalités économiques et la considération des populations à faible revenu dans les mesures incitatives à la conservation sont soulevés spécifiquement. Il semblerait qu'en Chaudière-Appalaches, la conservation soit davantage perçue comme un frein au développement économique ou à la génération de revenu lié à l'exploitation.

En Chaudière-Appalaches, les dynamiques antagonistes avec les certains enjeux agricoles et forestiers sont mises de l'avant, telles que les enjeux de zonages et le besoin de conciliation avec la CPATQ. Les acteurs forestiers semblent demander une meilleure considération et davantage d'accompagnement notamment fiscal pour favoriser la conservation. Enfin, les participants s'expriment davantage sur le besoin d'améliorer la collecte et l'actualisation de données ou outils.

Montérégie

Les acteurs de Montérégie soulignent particulièrement les silos de l'action gouvernementale en matière de conservation. Ils insistent sur le fait que l'engagement politique en conservation est très limité par des cycles électoraux et demandent davantage de mesures pour pérenniser les actions de conservation.

Les pressions sur les territoires d'intérêt comme les habitats fauniques semblent plus présentes en Montérégie, que ce soit celle des promoteurs pour l'urbanisation ou celle des changements climatiques. Il en va de même de l'influence des lobbys et des conflits d'intérêts appuyés. Les participants en Montérégie mentionnent en particulier les risques juridiques associés à la conservation et l'importance de la diffusion de la nouvelle jurisprudence dans le domaine.

Les échanges montrent également qu'il y a des enjeux particuliers sur l'accès à l'information associés à des problèmes de mobilisation des publics. Un consensus émerge en particulier sur le besoin de concilier conservations et usages non dommageables. L'importance de la valorisation économique des services écologiques ressort des échanges. Devant tout cela, les acteurs de Montérégie constatent l'importance des organismes de conservation par leur expertise et contact avec les citoyens notamment pour aider les municipalités.

Limites

Cette étude fournit un instantané de la perception générale des acteurs participants et présente plusieurs limites. Cette méthode permet d'accéder à un important éventail d'expériences et de perspectives, mais limite la profondeur de l'information recueillie. Le format des ateliers a incité les participants à débattre sur des sujets diversifiés. Une conséquence logique est le caractère assez général des propos en lien avec la conservation qui en ressortent. Nous pensons que plusieurs participants auraient la capacité de détailler chacune de leur position dans un contexte circonstancié.

De plus, malgré une bonne diversité des catégories d'acteurs, l'absence de représentant gouvernemental, une participation limitée des propriétaires et une représentation majoritaire des acteurs municipaux ou travaillant sur les enjeux de conservations (organismes de conservation ou organisations environnementales) tendent probablement à faire ressortir davantage de constats convergents que les perspectives plus conflictuelles. Soulignons également une relative hétérogénéité dans les prises de notes qui n'a pas permis d'avoir exactement le même niveau de détails entre tous les groupes de discussion. Un portrait plus précis de la situation nécessiterait un travail d'entrevue spécifique (par exemple semi-dirigés) ou consultations poussées avec les différents acteurs ou l'expression par les catégories d'acteurs des positions respectives à des questions et enjeux clairement identifiés.

CONCLUSIONS

Ainsi nous pouvons conclure que la conservation des habitats fauniques en terres privées dans le sud du Québec fait face à de nombreux enjeux sociopolitiques, économiques et culturels, dont plusieurs ont été identifiés précédemment (Bissonnette et coll. 2018). Les consensus qui émergent sur plusieurs enjeux de taille sont à même d’orienter positivement les futures actions en conservation si leur prise en compte est effective. La diversité des propos recueillis dans les deux régions ciblées démontre également d’importantes spécificités régionales et locales qui exigeront des stratégies se déclinant à différentes échelles. En somme, la mobilisation des acteurs régionaux lors des ateliers réalisés démontre la volonté des parties prenantes de partager leurs expériences et travailler en concertation avec l’ensemble des intervenants concernés.

Si les décisions en matière conservation gagnent à être orientées par les meilleures connaissances scientifiques, dans bien des cas, les arbitrages nécessaires entre diverses utilisations du territoire poussent la conservation dans le domaine de la politique. La conservation des habitats fauniques en domaine privé ne peut être considérée comme un problème technique avec des paramètres déterminés. En effet, en tant que question écologique, autant que sociopolitique, la conservation environnementale dépend de connaissances et d’analyses pointues des réalités humaines et de leurs institutions sociales. En cela, les méthodologies qualitatives en sciences sociales demeurent hautement pertinentes afin de brosser un portrait des positions et des représentations des parties prenantes de la conservation, afin de mieux orienter les actions. Comme l’ont mentionné les participants aux ateliers, pour poursuivre et intensifier les efforts en matière de conservation, un engagement à long terme des autorités compétentes et des solutions adaptées aux différentes réalités dynamiques s’impose.

BIBLIOGRAPHIE

Bissonnette, J-F., Dupras, J. et Blouin, D. 2017. Comment favoriser les infrastructures dans le Grand Montréal ? Une analyse des opportunités et des contraintes relatives à leur développement. ISFORT, Fondation David-Suzuki, CSBQ.

Bissonnette, J. F., Dupras, J., Messier, C., Lechowicz, M., Dagenais, D., Paquette, A. & Gonzalez, A. (2018). Moving forward in implementing green infrastructures: Stakeholder perceptions of opportunities and obstacles in a major North American metropolitan area. *Cities*, 81, 61-70.

Chan, C.F., Coppens, C., Boisjoly, L., et Baillargeon, C.A. (2015). Étude économique régionale des impacts et de l'adaptation liés aux changements climatiques sur le fleuve Saint-Laurent : volet eaux municipales. Rapport présenté à la Division des impacts et de l'adaptation liés aux changements climatiques de Ressources naturelles Canada, au Gouvernement du Québec et à Ouranos. Montréal : AECOM.134p

Hsieh, H. F., & Shannon, S. E. (2005). Three approaches to qualitative content analysis. *Qualitative Health Research*, 12p.

Intergovernmental Science-Policy Platform on Biodiversity and Ecosystem Services (IPBES), Díaz, Sandra, Josef Settele, Eduardo Brondízio, Hien T Ngo, Maximilien Guèze, John Agard, Almut Arneth, et al. (2019) Summary for Policymakers of the Global Assessment Report on Biodiversity and Ecosystem Services – Unedited Advance Version, 39p.

Ministère de l'environnement et de la lutte contre les changements climatiques. 2018. La conservation volontaire : vous pouvez faire la différence. Principales options de conservation légale pour les propriétaires de terrains privés. 12 p.

Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs- MFFP (2015). Lignes directrices pour la conservation des habitats fauniques (4^eédition), Direction générale de la valorisation du patrimoine naturel, 41p.

Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs -MDDEP (2010). « Portrait du réseau d'aires protégées au Québec - Période 2002-2009 », 41p.

Tanguay, L., Bissonnette, J.-F., Calmé, S., Turgeon, K., (en préparation). A systematic review of factors affecting landowners' acceptability of conservation initiatives on their lands: Testing a new typology. *Environmental Conservation*.

ANNEXES

Annexe 1 : tableau récapitulatif des catégories

Annexe 2 : Ordre du jour des ateliers

Annexe 3 : Lexique transmis aux participants

Annexe 4 : Description des catégories d'enjeux présentées aux participants

Annexe 5 : Cahier du participants et portrait de la conservation et des aires protégées en Chaudières-Appalaches

Annexe 6 : Rapport synthèse de la conservation des milieux naturels en Montérégie

Annexe 7 : Certificat d'éthique (Université Laval)

Annexe 1 : Tableau récapitulatif des catégories

Lieu	Thème et Sous-thème	Codes de références	Termes
Chaudière-Appalaches	1.1- Cadre de gouvernance et enjeux politiques		
	1.1.1- Cadre législatif	- Légitimité d'un cadre législatif	Pertinence d'un cadre législatif contraignant (8), efficacité normative de la législation (3)
		- Risques de l'approche législative	Crainte d'une législation contraignante (4), mésadaptée ou insuffisamment financée (2)
		- Redéfinir les statuts de conservation	Définition des aires protégées et mesures de conservation associées (5), cohérence de la Loi sur les espèces menacées ou vulnérables (1)
		- L'application défailante du cadre législatif	Législation faiblement appliquée pour la majorité (6), manque de ressources pour l'application (3)
	1.1.2 Perception de l'action gouvernementale	- Vision et organisation des acteurs gouvernementaux	Manque de vision (6), problème de coordination gouvernementale (12)
		- Exemplarité et cohérence de l'action publique	Cohérence entre pratiques souhaitées en terres privées et celles appliquées en terres publiques (5), manque de suivi des élu-e-s (5), rôle des entreprises publiques, compréhension des enjeux locaux et protection des écosystèmes forestiers exceptionnels (EFE)
		- Gouvernance locale	Délégation de pouvoir accompagné de moyens (2), sensibilisation des élus pour une meilleure prise en compte de la conservation au niveau local (3)
		- Intégrer la conservation dans l'aménagement du territoire	Besoin d'intégrer davantage les enjeux de conservation à l'aménagement, besoin de sensibilisation accrue des élus, opportunité des plans régionaux de conservation
	1.2 Financement, fiscalité et compensation		
	1.2.1- Contraintes liées au financement	- Un processus de financement inadapté	La fiscalité municipale est inadaptée pour favoriser la conservation (13), les enjeux de pauvreté doivent être pris en compte dans l'accès aux incitatifs (2)
		- Un financement limité	Manque d'incitatifs financiers (4), complexité des processus d'accès au financement (2)
		- Le financement des acteurs terrain en conservation	L'instabilité et le manque de financement fragilisent les organismes de conservation (5), la fiscalité municipale représente un coût important pour les organismes de conservation (2)
	1.2.2- Compensation monétaire	- Perception de la compensation	Importance de la compensation (13)
		- Les défis de la compensation	Ambiguïtés et limites de la compensation (pérennité, complexe, coût important) (7); compensation est complexe et doit s'accompagner d'autres incitatifs adaptés au public (5)
1.3- Perception de la conservation			
1.3.1- Perceptions critiques	- Méconnaissance de la conservation et ses avantages	Manque de connaissance des avantages de la conservation de la part de la population ou des élus (8); manque d'activités de communication (6)	
	- Conservation et développement économique	La conservation est un frein au développement économique (3) ou à la génération de revenus lié à l'exploitation (2)	
	- Une communication en silo	Communication en silo surtout avec le gouvernement (4), pertinence de l'approche par bassin versant pour communiquer (2)	
	- Importance et avantages des pratiques de sensibilisation	Importance de la sensibilisation (17); intérêt du public pour la conservation (2); la valorisation des actions de conservation permet de favoriser la conscientisation (3)	

1.3.2- Leviers pour améliorer la perception de la conservation	<ul style="list-style-type: none"> - Les contraintes des pratiques de sensibilisation - Diffusion des connaissances et outils - Données et outils manquants 	<p>La sensibilisation est un concept très large et prend du temps à mettre en œuvre (9), la sensibilisation entraîne des résultats inégaux (6) et nécessite de bien cibler les publics visés (4)</p> <p>Il y a un besoin d'accroître la diffusion des pratiques et outils qui permettraient de favoriser la conservation (4); pertinence de la certification FSC (3)</p> <p>Besoin d'améliorer la collecte et actualisation de données ou outils (6).</p>
1.4- Acceptabilité sociale et participation		
	<ul style="list-style-type: none"> - Enjeux agricoles - Enjeux forestiers 	<p>Besoin d'améliorer la collecte et actualisation de données ou outils (6).</p> <p>Perception des pratiques forestières (2), craintes de nouvelles contraintes (2), enjeu fiscal pour les propriétaires forestiers (2)</p>
1.4.1- Enjeux sectoriels et conflits d'usages	<ul style="list-style-type: none"> - Milieux humides et conservation - Enjeux transversaux sur les usages concurrents - État de la concertation 	<p>Impact positif de la nouvelle législation sur les milieux humides et hydriques (3), enjeu de la définition des milieux humides (3), craintes d'effets pervers qui contribuent à la détérioration d'autres zones d'intérêts écologiques (2)</p> <p>Équité devant les droits accordés aux golfs (3), enjeu de la conciliation de la population faunique avec les usages des terres (3)</p> <p>Utilisation des espaces de concertation (3), développer la concertation avec les propriétaires et le milieu privé (5)</p>
1.4.2- Le rôle central des propriétaires dans la conservation en milieu privée	<ul style="list-style-type: none"> - Comprendre les propriétaires concernant la conservation - Rejoindre les propriétaires 	<p>Perception négative de la conservation par les propriétaires (4), importance culturelle et sociale de la terre pour les propriétaires (3)</p> <p>La concertation positive avec les propriétaires favorise l'acceptabilité (8)</p>
1.4.3- Conservation volontaire	<ul style="list-style-type: none"> - Les atouts de la conservation volontaires - Les limites de la conservation volontaire 	<p>Multiples avantages de la conservation volontaire (16), favoriser l'adhésion des propriétaires et entraîne des effets bénéfiques (6), favoriser la caractérisation du territoire privée (2)</p> <p>Multiples avantages de la conservation volontaire (16), favoriser l'adhésion des propriétaires et entraîne des effets bénéfiques (6), favoriser la caractérisation du territoire privée (2)</p>

2.1- Cadre de gouvernance et enjeux politiques

Montérégie

2.1.1- Cadre législatif	<ul style="list-style-type: none"> - Légitimité d'un cadre législatif - Critiques du cadre législatif - L'application défaillante du cadre législatif - Engagement politique et priorisation 	<p>La législation est pertinente (13), engendre des obligations égales (3) et permet de changer le comportement (3)</p> <p>La législation est inefficace (10); non adaptée (3) et suscite de nombreuses oppositions (7)</p> <p>Manque d'application de la législation (11); manque de moyens dédiés à l'application (9)</p> <p>vision politique (5), besoin d'action réglementaire pour réduire les impacts négatifs (5). priorisation des mesures de conservation (3)</p>
2.1.2- Perception de l'action gouvernementale	<ul style="list-style-type: none"> - Contraintes posées par les cycles électoraux - Organisation des acteurs gouvernementaux - Lobbyisme et conflits d'intérêts 	<p>L'engagement politique en conservation est contraint par des cycles électoraux (9); des mesures pour pérenniser les actions de conservation sont nécessaires (5)</p> <p>Silos ministériels et locaux dans le partage des responsabilités et des données (10); complexité et contradictions entre les acteurs publics en conservation (6)</p> <p>Influence des lobbys (3); conflits d'intérêts ou corruption (2)</p>

2.1.3- Gouvernance locale	<ul style="list-style-type: none"> - Rôle des acteurs municipaux et régionaux - Planification urbaine et zonage - Enjeux juridiques - Un territoire qui subit de multiples pressions 	<p>Intégration des enjeux de conservation dans la politique municipale (7); délégation de pouvoir aux gouvernements locaux (3)</p> <p>Les municipalités n'utilisent pas suffisamment le pouvoir de zonage pour favoriser la conservation (7)</p> <p>Diffuser les évolutions de la jurisprudence (5), besoin d'accompagnement des municipalités dans les enjeux juridique (2)</p> <p>Pression de l'urbanisation (4), la conservation face aux changements climatiques (3)</p>
2.1.4- L'aménagement du territoire	<ul style="list-style-type: none"> - Une conservation intégrée à l'aménagement du territoire - L'enjeu des milieux humides et hydriques 	<p>Pression de l'urbanisation (4), la conservation face aux changements climatiques (3)</p> <p>Importance de la protection des milieux humides (7)</p>
2.2- Financement, fiscalité et compensation		
2.2.1- Contraintes liées au financement	<ul style="list-style-type: none"> - Fiscalité municipale inadaptée - Processus de financement - Un financement insuffisant - Financement des propriétaires - Conserver par la valorisation des services écologiques - Quelles formes de compensations? 	<p>Nécessité de revoir le modèle fiscal des municipalités (12); manque de financement des municipalités en environnement (4)</p> <p>Le financement est trop complexe et doit être amélioré (14)</p> <p>Insuffisance du financement (5), compétition pour le financement (3)</p> <p>Manque d'avantages financiers pour les propriétaires (6), les aides existantes sont pertinentes (3)</p> <p>Valorisation et intégration des services écologiques (9)</p> <p>Définition des formes de compensation (4), la compensation est efficace pour favoriser la conservation (5)</p>
2.2.2- Compensation monétaire	<ul style="list-style-type: none"> - Les barrières de la compensation - Le cas de la compensation des agriculteurs 	<p>Coût important d'outils de compensation (5), manque d'outils de compensation (5), effets pervers de la compensation (4)</p> <p>Pertinence de compensation conditionnelle (6), enjeu de la pérennité des bonnes pratiques compensées (2)</p>
2.3- Perception de la conservation		
2.3.1- Perceptions critiques	<ul style="list-style-type: none"> - Méconnaissance de la conservation - Lacunes et enjeux de la communication - Une communication en silo 	<p>Méconnaissance des justifications de la conservation (19)</p> <p>Accessibilité de l'information (8), problème de mobilisation des publics et efforts de communication dispersés (9), perceptions contradictoires et visions antagonistes (8), la sensibilisation est un processus à long terme qui doit être répété (6), la conscience des problèmes ne conduit pas forcément à la mise en œuvre de solution (5)</p> <p>Manque de communication entre les différentes parties prenantes (4), entre les municipalités (3) et entre les organismes de conservation (4)</p>
2.3.2- Leviers pour améliorer la perception de la conservation	<ul style="list-style-type: none"> - Importance et avantages des pratiques de sensibilisation - Les défis de la sensibilisation et de la communication 	<p>Importance de la sensibilisation pour ses multiples avantages (24)</p> <p>Une bonne sensibilisation environnementale doit s'appuyer sur une démarche et des outils à jour (5), la sensibilisation du milieu éducatif est importante (3), il faut davantage promouvoir les réussites (6)</p>
2.4- Acceptabilité sociale et participation		
	<ul style="list-style-type: none"> - Rôle des propriétaires 	<p>Les propriétaires doivent être convaincus par un travail terrain répété et adapté (6)</p>

2.4.1- Acteurs clefs dans l'amélioration de la conservation	- Rôle des organismes de conservation	Les organismes de conservation ont une position importante par leur expertise et contact avec les citoyens (9), ils sont des alliés pour les municipalités (3)
2.4.2-Agir sur l'acceptabilité sociale et les pratiques de conservation	- Conflits et limitations d'usages	Faible acceptabilité des propriétaires (10), mauvais usages persistent (4), protection des terres agricoles et conservation semblent s'opposer (2), régulation des populations fauniques en zone protégée (2), il faut davantage concilier conservations et usages non dommageables (7)
	- Accompagnement des acteurs	Besoin d'un accompagnement ciblé pour la mise en œuvre d'actions de conservation (11)
	- Enjeux de la concertation	Complexité de la concertation (3), manque de concertation (2)
	- Les acquis et solutions pour favoriser la concertation	Pertinence de la concertation (12), partage des efforts entre les acteurs (7)
2.4.3-Les outils de concertation	- Processus participatifs	Pour être efficace, une consultation doit prendre en compte les résultats (7), il faut utiliser les outils participatifs (6)
	- Le rôle de la mobilisation citoyenne	Importance de la mobilisation citoyenne (4)
	- Enjeux de la conservation volontaire	La conservation volontaire recouvre des pratiques diversifiées (2), un processus partiel (6)
	- Les municipalités et la conservation volontaire	La conservation volontaire peut représenter une perte de revenu pour les municipalités (2), n'offre pas forcément de garantie de pérennité (2)
2.4.4-Conservation volontaire	- Le cahier de propriété	Pertinence du cahier de propriété (8), mais l'engagement peut être faible et très ciblé (3)
	- Les propriétaires et la conservation volontaire	La conservation volontaire est bien acceptée par les propriétaires (5), mais en dépend entièrement (7) et représente des coûts et un engagement complexe en cas de vente (4)

Annexe 2 : Déroulement des ateliers

Heure	Événement
9h00	<i>Mot de bienvenue.</i> Présentation du projet de Chaire, de l'atelier et de la conservation.
9h20	<i>Présentation du CRE.</i> Portrait des actions de la conservation au niveau régional.
10h00	<i>Conférencier invité.</i>
10h45	<i>Pause-café</i> Les tables doivent être déplacées durant la pause de façon à accueillir les groupes de discussion. Le matériel (tableaux, crayons, post-it) doit être préparé à chaque table.
11h15	<i>Bloc 1 : Les enjeux sociaux de la conservation - ponts et barrières</i> Explication de l'activité avec les tableaux.
11h20	Tour de table.
11h30	Activité avec la matrice et les « post-it ».
11h45	Approfondissement sur un ou deux points chauds.
12h00-13h00	<i>Dîner</i> Les enjeux principaux ressortis durant l'activité précédente devront être recueillis et classifiés afin d'identifier les 2 thématiques dominantes. Installation du tableau sur les outils et mesures de la conservation.
13h00	Explication des blocs de discussion de l'après-midi
13h05	<i>Bloc 2 : Groupes de discussion.</i> Discussion sur les deux thématiques identifiées. 25 minutes par thème.
13h55	<i>Pause rafraîchissements</i> Réorganisation des tables par outil de conservation.
14h10	<i>Bloc 3 : Les outils et mesures de conservation.</i> Explication des outils. Distribution des participants.
14h20	<i>Rédaction de « post-it »</i> Sur les avantages et inconvénients des outils de la conservation.
14h30	<i>Discussion sur les outils</i>
15h15	Retour sur les discussions et partages de réflexions
15h25	Mot de clôture.

Annexe 3 : Lexique transmis aux participants

Acceptabilité sociale : Ensemble des caractéristiques qui font que l'exploitation d'une ressource naturelle est jugée comme étant potentiellement acceptable par une communauté.

Acteur : Individu, groupe ou organisation qui possède un intérêt plus ou moins direct dans un projet, une activité ou au sein d'un enjeu, ou qui est susceptible d'être touché par des décisions prises ou des activités réalisées dans ce cadre.

Attitude : Disposition d'esprit, favorable, défavorable ou entre les deux, à l'égard d'une personne, d'un objet ou d'une situation.

Compensation : Dans le cadre de la conservation, peut se référer à :

a) Une somme d'argent versée à un propriétaire pour compenser les pertes financières entraînées par la protection des habitats fauniques et des espèces sur ses terres.

b) La protection d'écosystèmes naturels donnés sur les terres d'un propriétaire foncier comme mesure compensatoire pour la destruction ou la dégradation d'autres écosystèmes similaires située sur les terres du dit propriétaire.

Concertation : Pratique qui consiste à faire précéder une décision d'une consultation des parties concernées.

Connectivité : La connectivité écologique désigne la connexion établie entre différentes aires naturelles de façon à établir un réseau nécessaire au fonctionnement, à la stabilité et à la résilience des écosystèmes et des espèces qu'ils abritent.

Conservation : Ensemble de pratiques comprenant la protection, la restauration et l'utilisation durable et visant la préservation de la biodiversité, le rétablissement d'espèces ou le maintien des services écologiques au bénéfice des générations actuelles et futures.

Conservation volontaire : Mesure de conservation au sein de laquelle un propriétaire foncier protège volontairement une partie ou l'intégrité des écosystèmes naturels qui se retrouvent sur ses terres.

Écosystème : Ensemble formé par des organismes vivants et l'environnement non vivant dans lequel ils évoluent.

Engagement : Situation d'un individu qui adopte volontairement un comportement donné.

Enjeu social : Dans le cadre de la conservation, désigne l'ensemble des facteurs sociaux qui sont affectés, positivement ou négativement, par les mesures de conservation et leur mise en œuvre.

Gouvernance : Manière d'orienter, de guider, de coordonner les activités d'un pays, d'une région, d'un groupe social ou d'une organisation privée ou publique.

Habitat faunique : Milieu naturel dans lequel une ou plusieurs espèces animales particulières trouvent les éléments nécessaires à la satisfaction de leurs besoins fondamentaux en matière d'abri, d'alimentation et de reproduction.

Intendance : Désigne la planification, la gestion et l'utilisation qui sont faites d'une entité ou d'un territoire.

Législation : Ensemble des lois d'un État.

Mobilisation sociale : Processus utilisant la communication pour rallier un grand nombre d'acteurs à une cause commune ou à un objectif commun.

Perception : Représentation mentale d'un objet ou d'une situation donnée, effectuée en relation avec l'expérience et la pensée.

Réglementation : Ensemble des dispositions d'une loi, d'un règlement, d'un décret ou d'une directive gouvernementale, qui imposent des obligations aux citoyens, aux municipalités ou à d'autres groupes assujettis.

Annexe 4 : Description des catégories présentées aux participants

1) Législation et réglementation

La législation est fondamentale pour la gestion des dossiers de la conservation. Aussi, bien qu'elle soit souvent nécessaire pour une protection adéquate des habitats fauniques, la réglementation en terres privées peut également s'avérer contraignante et devenir une source d'irritants pour les gestionnaires ou les propriétaires fonciers. En outre, la réglementation, si elle est pauvrement adaptée au contexte local, peut faire ressortir d'autres enjeux qui n'avaient initialement pas été identifiés ou prévus par les instances qui en sont responsables. Cette thématique se penche donc sur tous les avantages et tous les inconvénients que peut engendrer la législation sous toutes ses formes.

Questions d'animations :

- Quelles formes de législation considérez-vous convenables pour la conservation? Pour la gestion des terres privées?
- Quelles expériences avez-vous avec certaines lois ou certains règlements? Comment ces expériences ont-elles influencé votre opinion?

2) Communication

Les enjeux de communication peuvent se retrouver à la base de nombreux conflits, notamment parce que l'information circule parfois difficilement entre différents paliers administratifs, entre différents secteurs d'activité et entre différents acteurs. L'accès à l'information représente pourtant un élément clé pour bon nombre d'enjeux sociaux et pour bon nombre d'acteurs prenant part à ces enjeux. Cette thématique se penche sur tous les problèmes pouvant être engendrés par une mauvaise communication, mais également sur toutes les opportunités pouvant être créées par de bons outils communicationnels.

Questions d'animations :

- Quels outils communicationnels utilisez-vous sur une base régulière? Considérez-vous que ces outils soient adéquats pour véhiculer l'information qui concerne les mesures de conservation?
- Quel genre d'information avez-vous déjà demandée ou reçue des instances gouvernementales ou des acteurs de la conservation? Vos rapports étaient-ils généralement satisfaisants en fait de communication?

3) Répartition des droits et responsabilités pour la gestion du territoire et de la conservation

La gestion du territoire et la gestion des mesures de conservation sont soumises à deux systèmes de gouvernance distincts au sein desquels la répartition des droits et des responsabilités varie largement. Dans un cas comme dans l'autre, cette répartition, souvent inégale entre différents acteurs ou différents paliers administratifs, peut être perçue comme étant nécessaire à une bonne gestion, ou encore comme un irritant ou une barrière freinant la bonne mise en œuvre de mesures de gestion du territoire ou de la conservation. En outre, la discordance entre ces deux systèmes de gouvernance peut également contribuer aux barrières vis-à-vis de la conservation, alors que la cohésion des deux systèmes de gestion en une gouvernance plus unie peut mener à des opportunités en matière de conservation et de conciliation des usages du territoire.

Questions d'animations :

- À votre avis, la répartition des droits et des responsabilités est-elle réalisée de façon équitable et juste? Quelles seraient vos suggestions à cet égard?
- Selon vous, une meilleure communication entre les instances qui gèrent le territoire sous tous ces aspects et les instances qui gèrent la conservation serait-elle nécessaire?

4) Mobilisation sociale et concertation

La mobilisation de tous les acteurs impliqués de près ou de loin dans la mise en œuvre de mesures de conservation, et la concertation de ces acteurs pour la réalisation d'un objectif de conservation commun représentent en soi un enjeu social de taille. En raison d'intérêts divergents, de compréhension, de connaissances ou d'interprétations différentes, la concertation entre différents acteurs a le potentiel de freiner significativement les efforts de conservation. Cela dit, cette concertation, si elle est menée adéquatement, peut également servir de pont entre les différents acteurs, permettant de mener à bien les efforts de conservation de façon à ce que tous les acteurs y trouvent leur compte.

Questions d'animations :

- Quels outils avez-vous déjà utilisés pour mobiliser différents acteurs, et avec quel taux de succès?
- Quels sont selon vous les secrets d'une concertation réussie dans le monde de la conservation?

5) Aménagement du territoire

L'aménagement du territoire, réalisé par les différentes entités qui le gouvernent ou par les propriétaires fonciers, peut se retrouver à la source de bon nombre d'enjeux. Les intérêts divergents et leur influence sur le développement du territoire peuvent nuire à la conciliation des usages du territoire, et même si un aménagement permettant à tous les acteurs d'atteindre leurs objectifs en rapport au territoire est souvent réalisable. Cela dit, la combinaison de différents objectifs associés au territoire en un tout cohérent n'est pas toujours chose aisée. Cette thématique explore donc tout ce qui touche à l'aménagement du territoire comme entité physique et aux enjeux sociaux pouvant en ressortir.

Questions d'animations :

- Quels types d'aménagement sont optimaux, selon vous, pour combiner les objectifs de tous les acteurs de la conservation, et pour concilier les différents usages du territoire?
- Quelles mesures d'aménagement connaissez-vous parmi celles qui sont en lien avec la conservation des habitats fauniques? Comment les connaissez-vous et pourquoi croyez-vous qu'il en est ainsi? Quelles contraintes imposent-ils?

6) Relations humaines et situation personnelle

Certains ponts et barrières à la conservation peuvent se manifester de manière plus générale, en fonction, par exemple, de la situation personnelle dans laquelle certains acteurs se perçoivent, de bons rapports ou d'inégalités perçues entre les acteurs et par ceux-ci, du respect mutuel et de la confiance ressentie entre les acteurs, ou de la situation socio-économique des ménages affectés

par les mesures de conservation. Cette thématique explore tous ces points qui tournent autour des relations humaines et des situations personnelles des acteurs.

Questions d'animations :

- Comment percevez-vous votre situation par rapport aux autres acteurs de la conservation?
- Comment percevez-vous la conservation de vos activités de tous les jours? Plutôt comme une bonne chose? Un irritant? Ou un peu des deux?

7) Financement et processus institutionnels

Les barrières à la conservation peuvent également être issues de lacunes institutionnelles, tous comme les ponts peuvent être créés par la présence d'institutions adéquates. Les détails et la disponibilité du financement, pour les projets de conservation comme de compensation, la disponibilité du personnel adéquat et son savoir-faire, les mesures d'accompagnement des propriétaires, peuvent tous influencer le succès des mesures de conservation lors de leur mise en œuvre. Les propriétaires désireux de participer aux efforts de conservation ou de trouver un accord pour résoudre les conflits pouvant émergés de ces efforts peuvent eux-mêmes se laisser encourager par des institutions adéquates, ou se voir confrontés aux institutions défailtantes. Tous ces sujets associés aux institutions sont regroupés au sein de cette thématique.

Questions d'animations :

- Quelles expériences positives ou négatives avez-vous avec le monde institutionnel qui tourne autour de la conservation?
- Le financement est-il généralement suffisant pour mener à bien des projets de conservation, ou pour compenser la conservation d'habitats sur vos terres?

Questions d'animations pour l'activité sur les outils de la conservation :

- Quels sont les avantages et les inconvénients, selon vous, de l'outil en question?
- Dans quel contexte son utilisation est-elle appropriée?
- Parmi les outils que vous avez utilisés, lesquels ont porté leurs fruits ?
- Quels sont les outils offrant le plus grand potentiel pour la conservation en milieu privé ?
- Quelle est votre opinion sur la compensation des actions de conservation?
- Quels outils offrent les meilleures opportunités de conservation ?

Annexe 7. Certificat d'éthique



Vice-rectorat à la recherche et à la création
Comité d'éthique de la recherche

APPROBATION DE L'ÉTHIQUE

Projet de recherche impliquant des êtres humains ou
la consultation de renseignements personnels

Ce projet de recherche a été examiné en conformité avec les
Modalités de gestion de l'éthique de la recherche sur des êtres humains de l'Université Laval,
par le **Comité plurifacultaire d'éthique de la recherche**

Projet intitulé : L'acceptabilité et les perceptions sociales à l'égard des politiques de conservation des habitats fauniques

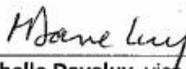
Nom du chercheur : Monsieur Jean-François Bissonnette

Numéro d'approbation : 2019-044 / 12-03-2019

Date de décision : 12 mars 2019

Date d'expiration de l'approbation : 1^{er} avril 2020

Après examen des informations et des documents qui lui ont été transmis, le Comité a constaté que ce projet respecte les principes d'éthique de la recherche avec des êtres humains. Il prend acte de la confirmation écrite du chercheur à l'effet qu'il a pris connaissance des mesures de suivi¹ associées à l'émission de l'approbation éthique de son projet et qu'il accepte de les appliquer. Par conséquent, le Comité approuve ce projet pour un an.



Michelle Daveluy, vice-présidente
Comité plurifacultaire d'éthique de la recherche



Date

¹ Rappel des mesures de suivi au verso



ATELIER CONSULTATIF

LA CONSERVATION DES HABITATS FAUNIQUES EN TERRES PRIVÉES

Comment est-elle perçue par les acteurs
impliqués ?

CAHIER DU
PARTICIPANT

13 MARS 2019
LA CACHE À MAXIME
SCOTT (QUÉBEC)



TABLE DES MATIÈRES

RECHERCHE ET RÉDACTION

Le Centre de la science de
la biodiversité du Québec
(CSBQ)

Louis Tanguay
Université Laval

Jean-François Bissonnette
Université Laval

Sophie Calmé
Université de Sherbrooke

Konstantia Koutouki
Université de Montréal

Katrine Turgeon
Université du Québec en
Outaouais

Martin Paulette
Vice-président, CRECA

M. Martin Vaillancourt
Directeur général, CRECA

Mme Béatrice Riché
Chargée de projets, CRECA

EN COLLABORATION AVEC

Le Conseil régional de l'environnement
de la Montérégie
(CREM)



© Conseil régional de l'environnement
Chaudière-Appalaches (CRECA), 2019

2485, rue Sainte-Hélène
Lévis (Québec) G6Z 7K7
Tél. : 418-832-2722
Site web: www.creca.qc.ca
Courriel: creca@creca.qc.ca

Mot de bienvenue	3
Mise en contexte	4
<i>Objectifs de l'atelier</i>	4
<i>Le CSBQ</i>	4
<i>Le CRECA</i>	4
Programmation	5
Petit lexique du participant	6
Présentation : Portrait, histoire et enjeux de la conservation et des aires protégées en Chaudière-Appalaches	7
<i>Portrait de la Chaudière-Appalaches</i>	8
<i>La forêt régionale</i>	11
<i>Contraintes à la conservation en Chaudière-Appalaches</i>	14
<i>Analyse territoriale des milieux naturels</i>	15
<i>Conservation et aires protégées en Chaudière-Appalaches</i>	17
<i>Chronologie</i>	19
<i>Actions en cours, à venir ou à suivre</i>	24
<i>Bibliographie</i>	25
<i>Biographie du conférencier</i>	27
Conférence : Les efforts de mobilisation sociale, les règlements de conflits et les moyens utilisés pour les résoudre	28
<i>Résumé de la conférence</i>	28
<i>Biographie du conférencier</i>	28
Bloc 1 – Les ponts et barrières vis-à-vis de la conservation des habitats fauniques en terres privées	30
Bloc 2 – Les enjeux sociaux de la conservation, selon deux thématiques choisies	32
Bloc 3 – Les outils de la conservation	33
Liste des participants	34
Plan du site	36

MOT DE BIENVENUE

Chers invités,

C'est avec grand plaisir que l'équipe de la Chaire de recherche sur les enjeux sociaux de la conservation et l'équipe du Conseil régional de l'environnement Chaudière-Appalaches (CRECA) vous accueillent à cet atelier qui porte sur l'acceptabilité sociale des mesures de conservation des habitats fauniques en terres privées. Peu importe votre secteur d'activité, vos objectifs pour la journée, et votre relation avec le monde de la conservation, soyez les bienvenus! Votre participation à cet atelier est fondamentale afin d'amener une meilleure compréhension des enjeux sociaux reliés, de près ou de loin, au monde de la conservation en terres privées.

Aujourd'hui, nous espérons que les conférences et les séances de discussion mèneront à des dialogues constructifs basés sur l'écoute, le partage et la compréhension

des autres, et orientés vers la recherche de solutions. Pour tirer le plein bénéfice de l'atelier d'aujourd'hui, nous sollicitons vos perceptions et opinions honnêtes, quelles qu'elles soient, afin de bien comprendre quels sont les ponts, mais aussi les barrières sociales qui peuvent se manifester lors de la mise en œuvre de mesures de conservation. Nous souhaitons que le dialogue s'établisse dans un climat informel et amical, et dans le respect mutuel de nos visions respectives. Vous seuls pouvez réellement nous aider à broser un portrait global des enjeux sociaux reliés à la conservation en terres privées tel qu'il est à ce jour au Québec.

Ainsi, de la part de toute l'équipe de la Chaire et du CRECA, nous vous souhaitons une très agréable journée, ainsi qu'un atelier aussi instructif que constructif.



Jean-François Bissonnette, Université Laval



Sophie Calmé, Université de Sherbrooke



Konstantia Koutouki, Université de Montréal



Katrine Turgeon, Université du Québec en Outaouais



Martin Vaillancourt
Directeur général
Conseil régional de l'environnement
Chaudière-Appalaches

Co-titulaires de la Chaire de recherche sur les enjeux sociaux de la conservation

MISE EN CONTEXTE

Cet atelier consultatif est organisé par des chercheurs du Centre de la science de la biodiversité du Québec (CSBQ) en partenariat avec le Conseil régional de l'environnement Chaudière-Appalaches (CRECA), dans le cadre de la création d'une nouvelle chaire de recherche axée sur l'acceptabilité sociale des mesures de conservation des habitats fauniques en terres privées.

Objectifs de l'atelier

L'atelier permettra d'une part aux acteurs présents — organismes de conservation, municipalités, élus municipaux, regroupements ou représentants de propriétaires, regroupements de citoyens impliqués, aménagistes, etc. — de faire entendre leur voix et leurs opinions par rapport aux enjeux sociaux de la conservation, que ces enjeux soient liés aux mesures de conservation comme telles, à des problèmes de communication, à des conflits territoriaux ou autres. D'autre part, cette rencontre permettra aux chercheurs de comprendre les opinions différentes comme divergentes dans le domaine de la conservation afin d'en analyser le caractère social, de comprendre le rôle et l'opinion des différents acteurs, les divers modes de gouvernance, ainsi que les opportunités et les contraintes qui en découlent.

Des conférences sont offertes durant la première partie de l'atelier, dressant un portrait des efforts et des acteurs de la conservation au niveau régional. Les participants ont ensuite la chance d'échanger leurs opinions, leurs points de vue et leurs expériences sur les principaux enjeux associés à la conservation et à la gestion du territoire, dans un contexte convivial.

Le CSBQ

Le CSBQ regroupe plus de 120 chercheurs d'avant-garde tant au niveau national qu'international, au sein d'un partenariat entre 8 institutions académiques, une institution publique et un ministère fédéral. Le CSBQ met en commun les infrastructures à la fine pointe de la technologie et les stations de recherche disponibles des institutions membres et en facilite ainsi l'accès pour tous les membres, chercheurs et étudiants. Une telle intégration des ressources en commun favorise les recherches multidisciplinaires et multiniveaux, qui sont nécessaires pour générer les connaissances en biodiversité pertinentes au niveau régional.

Le CRECA

Interlocuteur régional privilégié du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, le CRECA est un organisme sans but lucratif issu du milieu, qui, depuis 1991, travaille activement à l'implantation d'une vision régionale du développement durable et de l'environnement dans la région de Chaudière-Appalaches.

La mission du CRECA en matière de développement durable, se traduit, entre autres, par la réalisation ou le soutien à la réalisation d'outils et d'activités de sensibilisation, de formation, d'éducation et d'autres types d'action auprès des décideurs et de la population en général et par la conclusion d'ententes avec des partenaires. Il incite les acteurs régionaux à intégrer l'environnement et le développement durable dans les plans stratégiques, les plans d'urbanisme et d'aménagement, les plans d'action, les programmes et les politiques.

PROGRAMMATION

- 9 h - 9 h 20 **Mot de bienvenue**
Présentation du projet de Chaire, de l'atelier et de la conservation
- 9 h 20 - 10 h **Présentation**
Portrait, histoire et enjeux de la conservation et des aires protégées en Chaudière-Appalaches
Martin Paulette, vice-président du CRECA
- 10 h - 10 h 45 **Conférence**
Les efforts de mobilisation sociale, les règlements de conflits et les moyens utilisés pour les résoudre
Hubert Pelletier, Directeur de la conservation, Conservation de la nature Canada
- 10 h 45 - 11 h 15 *Pause café*
- 11 h 15 - 12 h **Bloc de discussion 1**
Les enjeux sociaux de la conservation — ponts et barrières
- 12 h - 13 h *Dîner*
- 13 h - 13 h 55 **Bloc de discussion 2**
Groupes de discussion
- 13 h 55 - 14 h 10 *Pause rafraîchissements*
- 14 h 10 - 15 h 15 **Bloc de discussion 3**
Les outils et les mesures de conservation
- 15 h 15 - 15 h 30 **Retour sur les discussions et mot de clôture**

PETIT LEXIQUE DU PARTICIPANT

Acceptabilité sociale : Ensemble des caractéristiques qui font que l'exploitation d'une ressource naturelle est jugée comme étant potentiellement acceptable par une communauté.

Acteur : Individu, groupe ou organisation qui possède un intérêt plus ou moins direct dans un projet, une activité ou au sein d'un enjeu, ou qui est susceptible d'être touché par des décisions prises ou des activités réalisées dans ce cadre.

Attitude : Disposition d'esprit, favorable, défavorable ou entre les deux, à l'égard d'une personne, d'un objet ou d'une situation.

Compensation : Dans le cadre de la conservation, peut se référer à :

a) Une somme d'argent versée à un propriétaire pour compenser les pertes financières entraînées par la protection des habitats fauniques et des espèces sur ses terres.

b) La protection d'écosystèmes naturels donnés sur les terres d'un propriétaire foncier comme mesure compensatoire pour la destruction ou la dégradation d'autres écosystèmes similaires situées sur les terres du dit propriétaire.

Concertation : Pratique qui consiste à faire précéder une décision d'une consultation des parties concernées.

Connectivité : La connectivité écologique désigne la connexion établie entre différentes aires naturelles de façon à établir un réseau nécessaire au fonctionnement, à la stabilité et à la résilience des écosystèmes et des espèces qu'ils abritent.

Conservation : Ensemble de pratiques comprenant la protection, la restauration et l'utilisation durable et visant la préservation de la biodiversité, le rétablissement d'espèces ou le maintien des services écologiques au bénéfice des générations actuelles et futures.

Conservation volontaire : Mesure de conservation au sein de laquelle un propriétaire foncier protège volontairement une partie ou l'intégrité des écosystèmes naturels qui se retrouvent sur ses terres.

Écosystème : Ensemble formé par des organismes vivants et l'environnement non vivant dans lequel ils évoluent.

Engagement : Situation d'un individu qui adopte volontairement un comportement donné.

Enjeu social : Dans le cadre de la conservation, désigne l'ensemble des facteurs sociaux qui sont affectés, positivement ou négativement, par les mesures de conservation et leur mise en œuvre.

Gouvernance : Manière d'orienter, de guider, de coordonner les activités d'un pays, d'une région, d'un groupe social ou d'une organisation privée ou publique.

Habitat faunique : Milieu naturel dans lequel une ou plusieurs espèces animales particulières trouvent les éléments nécessaires à la satisfaction de leurs besoins fondamentaux en matière d'abri, d'alimentation et de reproduction.

Intendance : Désigne la planification, la gestion et l'utilisation qui est faite d'une entité ou d'un territoire.



Législation : Ensemble des lois d'un État.

Mobilisation sociale : Processus utilisant la communication pour rallier un grand nombre d'acteurs à une cause commune ou à un objectif commun.

Perception : Représentation mentale d'un objet ou d'une situation donnée, effectuée en relation avec l'expérience et la pensée.

Réglementation : Ensemble des dispositions d'une loi, d'un règlement, d'un décret ou d'une directive gouvernementale, qui imposent des obligations aux citoyens, aux municipalités ou à d'autres groupes assujettis.

PORTRAIT, HISTOIRE ET ENJEUX

DE LA CONSERVATION ET DES AIRES PROTÉGÉES EN CHAUDIÈRE-APPALACHES

Martin Paulette, vice-président du CRECA

Portrait de la Chaudière-Appalaches

La région de la Chaudière-Appalaches couvre 15 480 km² de terres et 640 km² d'eau du fleuve. Elle recoupe trois grandes provinces géographiques:

1. Le fleuve Saint-Laurent, ses îles et ses battures
2. Les Basses Terres du Saint-Laurent
3. Les Appalaches

- Elle compte peu de grands plans d'eau mis à part les lacs Saint-François et Aylmer, au sud-ouest.
- La plupart des rivières se jettent dans le Saint-Laurent. La plus importante est la Chaudière. Une seule rivière va vers l'Atlantique, la Saint-Jean. Toutes prennent leur source dans les Appalaches.
- C'est dans la plaine du Saint-Laurent et dans celle de la Saint-Jean que l'on compte le plus de grands milieux humides (tourbières et marécages surtout).
- Un massif des monts Notre-Dame (Mont du Midi, Mont Saint-Magloire, Grande-Coulée) qui culmine à 900 m d'altitude occupe le centre-est de la région.

Selon diverses sources (portrait CA, Canards illimités, autres), l'occupation du sol régional est d'environ:

- 70 % pour la forêt
- 23 % pour l'agriculture
- 4 % pour les milieux urbains
- 3 % pour les milieux humides

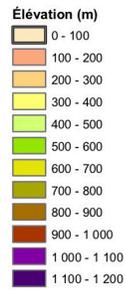
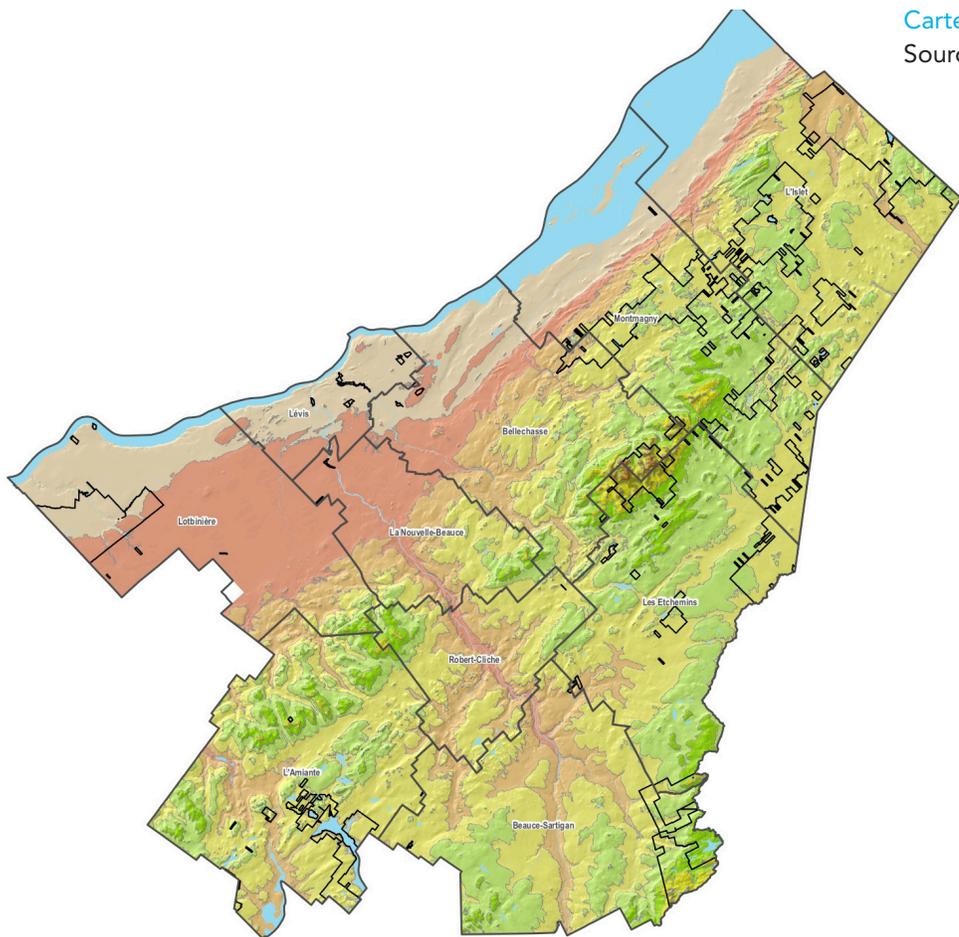
Les agglomérations urbaines sont surtout le long du fleuve, dans la vallée de la Chaudière, et dans la région de l'Amiante. Ces agglomérations sont entourées de secteurs agricoles. Le piedmont des Appalaches est consacré à l'élevage et à l'acériculture, la plaine aux grandes cultures.

La colonisation de la plaine du Saint-Laurent et de la vallée de la Chaudière date du régime français. Celle des Appalaches est beaucoup plus récente. La plupart des villages y ont à peine plus de 100 ans. Malgré plusieurs vagues d'immigrants anglophones (Loyalistes, soldats démobilisés, Irlandais), surtout dans le centre et l'ouest de la région, la population est maintenant presque uniquement francophone.

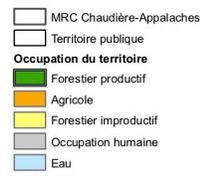
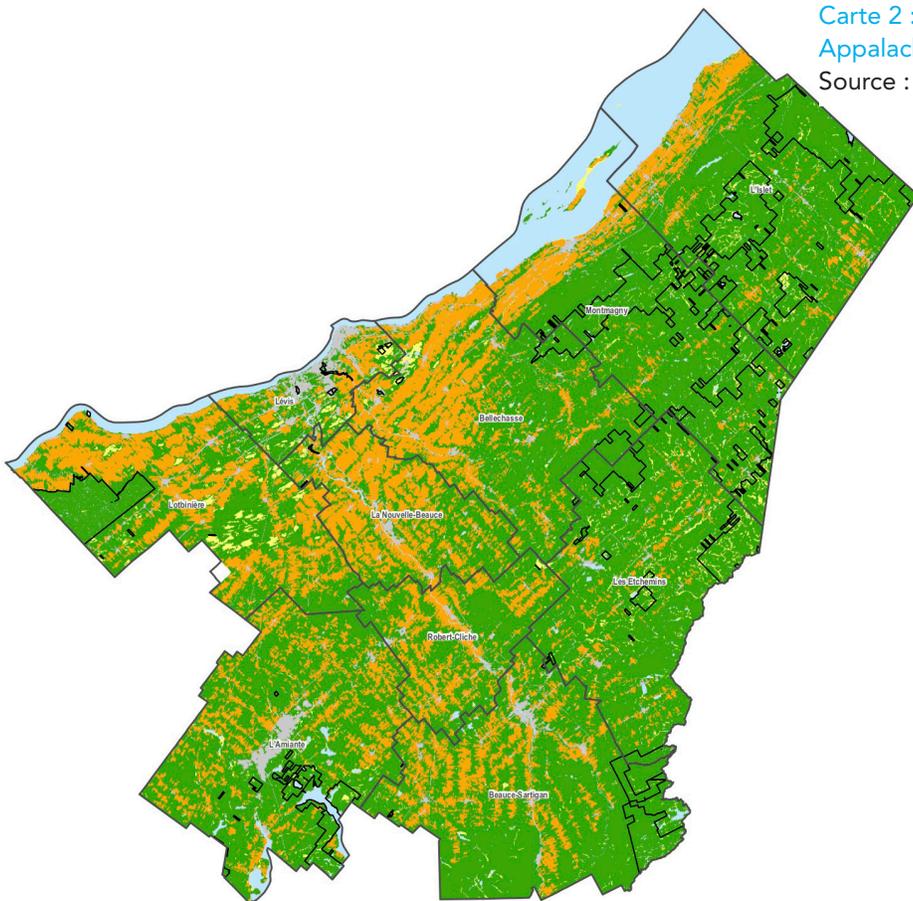
La région compte un peu plus de 400 000 habitants dont la moitié habite dans les cinq plus grandes agglomérations (le tiers à Lévis). Hors de ces villes, la densité d'occupation est d'environ 13 habitants au km². Les collines du centre-est et la zone frontalière sont encore moins densément habitées. Les terres publiques sont inhabitées.

La population est moins scolarisée que la moyenne provinciale, mais les revenus se rapprochent de la moyenne québécoise avec de vastes poches de pauvreté dans les milieux forestiers. Le chômage est plus faible en général qu'ailleurs au Québec, mais encore très présent dans l'est et dans la zone frontalière. L'économie repose en grande partie sur le secteur manufacturier. Le secteur primaire (foresterie, agriculture) occupe 5 % des emplois.

Carte 1 : Relief de la Chaudière-Appalaches
 Source : PRDIRT Chaudière-Appalaches, 2009

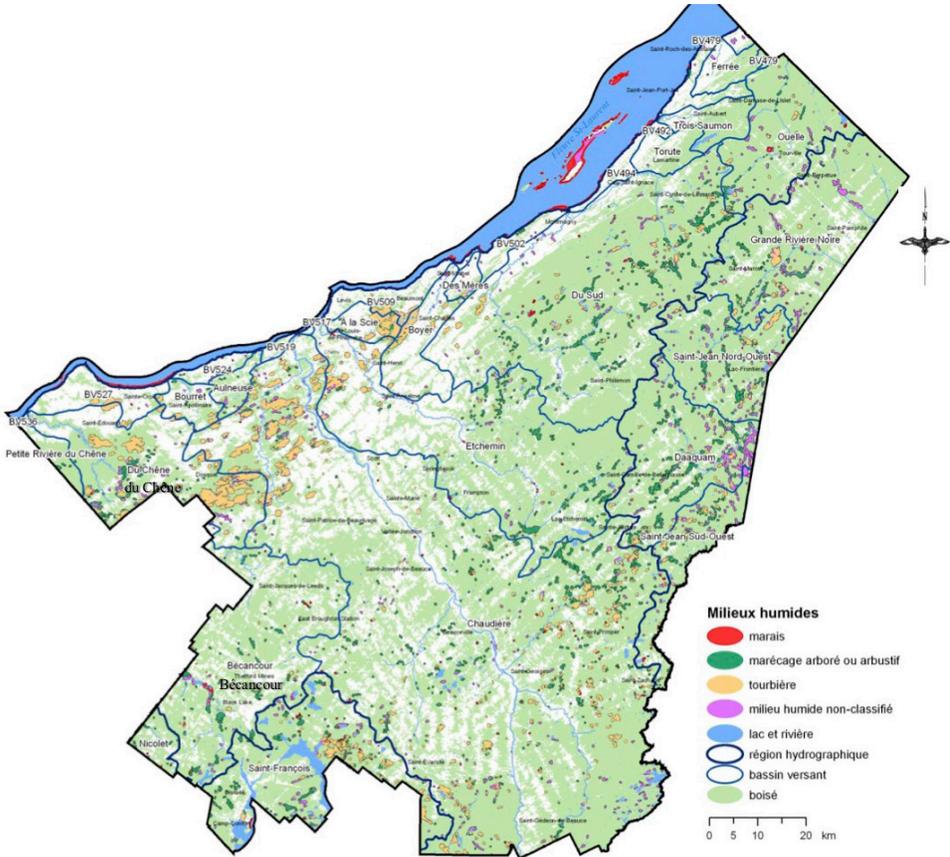


Carte 2 : Occupation du sol en Chaudière-Appalaches
 Source : PRDIRT Chaudière-Appalaches, 2009



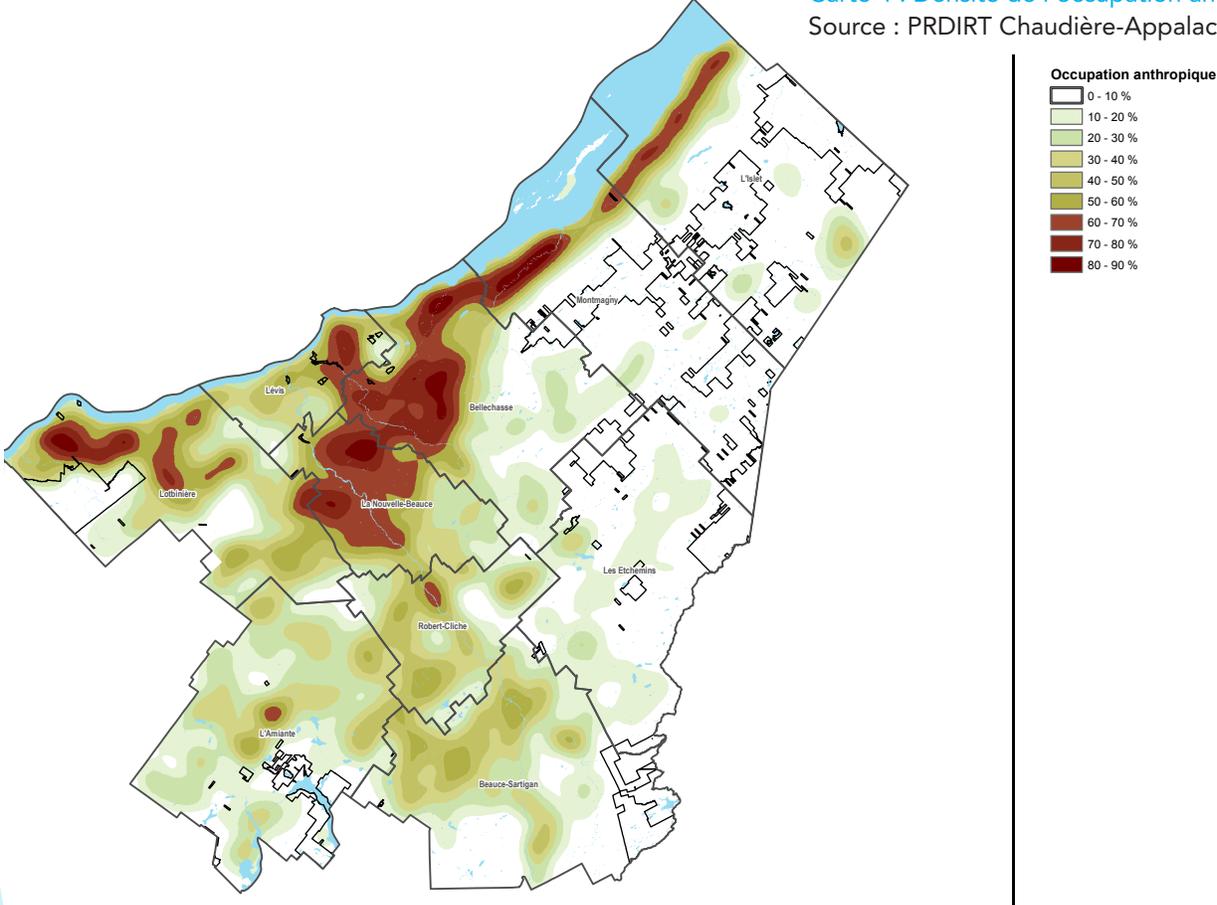
Carte 3 : Milieux humides par bassins versants

Source : Canards illimités



Carte 4 : Densité de l'occupation anthropique

Source : PRDIRT Chaudière-Appalaches, 2009



La forêt régionale

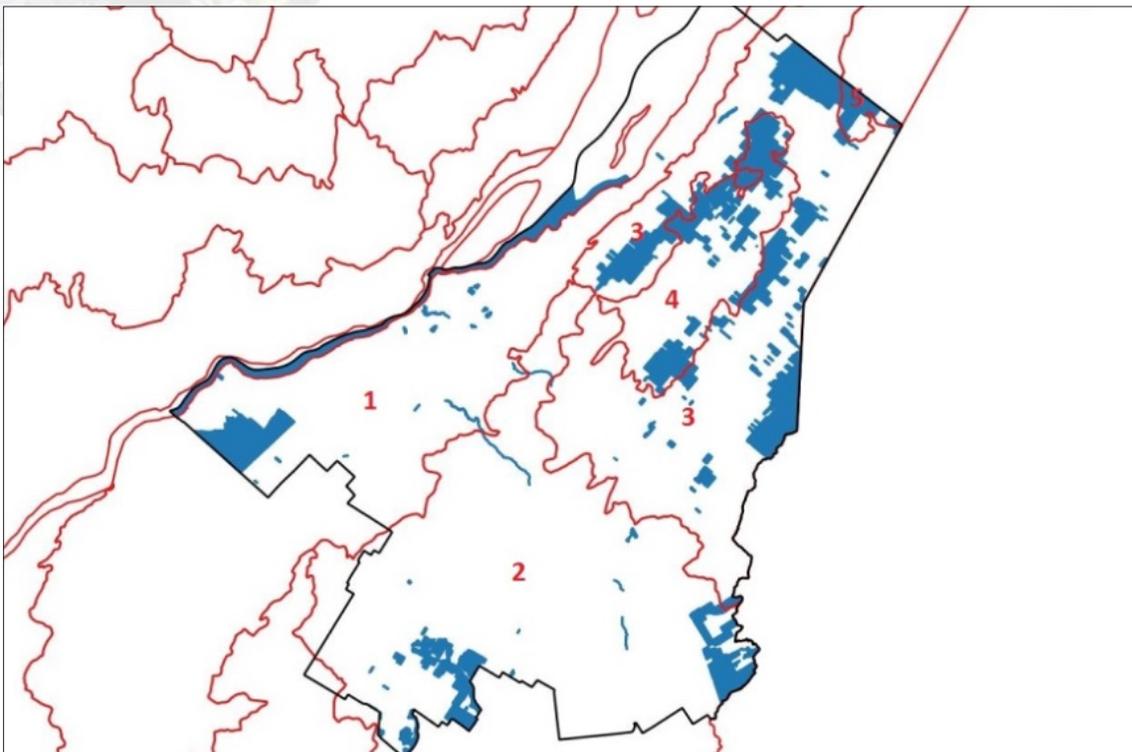
La région est majoritairement forestière (plus des 2/3 de la portion terrestre). Les forêts publiques, presque toutes exploitées, couvrent 10 % de la région (en bleu sur la carte suivante). De grandes propriétés privées occupent 5 % du territoire. Elles appartiennent presque toutes à des compagnies forestières.

La Chaudière-Appalaches recoupe cinq grandes unités homogènes de végétation (en rouge sur la carte suivante) :

1. L'érablière à tilleul FOTT3a (Basses Terres)
2. L'érablière à bouleau jaune FOJT5b
3. L'érablière à bouleau jaune FOJT5c
4. La sapinière à bouleau jaune MEJT1b (en altitude)
5. La sapinière à bouleau jaune MEJT1c

Carte 5 : Forêts publiques et unités homogènes de végétation

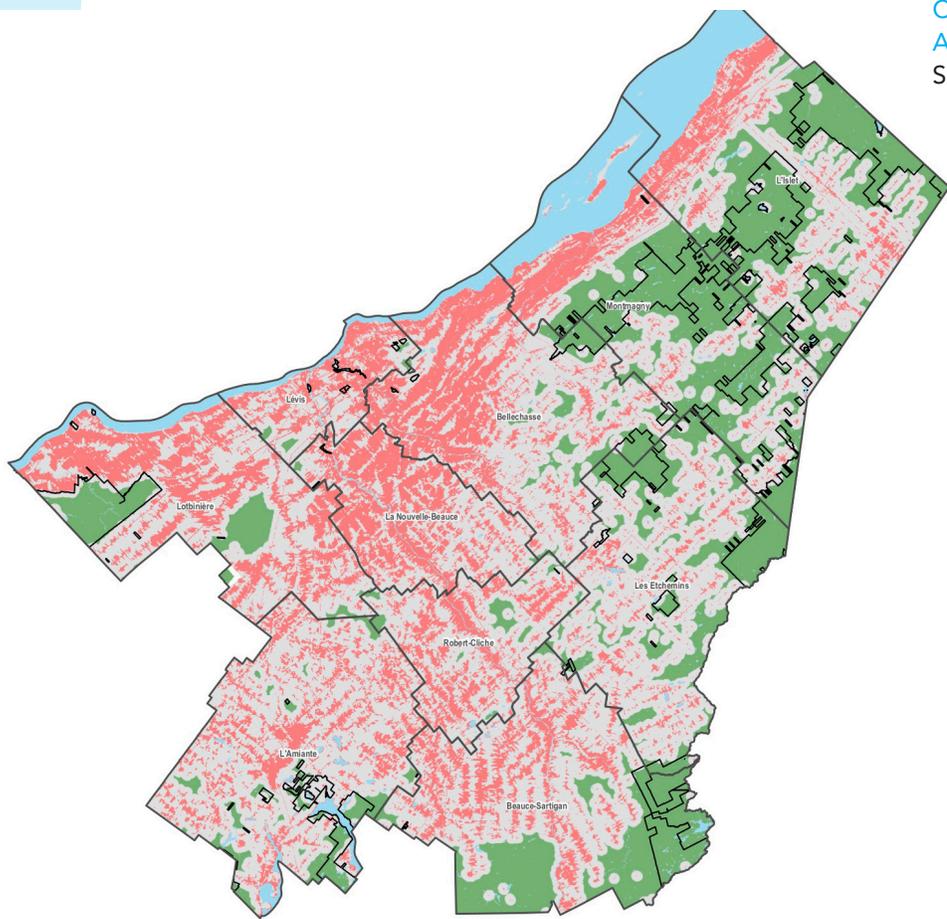
Source : données MFFP



La forêt privée (9700 km²) est très morcelée par les coupes, les routes, l'occupation anthropique et l'agriculture. Elle est, en partie, issue de reboisement d'anciennes friches agricoles. Les vieux peuplements qu'on y retrouve sont surtout des érablières acéricoles. Mis à part les érables, les espèces longévives d'origine naturelle s'y raréfient alors que les feuillus intolérants, les épinettes de plantation et le sapin y sont très abondants. On connaît très peu de parcelles de forêts privées qui n'ont pas été exploitées.

Les propriétaires forestiers sont généralement vieux (près de 60 ans en moyenne) et peu scolarisés. 85 % d'entre eux coupent régulièrement du bois. Ils sont généralement originaires de la région (seulement 13 % des propriétaires habitent à plus de 100 km de leur forêt). Les lots sont généralement transmis en héritage (Source : Agence des forêts privées des Appalaches).

La forêt publique (1580 km²) est presque entièrement exploitée par des bénéficiaires de contrats d'approvisionnement. Environ 10 % ne sont pas exploités, mais pas tous en aires protégées. Les bénéficiaires sont presque tous regroupés dans l'entreprise de gestion FORAP. L'exploitation intensive des forêts publiques est récente (depuis 1970 environ). Elles présentent donc encore plusieurs attributs des forêts naturelles, mais ils disparaissent rapidement. On y trouve plus de forêts non morcelées et de forêts d'intérieures qu'en petite forêt privée. Le pourcentage de vieilles forêts y est beaucoup plus élevé. Les grandes forêts privées ressemblent aux terres publiques quant à l'exploitation.



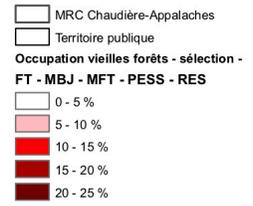
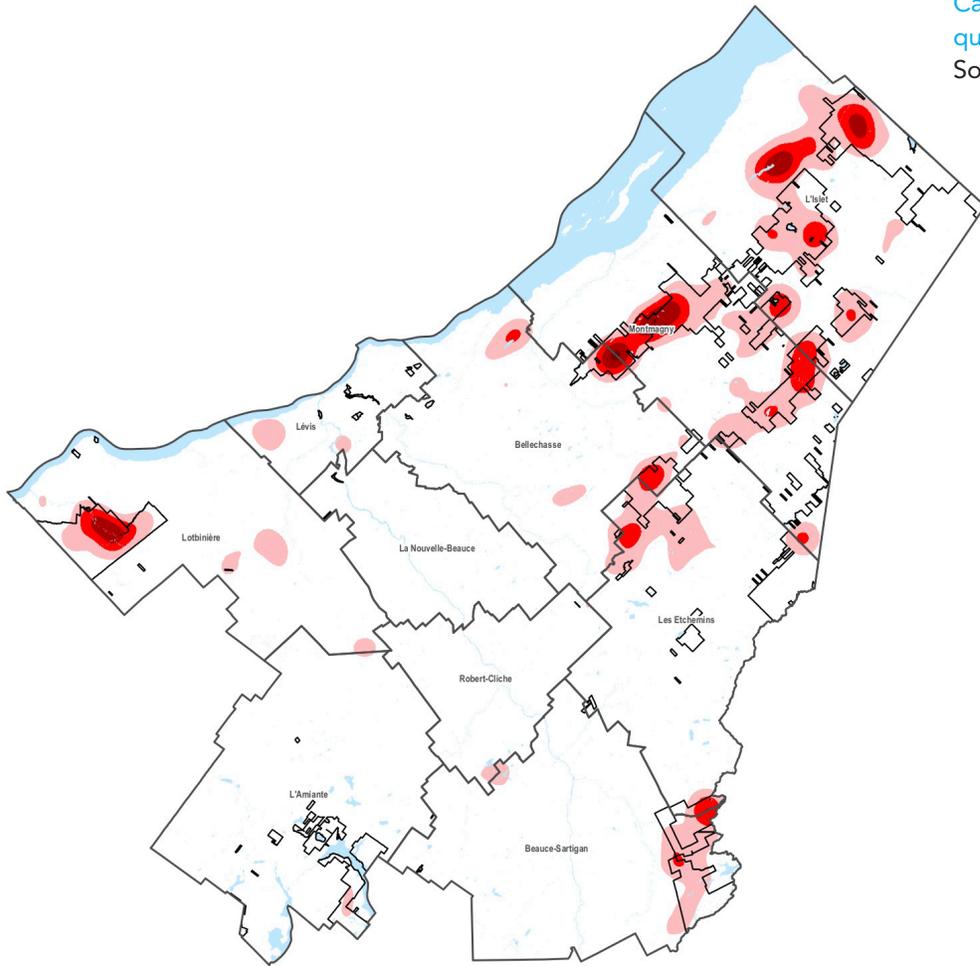
Carte 6 : Morcellement des forêts en Chaudière-Appalaches

Source : PRDIRT Chaudière-Appalaches, 2009

- Forêt non morcelée (< 1 km² représenté)
- Forestier productif et improductif
- Agricole et occupation humaine

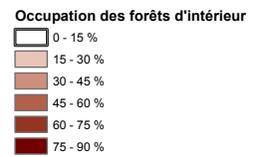
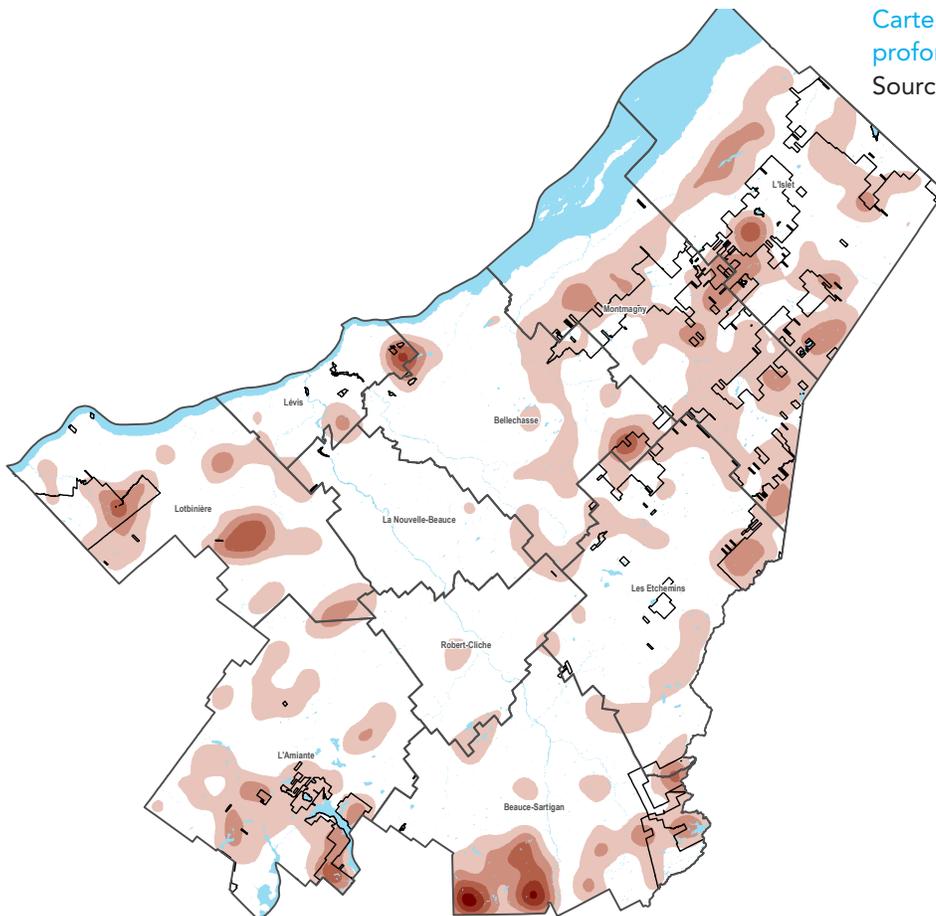
Carte 7 : Occupation des vieilles forêts autres que les érablières

Source : PRDIRT Chaudière-Appalaches, 2009



Carte 8 : Occupation des forêts matures profondes

Source : PRDIRT Chaudière-Appalaches, 2009



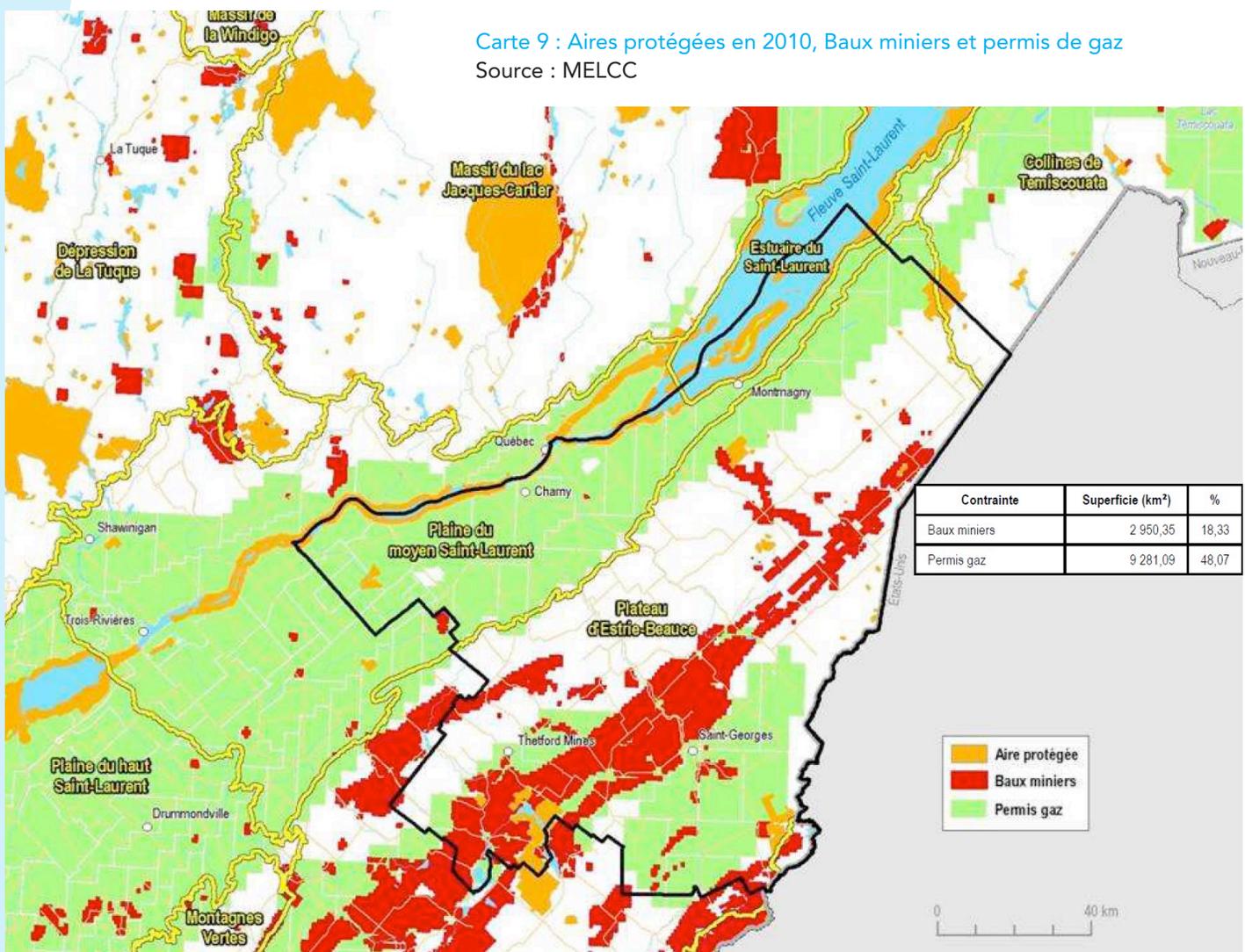
Contraintes à la conservation en Chaudière-Appalaches

La région présente de très nombreuses contraintes à la conservation :

- La tenure privée
- La dénaturation par les activités anthropiques
- Les contrats d'approvisionnement en bois sur les terres publiques
- Les baux d'exploitation d'érablières, de bleuetières, etc. sur les terres publiques
- Les réseaux de sentiers de véhicules moteurs récréatifs

- Les baux liés aux éoliennes
- Les baux miniers
- Les baux d'exploitation d'hydrocarbures (Gaz naturel)

En fait, les seules superficies sans contraintes à la conservation sont les milieux humides sans bois et autres terrains dits « improductifs » situés sur les terres publiques. Toutefois, plusieurs contraintes peuvent être abolies par les gouvernements. Les aires protégées existantes et les parcs régionaux sont exclus de l'exploitation minière.

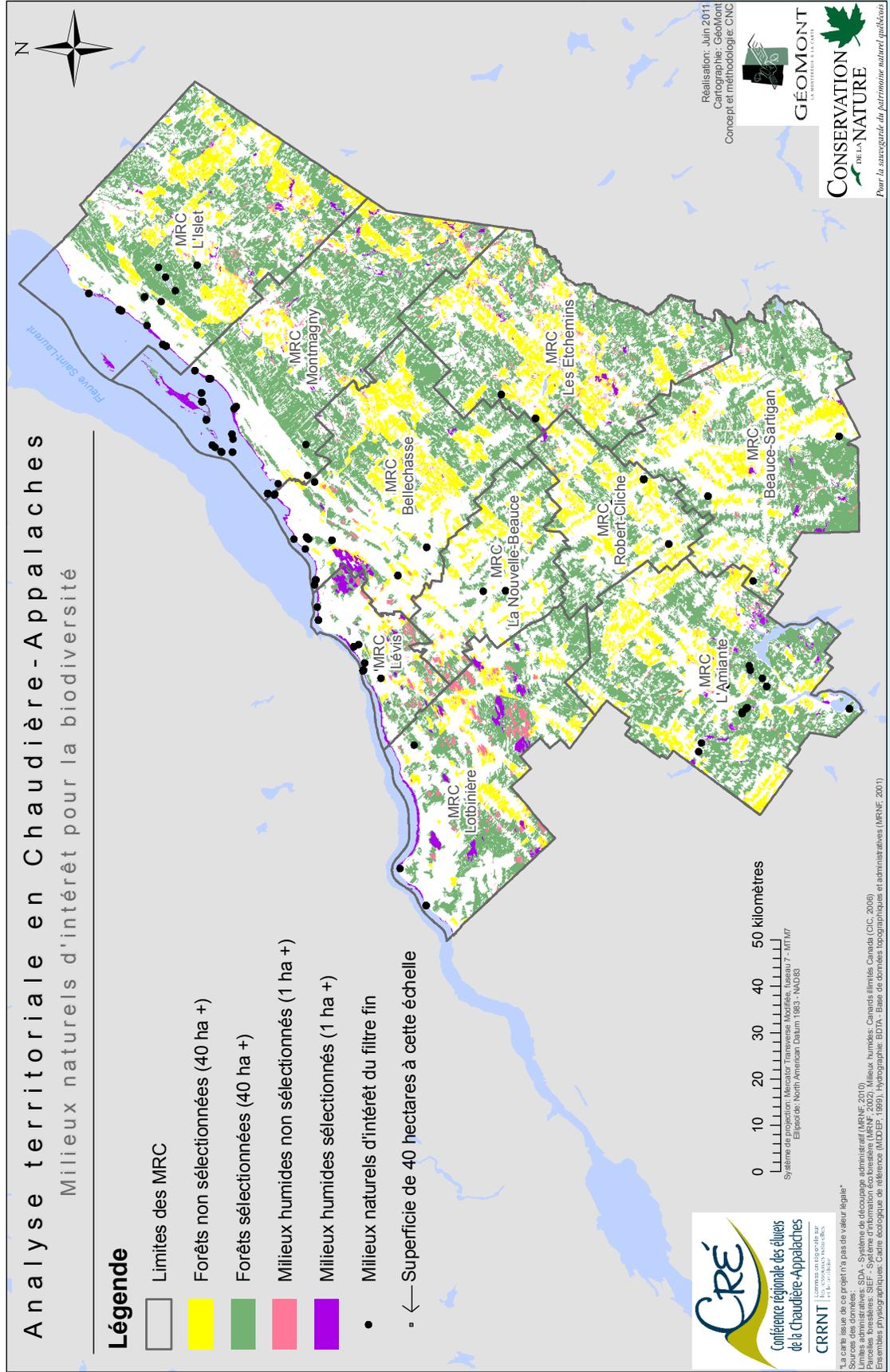


Analyse territoriale des milieux naturels

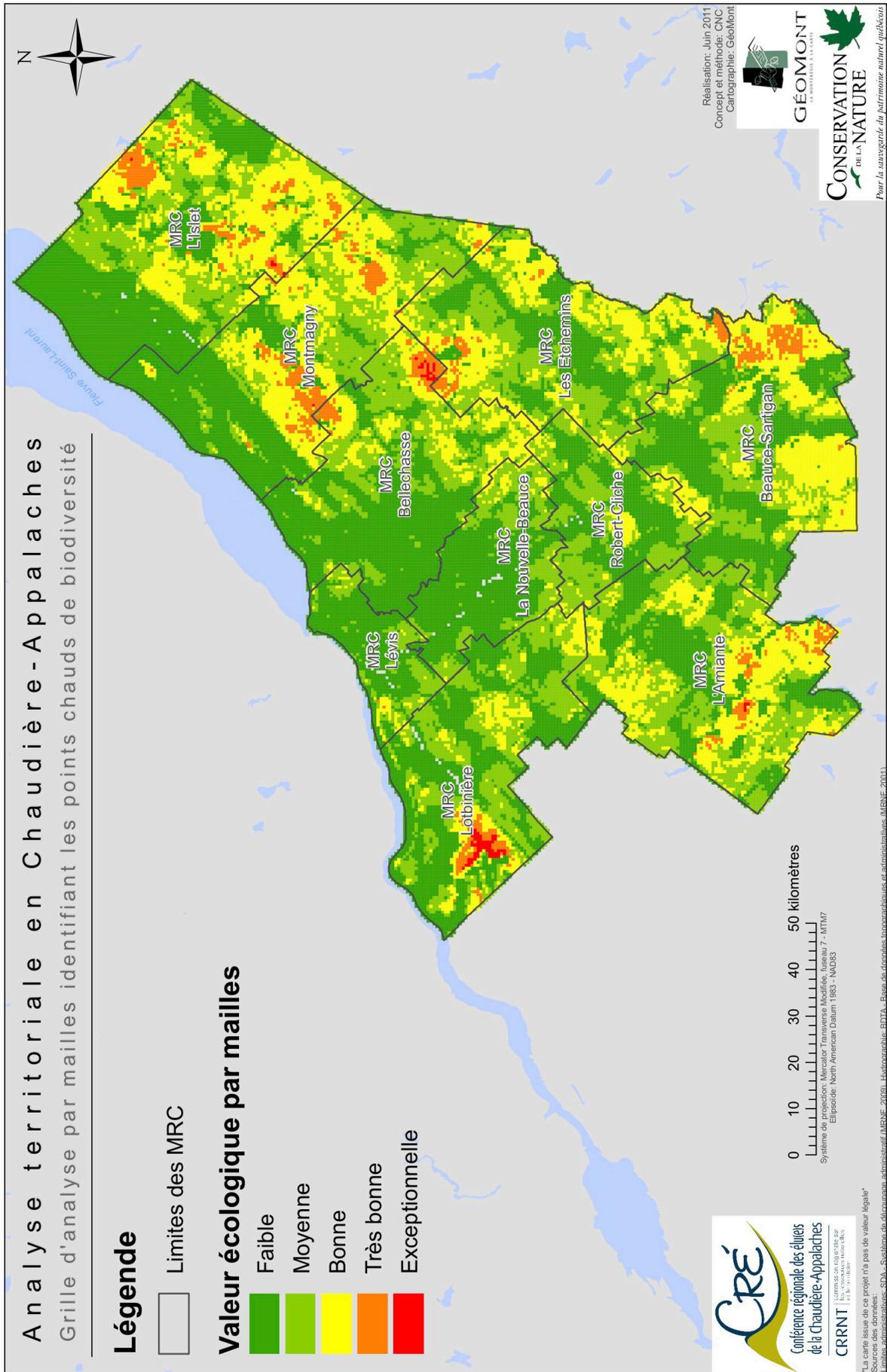
En 2011, une analyse territoriale multicritère a été réalisée pour circonscrire les milieux naturels ayant le plus d'intérêt pour la conservation dans la région. Une première sélection a éliminé les forêts et les milieux humides de moindre intérêt. Une seconde sélection, à partir de nombreux critères, a

permis d'établir une grille de mailles selon cinq valeurs écologiques. On constate que les parcelles qui atteignent les deux valeurs supérieures sont presque uniquement sur terres publiques.

Carte 10 :



Carte 11 :



Conservation et aires protégées en Chaudière-Appalaches

Actuellement, on compte environ 10 % d'aires protégées sur l'ensemble du territoire québécois avec un objectif de 17 % pour 2020. Dans ce contexte, la Chaudière-Appalaches offre un portrait peu reluisant en conservation. Avec, officiellement, 2,7 % de sa superficie en aires protégées, elle présente toujours le troisième pire bilan des régions du Québec, après Laval et le centre du Québec. De plus, seulement un peu plus du quart des aires protégées de la région offrent une protection stricte. La première aire protégée (un refuge d'oiseaux migrateurs) est apparue en 1972 dans la région. Le ministère de l'Environnement en répertorie maintenant 165, pour une superficie totale de 434 km² (voir le tableau suivant). Elles sont dans le domaine public à 93 %.

On doit cependant constater que le MELDD n'a pas encore intégré dans son bilan plusieurs territoires qui jouissent, dans les faits, d'une protection solide et durable. Les autres sources (particulièrement le MFFP) divergent sur les superficies existantes. En

faisant des recoupements nous arrivons aux données suivantes (voir le tableau de la page suivante), qui comprennent des aires protégées existantes, des aires protégées en voie d'être reconnues, des quasi-aires protégées et des aires protégées avec exploitation des ressources. Ces territoires couvrent un peu moins de 517 km² (malgré nos efforts, il reste probablement quelques superpositions d'aires protégées dans ce portrait).

En comptabilisant l'ensemble de ces superficies, le pourcentage d'aires protégées dans la région atteindrait 3,2 %, dont 0,94 % en aires protégées sans exploitation et 2,23 % en aires protégées avec exploitation des ressources. Dans le tableau de la page suivante, les aires protégées publiques sont en ordre décroissant, de la protection très stricte à la protection la plus faible.

La conservation volontaire, à géométrie trop variable, n'a pas été comptabilisée ici. On compte près de 550 ententes de conservation volontaires dans la région qui couvrent environ 76 km², soit 0,47 % de la région.

CHAUDIÈRE-APPALACHES			
Désignation	Nombre ¹	Superficie ² dans la région (km ²)	Pourcentage de la superficie ²
Écosystème forestier exceptionnel	4	4,81	0,03
Habitat d'une espèce floristique menacée ou vulnérable	4	0,63	0,00
Habitat faunique	101	279,84	1,74
Milieu naturel de conservation volontaire	4	0,51	0,00
Parc national	1	75,23	0,47
Refuge biologique	28	17,10	0,11
Refuge d'oiseaux migrateurs	5	8,99	0,06
Réserve écologique	6	14,97	0,09
Réserve naturelle reconnue	12	32,27	0,20
Total		434,35	2,69

¹ Nombre d'aires protégées ou de partie d'aires protégées

² Sans superposition de territoire

Mise à jour du 31 décembre 2018

Aires protégées et autres superficies publiques sans exploitation					
	Tenure	Gestionnaire	Nombre	Superficie (km ²)	% de la région
Réserves écologiques et projets	publique	MELCC	7	13,8	0,09
Habitat d'espèces floristiques protégées	publique	MELCC	5	1,2	0,01
Parc national	publique	MFFP	1	73,8	0,45
EFE et projets	publique	MFFP	10	8,2	0,05
Refuges d'oiseaux migrateurs	publique	Fédéral	5	9,0	0,06
Refuges biologiques et projets	publique	MFFP	33	24,3	0,15
Milieus humides d'intérêt et projets	publique	MFFP	9	18,5	0,11
Bandes riveraines rivière à saumon	publique	MFFP	1	0,5	0,00
Marécage à végétation arborescente	publique	MFFP	?	?	
Étangs vernaux	publique	MFFP	8	0,1	0,00
Totaux publiques sans exploitation				149,4	0,92
Aires protégées publiques avec exploitation					
Ravages	publique	MFFP	4	117	0,72
Aires de concentration d'oiseaux migrateurs	publique	MFFP	83	219	1,35
Autres habitats exploités, tortue, rat musqué, hérons	publique	MFFP	?	15,2	0,09
Totaux publique avec exploitation				336,0	2,07
Aires protégées privées					
Réserves naturelles sans exploitation	privée	divers	11	5,7	0,04
Réserve naturelle avec exploitation	privée	divers	1	26,3	0,16
Totaux				32,0	0,20

Sources : MELCC, MFFP

La chronologie qui suit cette section décrit les différentes entités du tableau précédent et leur ordre d'apparition dans la région.

Chronologie de la conservation et de la création des aires protégées en Chaudière-Appalaches

1967

Le dernier seigneur Joly de Lotbinière songe à créer une aire protégée dans sa seigneurie (164 km²). Il approche le gouvernement fédéral. Il est exproprié par le gouvernement Québec pour « obstacle au développement agricole et industriel ». La seigneurie, qui est toujours considérée comme le pôle de biodiversité le plus important de la région, a subi depuis 1967 d'immenses pertes écologiques par l'exploitation forestière.

1972

Le gouvernement du Canada établit le premier **refuge d'oiseaux migrateurs** de la région à Cap-Saint-Ignace. Ces refuges sont liés à la loi fédérale sur la convention concernant les oiseaux migrateurs. La région compte cinq refuges d'oiseaux migrateurs totalisant 9 km². Ce sont des aires protégées strictes où la chasse est interdite.

1975

La première **réserve écologique** du Québec (10 ha) est créée à la pointe du Moulin, une pinède qui faisait partie de la seigneurie Joly. Chaudière-Appalaches compte maintenant 6 réserves écologiques couvrant 14 km². La Grande Plée bleue, une tourbière de 9 km² est en cours de création comme réserve écologique. Les réserves écologiques sont créées, par le ministère de l'Environnement, pour conserver des exemples intouchés de végétations régionales. Ce sont des aires protégées strictes et perpétuelles.

1983

Première version de la **loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune** (gouvernement du Québec) dont découle le règlement sur les habitats fauniques. Ce règlement accorde une protection, généralement faible, à certains habitats. Par exemple, la loi n'exclut pas l'exploitation forestière, l'exploration minière ou gazière, la circulation de navires, etc. des habitats concernés. La plupart des habitats fauniques ne sont pas des aires protégées strictes.

Principaux habitats fauniques visés par le règlement:

- Ravages
- Concentration d'oiseaux migrateurs
- Héronnières
- Habitat du rat musqué
- Habitat du poisson
- Habitat d'une espèce faunique menacée ou vulnérable

Vers 1984

Le ministère de l'Environnement tente de créer une vaste **réserve écologique** au Massif du Sud. Le projet entre en concurrence avec ceux d'un centre de ski et d'un parc régional. La réserve Claude Mélançon est finalement créée en 1988, mais considérablement réduite. D'autres aires protégées viendront plus tard (2002-2008) sauver une partie des deux vallées, de grande valeur écologique, abandonnées en 1988, mais les sommets sont maintenant dégradés.

1987

Création du **Parc national de Frontenac**. C'est un ancien club privé de chasse et de pêche, sur les rives du Grand lac Saint-François. Le territoire a été, en grande partie, coupé avant sa protection. C'est le seul Parc « national » québécois de la région. Il couvre 73,8 km² en Chaudière-Appalaches. Les **Parcs nationaux du Québec** sont administrés par la SEPAQ avec des objectifs de conservation d'éducation et de récréation. Ce sont des aires protégées strictes et perpétuelles.

1996

Mise en place du règlement sur les normes d'intervention en forêt publique (RNI) qui assure une protection partielle à certains **habitats fauniques**:

- Ravages
- Habitats d'oiseaux migrateurs
- Héronnières
- Habitat du rat musqué
- Habitat du poisson

Les **aires de confinement du cerf** (ravages) de plus de 250 ha sont considérées comme des aires protégées avec aménagement de l'habitat. En Chaudière-Appalaches on compte actuellement quatre ravages protégés qui couvrent, ensemble, 117 km² de terres publiques. Vers 2011, le ravage d'Armagh (22 km²) a été retiré du registre parce qu'il n'était plus utilisé par le cerf. Le ravage de Grande rivière (55,4 km²) serait aussi en déclin. En contrepartie, les ravages non protégés, en forêt privée, sont généralement en croissance de superficie dans la région.

Le RNI balise aussi l'exploitation dans les **bandes riveraines**. Certaines sont, encore pour l'instant, protégées totalement (zone d'allopatricie et rivière à saumon). En terres privées et en zone agricole, des modalités d'exploitation des bandes riveraines sont apparues progressivement.

2000-2018

En 2000, le CRECA a été, probablement, le premier organisme à proposer des **ententes de conservation volontaire** de milieux humides à des propriétaires privés de la région. Depuis, près de 550 ententes de conservation volontaire ont été réalisées par divers organismes: CRECA, les Agences des forêts privées, Gestizone, l'AF2R. Plusieurs de ces milieux humides ont été revisités par la suite. La plupart de ces ententes de conservation et visites de contrôle ont été financées par la Fondation de la Faune du Québec. Les ententes de conservation volontaire n'offrent aucune protection légale, mais elles sont respectées, dans une vaste majorité, par les signataires.

Ententes de conservation volontaire en Chaudière-Appalaches			
Organisme responsable	Nb. ententes sur milieux humides et autres milieux	Nb. ententes spécifique aux vieilles forêts	Superficies sous ententes, en ha
Agence forêts privées Appalaches	46	20	773
Agence forêts privées Chaudière	152	11	2800
CRECA	248	4	3400
Gestizone	51	0	482
Association forestière des 2 rives	16	0	132
Totaux	513	35	7587

Depuis peu (2017-2018), le CRECA et l'Agence des forêts privées de la Chaudière ont fait signer des ententes de conservation volontaire, excluant l'exploitation, avec 11 propriétaires de vieilles forêts privées qui deviennent ainsi des **milieux naturels de conservation volontaire** non encore reconnus par le MELCC. Deux de ces peuplements, découverts par l'Agence de la Chaudière, pourraient être classés comme EFE en terres privées, sans protection légale pour l'instant. L'Agence de mise en valeur des forêts privées des Appalaches a aussi fait signer 20 ententes de conservation volontaires de vieilles forêts, mais ces dernières n'excluent pas l'exploitation.

2002

Création des premiers **écosystèmes forestiers exceptionnels (EFE)** dans la région. Les EFE sont des aires protégées strictes destinées à protéger des forêts anciennes, des forêts rares ou des forêts refuges. En Chaudière-Appalaches, le MELCC en reconnaît quatre qui couvrent 4,8 km². Des inventaires récents (2014-2015) ont permis d'en identifier six autres qui couvriraient environ 3,4 km²

de plus. Les EFE sont des aires protégées strictes, mais pas perpétuelles. Si l'écosystème disparaît, l'EFE aussi.

2005

La loi québécoise sur les espèces menacées (2005) protège quatre petites superficies **d'habitats d'espèces floristiques menacées ou vulnérables**, en Chaudière-Appalaches. Trois sont dans la zone intertidale de la Côte-du-Sud et couvrent 0,6 km². Le dernier est un escarpement de 52 ha de la réserve de la serpentine de Coleraine (il est comptabilisé dans celle-ci). Les habitats d'espèces floristiques menacées ou vulnérables sont des aires protégées strictes.

2004-2008

À la suite de la commission Coulombe, le Québec veut adopter l'aménagement écosystémique des forêts. Il met en place diverses mesures, dont les objectifs de protections et de mises en valeur (OPMV). La création des **refuges biologiques** fait partie de ces mesures. Les refuges biologiques sont des aires protégées qui assurent la protection de forêts mûres et surannées. Ils sont censés couvrir 2 % des terres publiques, mais plusieurs sont superposés à d'autres aires protégées (réserves écologiques, EFE). De plus, l'implantation des refuges doit répondre à de nombreuses normes et contraintes parfois discutables. Elle est faite rapidement et sans inventaire. Plusieurs vieilles forêts de grande valeur n'y sont pas incluses alors que la composition de certains refuges laisse à désirer. Le MELCC reconnaît 18 refuges totalisant 17 km² dans la région. Dans les faits, le MFFP a créé, dans la région, 33 refuges biologiques totalisant 24,3 km² qui seront probablement et progressivement reconnus par le MELCC. Les refuges biologiques ne sont pas considérés comme des aires protégées strictes, mais l'exploitation forestière y est interdite.

2010

Gestion Forap adhère à la norme FSC de certification forestière pour le territoire public qu'elle gère dans les Appalaches (environ 1000 km²). L'entreprise doit identifier des forêts à haute

valeur de conservation (FHVC). Elle propose trois **aires protégées candidates** au gouvernement du Québec (qui seul peut statuer sur ce sujet en terres publiques) dans les secteurs suivants:

- Massif du Sud
- Daaquam (sur la frontière)
- Lac-Caribou (à Lac-Étchemin)

Depuis, les deux dernières propositions sont devenues des MHI (2012-2018). Le sort du Massif du Sud est encore en suspens. En 2018, Forap devient gestionnaire de toutes les forêts publiques sous aménagement de la région, sauf la seigneurie Joly. L'ensemble du territoire géré par l'entreprise est maintenant sous certification.

2010-2011

Les sommets du Massif du Sud sont, à 900 m d'altitude, les meilleurs gisements éoliens de la région. Ce sont aussi des **habitats critiques** de haute montagne pour la Grive de Bicknell et d'autres espèces que l'on ne retrouve que sur ces sommets, dans la région. La construction d'un grand parc d'éoliennes a amené une confrontation entre des citoyens et des organismes de conservation qui voulaient faire du Massif une grande aire protégée et les élus locaux pro développement. À la suite d'un BAPE, le parc éolien fût modifié et une entente régionale, sur un projet d'aire protégée de 24 km² fût signée. Cette aire protégée ne s'est toujours pas concrétisée.

2011

Les **réserves naturelles** sont des aires protégées en terres privées, reconnues par le MELCC. Elles peuvent avoir des niveaux de protection variables dans le temps (perpétuelles ou à durée déterminée) ou dans le niveau réel de protection (strict ou non). La première réserve naturelle dans la région est celle du Pont à Cheville (2011), propriété de 0,6 km² de Canards illimités. « Conservation de la Nature Québec » et la Société canadienne pour la conservation de la nature sont les organismes les plus actifs dans la conservation privée, dans la région. Ils utilisent généralement la **servitude de conservation** pour concrétiser leurs aires protégées.

La plus grande réserve naturelle de Chaudière-Appalaches est le domaine du lac du Portage (à la frontière du Maine). Cependant, cet ancien club privé de la famille Breakey (26,3 km²) a été très activement exploité et aménagé depuis un siècle. L'organisme propriétaire veut en faire une aire protégée non stricte et une pourvoirie. On note aussi la réserve naturelle Jean-Paul Riopelle à l'île aux grues. Une ancienne érablière acéricole de 0,5 km². Le MELCC reconnaît, pour l'instant, douze réserves naturelles dans la région couvrant 32 km².

2011

Parmi les objectifs du plan régional de développement intégré des ressources et du territoire de Chaudière-Appalaches (PRDIRT) on retrouve l'augmentation des aires protégées et la conservation des vieilles forêts. La région mandate donc « Conservation de la Nature Québec », qui a fait le même exercice dans le sud du Québec, pour faire une analyse territoriale sur les milieux naturels d'intérêt de la région. Il en ressort que les secteurs les plus intéressants se trouvent presque tous sur terres publiques. Ce sont (à peu près dans l'ordre d'importance):

- La seigneurie Joly
- Le Massif du Sud
- Quelques secteurs du Parc des Appalaches
- Quelques secteurs de la Zec Jaro
- La réserve de la serpentine de Coleraine
- Le centre de la MRC de L'Islet
- Le parc de Frontenac

Quelques grandes propriétés de Domtar et le domaine du lac du Portage ressortent aussi. La majorité de ces secteurs, publics ou privés, n'était pas protégée à cette époque.

2012

Le ministère de l'Environnement fait un appel de propositions pour la constitution de **réserves de biodiversité** en Chaudière-Appalaches. Plusieurs organismes soumettent une quinzaine de propositions qui souvent se recoupent. La plupart sont situées en terres publiques, mais on note, parmi les propositions, un vaste marécage

appartenant à Hydro-Québec. Le ministère retient 5 zones et formule des propositions de réserves de biodiversité:

- Seigneurie Joly, 22 km²
- Massif du Sud (Parc régional du Massif du Sud), 30 km²
- Sugar-Loaf (Parc régional des Appalaches), 27 km²
- Daaquam (Parc régional des Appalaches), 19 km²
- Notre-Dame (Parc régional des Appalaches), 6 km²

Les cinq propositions du ministère de l'Environnement totalisent 104 km² et affecteraient 64 km² de forêts sous contrats d'approvisionnement (le reste est déjà protégé). Plusieurs opposants se sont manifestés dont le ministère des Forêts, le ministère de l'Énergie et des ressources naturelles et deux MRC (ces dernières seraient revenues sur leur position récemment). Aucun de ces projets de réserves de biodiversité ne s'est concrétisé, pour l'instant. Les réserves de biodiversité sont des aires protégées strictes et perpétuelles.

2012

Lors de la construction du plan d'aménagement forestier intégré tactique PAFIT 2013-2018, le MFFP a protégé certains **milieux humides d'intérêt (MHI)**, sur terres publiques. Ce sont surtout des marécages et des tourbières avec quelques forêts humides. Ces aires protégées ne sont pas encore reconnues par le MELCC. On en compte neuf en Chaudière-Appalaches pour une superficie de 19 km². Les MHI ne sont pas considérés comme des aires protégées strictes, mais l'exploitation forestière y est interdite.

2013-2014-2015-2017

La dernière stratégie d'aménagement durable des forêts du Québec reconnaît l'importance de conserver des **témoins écologiques de référence** pour définir l'aménagement écosystémique. C'est-à-dire de vieilles forêts de tous les types écologiques qui n'ont pas été exploitées. Ailleurs au Québec, le MFFP peut compter sur les aires protégées existantes pour maintenir ces témoins. En Chaudière-Appalaches, les aires protégées sont insuffisantes pour maintenir une diversité adéquate

de vieux témoins. Devant cet état de fait, le CERFO et le CRECA ont inventorié les terres publiques pour y chercher des vieilles forêts témoins. Ils en ont identifié 25 km² dont le tiers est protégé. Le CRECA tente de faire protéger les autres, dans le cadre de la stratégie de protection des vieilles forêts du MFFP. On s'interroge, entre autres, sur la pertinence de conserver les vieilles forêts à structure complexe.

2018

Le MLCP présente de nouveaux Plans d'aménagement forestier intégré tactiques (PAFIT) pour la période 2018-2023, dans les forêts publiques régionales. Les PAFIT des deux UA de la région présentent le portrait suivant en aires protégées publiques forestières:

Aires protégées réelles et autres superficies sans exploitation comptabilisées dans les PAFIT de la région en 2018

Superficies en ha	UA Appalaches	UA Joly	Totaux
Refuges biologiques et projets	2218	210	2428
Parc national	7380		7380
Habitat espèce floristique	166	25	191
Habitats rat musqué	75		75
Milieus humides d'intérêt et projets	1587	262	1849
EFE et projets	1300	108	1408
Réserves écologiques	968	410	1378
Bandes riveraines d'intérêt faunique	1555		1555
Rivière à saumon	50		50
Totaux	15299	1015	16314

Aires protégées avec exploitation comptabilisées dans les PAFIT de la région en 2018

Ravages	10622	1120	11742
---------	-------	------	-------

Ainsi, selon le MFFP, les terres publiques présenteraient 163 km² de forêts non exploitées (pas toutes considérées comme des aires protégées) et 117 km² d'aires protégées aménagées. Le nouveau PAFIT de l'UA des Appalaches protège quelques **étangs vernaux**.

2018

Le nouveau règlement sur l'aménagement durable des forêts publiques (RADF) entre en vigueur. Entre autres choses, il protège les **marécages à végétation arborée** de certains types écologiques hydriques à condition qu'ils soient riverains. Une étude régionale, dans la seigneurie Joly a démontré que ces types de marécages sont plus abondants que ne le laisse voir la carte écoforestière. On peut donc espérer que quelques km² supplémentaires seront protégés par ce règlement, dans la région.

2018

Le MFFP développe un concept de **milieux riverains d'intérêt (MRI)** qui pourraient être éventuellement et partiellement protégés. L'OBV du Chêne a étudié les MRI potentiels de la région. Il en ressort que les MRI les plus importants de la région sont, à peu près dans l'ordre, ceux des rivières suivantes:

- Du Chêne, Henri, Huron, Aux Ormes (dans la seigneurie Joly)
- Rat-musqué (L'Islet)
- Noire nord-est (Montmagny)
- Du Portage (Beauce)

Actions en cours, à venir ou à suivre

Protection des milieux humides en terres privées

La Loi concernant la conservation des milieux humides et hydriques (LCMHH) a été adoptée par l'Assemblée nationale du Québec en 2017. Cette Loi vise à améliorer la conservation des MHH en terres privées. Des plans régionaux permettront d'identifier les MHH du plus grand intérêt, dans chaque MRC, pour assurer leur conservation. Selon les aspirations des MRC, la réalisation du plan peut contribuer à une démarche plus large et volontaire prenant également en compte l'ensemble des milieux naturels. La réalisation des plans devrait être complétée en 2022. Certains s'inquiètent de la pression que pourrait entraîner sur des milieux naturels moins protégés (forêts), la protection accrue des milieux humides.

Plans de conservation

Plusieurs plans de conservation, qui touchent la région, ont été réalisés depuis deux décennies. On en a répertorié 99 uniquement dans les Basses Terres du Saint-Laurent dans le cadre d'un vaste plan de conservation qui est en construction pour cette région écologique: « L'Atlas des territoires d'intérêt pour la conservation dans les basses terres du Saint-Laurent ». Une collaboration fédérale-provinciale dans le cadre du Plan Saint-Laurent.

On connaît quelques plans de conservation pour les Appalaches : Plan de conservation des vieux témoins écologiques du CRECA; plans du Corridor appalachien, Analyse territoriale de Conservation de la nature, etc. Ces documents devraient aider à planifier et à coordonner les démarches de conservation, particulièrement en terres privées.

Nouvelles recommandations dans l'aménagement des ravages

Une nouvelle version du guide sur l'aménagement des ravages a été produite, par le MFFP et le MELCC, en 2013. Ce document recommande la conservation des thuyas et des pruches dans les ravages ainsi que la possibilité de maintenir sans

exploitation **de larges bandes riveraines protégées** (jusqu'à 150 m). Plusieurs plans d'aménagement de ravage sont en révision dans la région, mais il semble que ces nouvelles recommandations rencontrent de la résistance de la part des exploitants forestiers. La rivière Rat Musqué, dans le ravage de La Grande Rivière, (dans L'Islet) possède, en tant que rivière à saumon, des bandes riveraines de 60 m en grande partie composées de vieux peuplements d'abri.

Hydro-Québec vend plusieurs propriétés

Hydro-Québec est propriétaire de plusieurs corridors riverains dans la région, dont elle souhaite se départir. Des appels d'offres sont en cours. La société d'État ne semble pas encline à la conservation, mais de nouvelles approches, par des organismes de conservation, pourraient être tentées auprès d'Hydro-Québec elle-même ou auprès d'éventuels acheteurs qui pourraient être disposés à céder, contre des avantages fiscaux, des portions de leur nouvel achat. On note parmi ces propriétés, un très grand marais sur la rivière Etchemin, au pied du Mont-Orignal.

Apparition d'un groupement citoyen voué à la conservation

La conservation n'est pas une préoccupation citoyenne aussi importante, en Chaudière-Appalaches, qu'elle peut l'être en Estrie ou dans les Cantons de l'Est. On note toutefois l'apparition des « Amis de la forêt seigneuriale Joly de Lotbinière » qui militent pour la création d'une aire protégée dans la seigneurie Joly de Lotbinière. On note aussi l'existence des amis du marais de Saint-Antoine-de-Tilly et ceux de la Grande plée Bleue.

Regroupement de la Seigneurie de Joly dans la même unité d'aménagement forestier que les autres forêts publiques de la région

Le MFFP souhaite regrouper dans la même unité d'aménagement (UA) les terres publiques de la Seigneurie Joly et les autres forêts publiques exploitées de la région. Cette modification administrative serait favorable à la création d'une

aire protégée dans la Seigneurie en répartissant la perte de possibilité forestière sur l'ensemble des terres publiques exploitées.

Paysages humanisés et aires protégées de catégorie VI de l'UICN à venir

Il est question, depuis quelques années, de créer de nouveaux types d'aires protégées. Le **paysage humanisé** permet de protéger des habitats qui existent depuis longtemps grâce à une utilisation humaine. Dans la région, certaines prairies fauchées tardivement sont des habitats pour plusieurs espèces des milieux ouverts. Leur protection et leur entretien favoriseraient la conservation de ces habitats. Les **aires protégées de «catégorie VI de l'UICN»** sont des territoires exploités avec «utilisation durable des ressources naturelles».

Bibliographie

Agence de mise en valeur des forêts privées des Appalaches. 2014. Plan de protection et de mise en valeur. En ligne. <http://www.amvap.ca/index.asp?Page=ppmv>

Canards illimités. 2006. Les milieux humides, une source de vie. Portrait des milieux humides. Région administrative de la Chaudière-Appalaches. Présentation. 83 diapos.

CRÉ-CA. 2010. Portrait des ressources naturelles de la Chaudière-Appalaches. 187 p.

CRÉ-CA. 2010. Plan régional de développement intégré des ressources et du territoire de la Chaudière-Appalaches, version abrégée. Montmagny, 17 p.

CRÉ-CA. 2011. Aires protégées en Chaudière-Appalaches : État de la situation et priorité régionale. Présentation 25 diapos.

CRÉ-CA-CRRNT. 2012. Analyse de la proposition de plan d'affectation des terres publiques (PATP) en lien avec certains projets régionaux. 4 p.

CRÉ-CA. 2015. Avis régional concernant

l'identification de réserves de biodiversité sur le territoire public de la région Chaudière-Appalaches. 29 p.

CRECA. 2015. Plan de conservation des écosystèmes anciens en Chaudière-Appalaches [En ligne]. http://www.creca.qc.ca/sites/24341/VALIDATION%20DES%20ÉCOSYSTÈMES%20FORESTIERS%20ANCIENS_plan%20de%20conservation_8-4-2015.pdf.

CRECA. 2016. Stratégie de conservation des vieilles forêts en Chaudière-Appalaches [En ligne]. <http://www.creca.qc.ca/sites/24341/Strat%C3%A9gie%20de%20conservation%20des%20vieilles%20for%C3%AAts%20en%20CA%20-%20sept2016.pdf>.

Environnement et ressources naturelles Canada. Refuges d'oiseaux migrateurs. En ligne. <https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/refuges-oiseaux-migrateurs/ensemble.html>

Gratton, L. 2010. Plan de conservation de la vallée du Saint-Laurent et du lac Champlain. Région du Québec. 170 p.

Gratton, L. 2011. Milieux d'intérêt pour la biodiversité dans la région de Chaudière-Appalaches. 53 p.

Gouvernement du Québec, 1967. Arrêté ministériel 2290. Expropriation du seigneur Joly de Lotbinière

MDDEP. 2010. Portrait du réseau d'aires protégées au Québec 2002-2009. 41p.

MDDEP. 2010. Portrait du réseau d'aires protégées au Québec. Analyse pour la région Chaudière-Appalaches. Présentation 75 diapos.

MDDEP. 2012. Portrait du réseau d'aires protégées au Québec. Analyse de carence écorégionale. Région administrative de Chaudière-Appalaches. Présentation, 35 diapos.

MDDEP. 2012. Portrait du réseau d'aires protégées en Chaudière-Appalaches. État de la situation et

appel de propositions. Présentation, 73 diapos.

MDDEP. 2012. Portrait du réseau d'aires protégées en Chaudière-Appalaches. Bilan sommaire des propositions reçues et étapes à venir. Présentation, 9 diapos.

MDDEFP. L'intendance privée au Québec. Les divers outils et statuts de l'intendance privée. Présentation 17 diapos.

MELCC. Carte interactive et bilan à jour des aires protégées reconnues par le MELCC : <https://services-mddelcc.maps.arcgis.com/apps/MapSeries/index.html?appid=8e624ac767b04c0989a9229224b91334>

MELCC. Paysage humanisé. En ligne. <http://www.environnement.gouv.qc.ca/biodiversite/privé/paysage/index.htm>

MELCC. Loi concernant la conservation des milieux humides et hydriques. En ligne. <http://www.environnement.gouv.qc.ca/eau/milieux-humides/loi.htm>

MFFP. 2012. Fiche VOIC des Milieux humides d'intérêt. 2p.

MFFP.2015. Intégration des enjeux écologiques dans les plans d'aménagement forestier intégrés de 2018-2023. Cahier 7.1. Enjeux liés au milieu riverain. 53 p.

MFFP.2016. Intégration des enjeux écologiques dans les plans d'aménagement forestier intégrés de 2018-2023. Cahier 6.1. Enjeux liés aux espèces menacées ou vulnérables. 27 p.

MFFP. 2018. PRDIRT de l'unité d'aménagement 3451. 2018-2023. [En ligne]. <https://www.mffp.gouv.qc.ca/publications/regions/pafi/Chaudiere-Appalaches/034-51.pdf>

MFFP. 2018. PRDIRT de l'unité d'aménagement 3471. 2018-2023. [En ligne]. <https://www.mffp.gouv.qc.ca/publications/regions/pafi/Chaudiere-Appalaches/035-71.pdf>

MFFP. Guide d'application du règlement sur l'aménagement durable des forêts du domaine de l'État (RADF). En ligne. [d'aahttps://mffp.gouv.qc.ca/RADF/guide/](https://mffp.gouv.qc.ca/RADF/guide/)

MFFP. Objectifs de protection et de mise en valeur des ressources du milieu forestier. En ligne. <https://mffp.gouv.qc.ca/les-forets/amenagement-durable-forets/objectifs-de-protection-et-de-mise-en-valeur-des-ressources-du-milieu-forestier/>

MRN. 1997. Cahier des objectifs de protection du règlement sur les normes d'intervention dans la forêt du domaine public (RNI). 61 p.

MRN. 2012. Plan d'aménagement forestier intégré tactique, période 2013-2018, unité d'aménagement 034-51 [En ligne]. Disponible au : <https://www.mffp.gouv.qc.ca/publications/regions/pafi/Chaudiere-Appalaches/034-51.pdf>.

MRN. 2012. Plan d'aménagement forestier intégré tactique, période 2013-2018, unité d'aménagement 034-53 [En ligne]. <https://mffp.gouv.qc.ca/publications/regions/pafi/Chaudiere-Appalaches/034-53.pdf>.

MRN. 2012. Plan d'aménagement forestier intégré tactique, période 2013-2018, unité d'aménagement 035-51 [En ligne]. <https://mffp.gouv.qc.ca/publications/regions/pafi/Chaudiere-Appalaches/035-51.pdf>.

MRN et MDDEFP. 2013. Guide d'aménagement des ravages de cerfs de Virginie. 72 p.

MRNF. 2012. Plan d'affectation du territoire public, Chaudière-Appalaches, proposition. 290 p.

Nature-Québec. 2010. Proposition d'un nouvel outil de conservation pour le Québec : l'aire protégée avec utilisation durable des ressources naturelles. 80 p.

Plan d'action Saint-Laurent. 2018. Atlas des territoires d'intérêt pour la conservation dans les Basses Terres du Saint-Laurent. Rapport méthodologique. 191 p.

MOBILISATION SOCIALE

RÈGLEMENTS DE CONFLITS ET MOYENS UTILISÉS POUR LES RÉSOUDRE

Hubert Pelletier, directeur de la conservation et partenariats, Conservation de la nature Canada

Résumé de la conférence

En parcourant les initiatives de conservation en terres privées menées par CNC au Québec et dans Chaudière-Appalaches, nous aborderons la conservation volontaire sous l'aspect des propriétaires, des partenaires impliqués, des mouvements citoyens et des collectivités engagées. Le projet Corridors Écologiques présentement en cours dans le sud du Québec servira d'exemple de mobilisation sociale vécue à diverses échelles. Comment concilier la conservation des habitats en terre privée avec le code civil, le droit de propriété, les usages, les accès publics, les zonages et les dynamiques locales de mise en valeur? Les moyens utilisés et les modes de résolution des enjeux seront illustrés. Les sites de la pointe aux Pins sur l'île aux Grues, la pointe de Saint-Vallier et le lac du Portage forment des exemples d'initiatives de conservation réussies, parmi plusieurs autres dans la région. Nous traiterons d'outils accessibles dans le domaine, tels que des Normes ouvertes pour la pratique de la conservation.

Biographie du conférencier

Hubert Pelletier

Directeur de la conservation et partenariats
Conservation de la nature Canada

Hubert s'est joint à l'équipe de Conservation de la nature Canada en 2002. Géographe spécialisé en environnement (McGill, 2001), le défi qui l'anime est de favoriser la cohabitation de l'être humain et de la nature. Sa responsabilité de directeur de la conservation lui permet de collaborer avec une équipe multidisciplinaire de 30 personnes afin de protéger des milieux naturels sensibles.

Dans le cadre de ses fonctions, Hubert a développé et mis en œuvre des stratégies de conservation de milieux naturels en terres privées, adaptées à chaque réalité locale. Son expertise et son parcours lui ont permis de réaliser des projets de conservation en collaboration avec des scientifiques, collectivités locales, municipalités, propriétaires, organismes, gouvernements, etc.

Passionné de montagnes et de paysages, Hubert a parcouru les Andes, l'Himalaya, les Rocheuses et les Alpes avant d'appliquer ses expériences à la protection des milieux naturels. Co-fondateur de la Coopérative La Mauve dans Bellechasse et ancien chargé de projet en Amérique latine, il a acquis une expertise notable au sein de plusieurs organismes ayant une mission environnementale ainsi qu'un rayonnement international.



BLOC 1

LES PONTS ET BARRIÈRES VIS-À-VIS DE LA CONSERVATION DES HABITATS FAUNIQUES EN TERRES PRIVÉES

Mise en contexte

Les enjeux sociaux de conservation des habitats fauniques en terres privées se retrouvent couramment au cœur de nombreux intérêts représentés par bon nombre d'acteurs différents, issus d'autant de secteurs. Les intérêts respectifs de tous ces acteurs peuvent converger ou diverger, dépendamment des objectifs de chacun, ainsi que de la portée et des implications des projets de conservation mis en branle. Ces convergences et ces divergences peuvent donc influencer positivement comme négativement le succès des mesures de conservation, représentant des enjeux sociaux de taille lors de la mise en œuvre de telles mesures. Il en va de même pour l'ensemble des processus sur lesquels s'appuient les efforts de conservation et de gestion du territoire. En effet, ces processus peuvent représenter autant de ponts que de barrières à la conservation selon leur niveau d'efficacité.

L'objectif de ce bloc est donc d'explorer comment les différents acteurs perçoivent les ponts, les opportunités, les avantages, les bons coups, mais également les obstacles, les barrières, les irritants, les échecs ou les injustices vis-à-vis des mesures de conservation des habitats fauniques en terres privées au Québec. En se basant sur leurs propres perceptions et expériences, les participants pourront identifier les points positifs et négatifs de la conservation au sein de sept grandes catégories d'enjeux sociaux décrites ci-dessous :

1) Législation et réglementation

La législation est fondamentale pour la gestion des dossiers de la conservation. Aussi, bien qu'elle soit souvent nécessaire pour une protection adéquate des habitats fauniques, la réglementation en terres privées peut également s'avérer contraignante et devenir une source d'irritants pour les gestionnaires ou les propriétaires fonciers. En outre, la

réglementation, si elle est pauvrement adaptée au contexte local, peut faire ressortir d'autres enjeux qui n'avaient initialement pas été identifiés ou prévus par les instances décisionnelles qui en sont responsables. Cette thématique se penche donc sur tous les avantages et tous les inconvénients que peut engendrer la législation sous toutes ses formes.

2) Communication

Les enjeux de communication peuvent se retrouver à la base de nombreux conflits, notamment parce que l'information circule parfois difficilement entre différents paliers administratifs, entre différents secteurs d'activité et entre différents acteurs. L'accès à l'information représente pourtant un élément clé pour bon nombre d'enjeux sociaux et pour bon nombre d'acteurs prenant part à ces enjeux. Cette thématique se penche sur tous les problèmes pouvant être engendrés par une mauvaise communication, mais également sur toutes les opportunités pouvant être créées par de bons outils communicationnels.

3) Répartition des droits et responsabilités pour la gestion du territoire et de la conservation

La gestion du territoire et la gestion des mesures de conservation sont soumises à deux systèmes de gouvernance distincts au sein desquels la répartition des droits et des responsabilités varie largement. Ces deux systèmes et leur mode de gestion respectif ne s'accordent pas toujours parfaitement ensemble, et la répartition des droits et des responsabilités en leur sein peut elle-même s'avérer problématique pour certains acteurs. La discordance entre la gestion du territoire et la gestion de la conservation peut se retrouver à la source de bon nombre de barrières vis-à-vis la conservation, alors que la cohésion des deux systèmes de gestion en une gouvernance plus unie peut mener à de belles opportunités en matière de conservation et de conciliation des usages du territoire.

4) Mobilisation sociale et concertation

La mobilisation de tous les acteurs impliqués de près ou de loin dans la mise en œuvre de mesures de conservation, et la concertation de ces acteurs pour la réalisation d'un objectif de conservation commun, représente en soit un enjeu social de taille. En raison d'intérêts divergents, de compréhension, de connaissances ou d'interprétations différentes, la concertation entre différents acteurs a le potentiel de freiner significativement les efforts de conservation. Cela dit, cette concertation, si elle est menée adéquatement, peut également servir de pont entre les différents acteurs, permettant de mener à bien les efforts de conservation de façon à ce que tous les acteurs y trouvent leur compte.

5) Aménagement du territoire

L'aménagement du territoire, réalisé par les différentes entités qui le gouvernent ou par les propriétaires fonciers, peut se retrouver à la source de bon nombre d'enjeux. Les intérêts divergents et leur influence sur le développement du territoire peuvent nuire à la conciliation des usages du territoire, et même si un aménagement permettant à tous les acteurs d'atteindre leurs objectifs en rapport au territoire est souvent réalisable. Cela dit, la combinaison de différents objectifs associés au territoire en un tout cohérent n'est pas toujours chose aisée. Cette thématique explore donc tout ce qui touche à l'aménagement du territoire comme entité physique et aux enjeux sociaux pouvant en ressortir.

6) Relations humaines et situation personnelle

Certains ponts et barrières à la conservation peuvent se manifester de manière plus générale, en fonction, par exemple, de la situation personnelle dans laquelle certains acteurs se perçoivent, de bons rapports ou d'inégalités perçues entre les acteurs et par ceux-ci, du respect mutuel et de la confiance ressentie entre les acteurs, ou de la situation socio-économique des ménages affectés par les mesures de conservation. Cette thématique explore tous ces points qui tournent autour des relations humaines et des situations personnelles de tous et chacun des acteurs.

7) Financement et processus institutionnels

Les barrières à la conservation peuvent également être issues de lacunes institutionnelles, tous comme les ponts peuvent être créés par la présence d'institutions adéquates. Les détails et la disponibilité du financement, pour les projets de conservation comme de compensation, la disponibilité du personnel adéquat et son savoir-faire, les mesures d'accompagnement des propriétaires, peuvent tous influencer le succès des mesures de conservation lors de leur mise en œuvre. Les propriétaires désireux de participer aux efforts de conservation ou de trouver un accord pour résoudre les conflits pouvant émerger de ces efforts peuvent eux-mêmes se laisser encourager par des institutions adéquates, ou se voir confrontés aux institutions défailtantes. Tous ces sujets associés aux institutions sont regroupés au sein de cette thématique.

Déroulement

1. Les participants seront divisés en 5 groupes, avec environ 8 participants par groupe. Un premier tour de table leur permettra de se connaître, de présenter leur secteur d'activité, ainsi que leur rôle et leur attitude générale vis-à-vis de la conservation. Un tableau sera distribué à chaque table pour les étapes suivantes (10 min.)

2. Les participants auront pour tâche d'apposer sur le tableau les ponts — ou les points positifs — et les barrières — ou les points négatifs — associés aux différents enjeux sociaux de la conservation en terre privée, selon les thématiques identifiées ci-dessus. Cette étape sera réalisée à l'aide de post-its colorés en fonction de la catégorie d'acteurs dont les participants seront issus. Si les participants le désirent, les commentaires pourront être anonymes (collés à l'envers) (15 min.)

3. Les animateurs de groupes auront pour tâche d'identifier un ou deux « hotspots » sur la matrice et d'inviter les participants à approfondir sur le sujet, à émettre leurs opinions et leurs perceptions, notamment par l'entremise d'expériences personnelles. Ces premières discussions permettront de mettre la table pour le deuxième bloc de l'atelier (20 min.)

BLOC 3

LES OUTILS DE LA CONSERVATION

Mise en contexte

Différents outils et différentes mesures sont utilisés pour favoriser la conservation des habitats fauniques en terres privées. Le niveau de protection, l'efficacité de cette protection, le niveau d'engagement des différents acteurs, et la portée de tels outils varient largement selon le type d'outil utilisé.

Les avantages et les inconvénients associés à cette large gamme d'outils se font ressentir différemment selon les acteurs. Les avantages et les inconvénients sont donc largement variables selon la perception des acteurs, leurs intérêts, et leur rôle dans la mise en œuvre des mesures de conservation. Chaque outil demeure pourtant pertinent lorsqu'utilisé dans un contexte approprié. La mise en œuvre des mesures de conservation se doit donc d'être explorée davantage afin de comprendre l'attitude des différents acteurs vis-à-vis de ces mesures, et selon le contexte.

Notes

Déroulement

1. Les tables de discussion seront ici séparées en quatre thématiques, avec une table pour chaque type d'outil de conservation choisi. Les quatre thématiques seront : la sensibilisation et l'éducation en matière de conservation ; la conservation volontaire ; la compensation monétaire et les autres outils financiers, ainsi que ; la législation et les outils juridiques, sous l'angle de l'imposition légale et des différents niveaux de restriction possibles pour amener les acteurs à respecter les règles établies.
2. Les participants auront la chance de participer à trois brèves discussions de 10 minutes, à trois tables différentes, chacune portant sur un type d'outil spécifique de la conservation. Les participants pourront partager leurs opinions, leurs expériences, leur enthousiasme ou leurs inquiétudes vis-à-vis de ces outils.
3. Pour clore la discussion, les participants pourront — encore une fois à l'aide de post-its colorés selon la catégorie d'acteurs dont ils sont issus — indiquer sur une affiche les avantages et les inconvénients qu'ils perçoivent pour chaque type de mesure de conservation présenté.

LISTE DES PARTICIPANTS

Nom	Prénom	Titre	Organisation
Bergeron	Catherine	Directrice du Service de l'aménagement du territoire	MRC de Bellechasse
Bisson	Réal	Préfet suppléant et maire de Vallée-Jonction	MRC de La Nouvelle-Beauce
Bissonnette	Jean-François	Professeur/e	Université Laval
Boisvert	Marie-Andrée	Directrice générale	OBV du Chêne
Bolduc	Pascale	Technicienne en environnement	OBV du Chêne
Boucher	Cynthia	Aménagiste	MRC des Appalaches
Bryson	William	Étudiant/e	Université McGill
Buttin	Vinca	Étudiant/e	Université du Québec en Outaouais
Caron	François	Administrateur	CRECA
Couture	Pierre	Responsable PESCOF, Sécurité-Nature	Fédération québécoise des Chasseurs et Pêcheurs région Chaudière-Appalaches
Demeau	Elodie	Étudiant/e	Université de Montréal
Doyon	Bérénice	Responsable multiressources	Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de la Chaudière
Dubé	Chantale	Conseillère en aménagement, environnement et faune	Fédération de l'UPA de la Chaudière-Appalaches
Dubois	Kim	Chargée de projet en éducation et conservation	Association forestière des deux rives
Fortier Guay	Karol-Ann	Assistante de projets multiressources	Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de la Chaudière
Fortin	Julie	Adjointe administrative	CRECA
Gendreau	Benoit	Biologiste	Membre du Bureau d'écologie appliquée
Gilbert	Russell	Président	COBARIC
Gravel	Véronique	Chargée de projet en verdissement et conservation	Association forestière des deux rives
Jolicoeur	Élise	Superviseure - planification et certification forestière	Domtar
Labonté-Demers	Philippe	Chargé de projets - Responsable du Plan directeur de l'eau	OBAKIR

Nom	Prénom	Titre	Organisation
Lacasse	Émilie		URLS Chaudière-Appalaches
Lachance	Audrey	Technicienne de la faune et botaniste	Bureau d'écologie appliquée
Ladouceur	Martin	Directeur général	Association des propriétaires de boisés de la Beauce
Lajoie	François	Directeur général	OBV de la Côte-du-Sud
Lapierre	Hugues	Directeur développement des affaires et Chef projet	Englobe
Laplanche	Bettie	Étudiant/e	Université Laval
Larose	Marie-Josée	Aménagiste principale	MRC de La Nouvelle-Beauce
Lefebvre-Ruel	Stéphanie	Coordonnatrice de projets multiressources	Agence de mise en valeur des forêts privées des Appalaches
Lessard	Éric	Directeur	Parc national de Frontenac
Marmette	Andrée-Anne	Chargée de projets	Gestizone
Megis	Kimberley	Étudiant/e	Université de Montréal
Paré	Geneviève	Coordonnatrice à l'aménagement	MRC de L'Islet
Paulette	Martin	Vice-président	CRECA
Pelchat	Pauline	Propriétaire - conservation volontaire	Les Etchemins
Pelletier	Hubert	Directeur de la conservation et partenariats	Conservation de la nature Canada
Peltier	Isabelle	Conseillère en environnement	Ville de Lévis
Poulin	Stéphane	Responsable de la conservation	Parc national de Frontenac
Préfontaine	Jean François	Directeur général	Parc régional du Massif du Sud
Riché	Béatrice	Chargée de projet	CRECA
Roy	Louise	Coordo. Service d'aménagement et d'urbanisme	MRC Beauce-Sartigan
Semnoun	Alice	Étudiant/e	Université Laval
Tanguay	Louis	Professeur/e	Université Laval
Thibault	Marianne	Conseillère, Aménagement du territoire	Communauté métropolitaine de Québec
Turgeon	Geneviève	Coordonnatrice à l'aménagement du territoire	MRC Robert-Cliche
Turgeon	Katrine	Professeur/e	Université du Québec en Outaouais
Vaillancourt	Martin	Directeur général	CRECA
Verreault-Dubreuil	Marie-Claude	Agente de développement en plein air	URLS Chaudière-Appalaches

PLAN DU SITE

La cache à Maxime

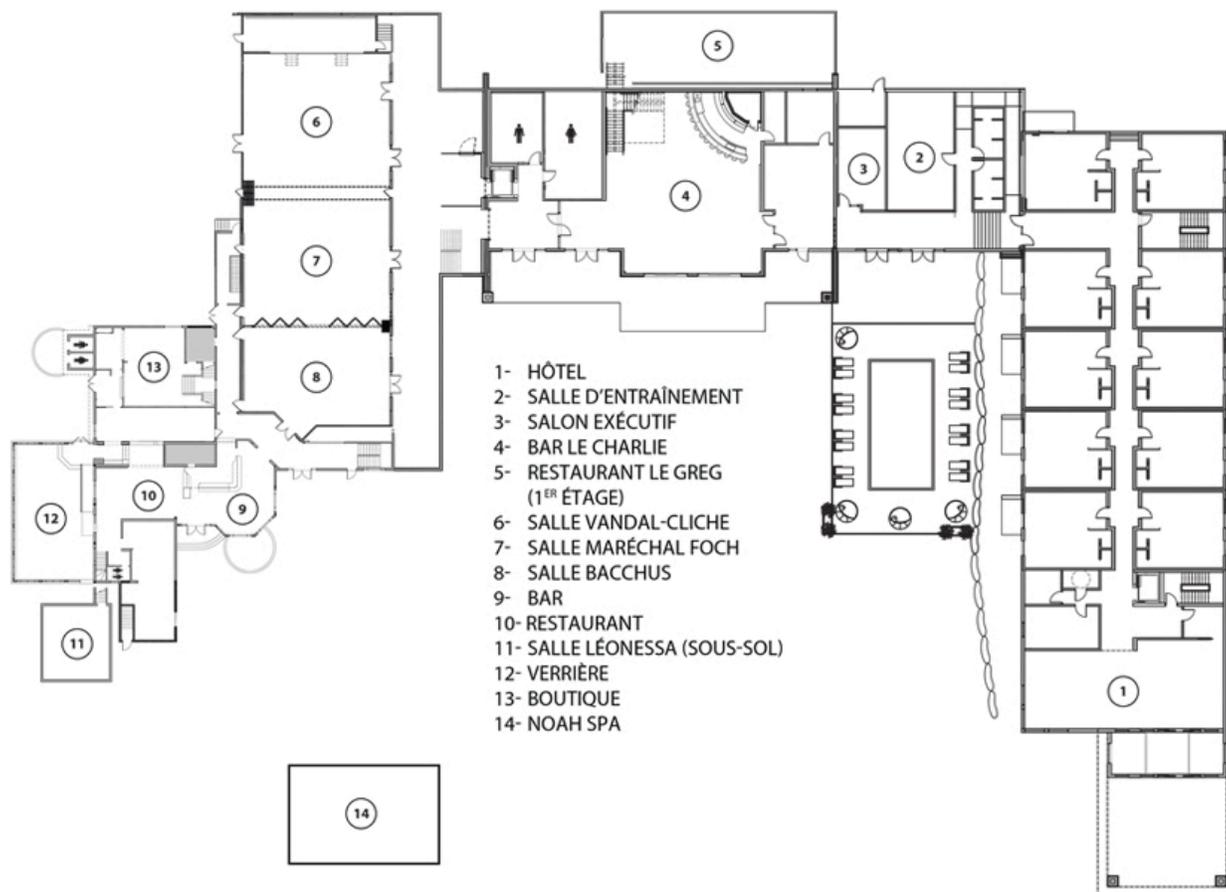
265, rue Drouin

Scott (Québec) G0S 3G0

Tél. : 418 387-5060

www.lacacheamaxime.com

L'atelier aura lieu dans la **Salle Bacchus**.



Travaillons ensemble activement à l'implantation d'une vision régionale du développement durable et de l'environnement dans la région de Chaudière-Appalaches



Centre de la science de la biodiversité du Québec

McGill University, Stewart Biology
Building Office S3/18
1205 Dr. Penfield Avenue
Montréal (Québec) H3A 1B1

514-398-8719
www.qcbs.ca
info@qcbs.ca



Conseil régional de l'environnement
Chaudière-Appalaches

2485, rue Sainte-Hélène
Lévis (Québec) G6Z 7K7
418-832-2722
www.creca.qc.ca
creca@creca.qc.ca



CRE MONTÉRÉGIE

Rapport synthèse

La conservation des milieux naturels en Montérégie

POUR LA CHAIRE DE RECHERCHE SUR LES ENJEUX SOCIAUX
DE LA CONSERVATION (CESCO)

Mai 2019

Conseil régional de l'environnement de la Montérégie

1150, rue Saint-Laurent Ouest, Longueuil (Québec), J4K 1E3

450-651-2662 | info@crem.qc.ca



Résumé

La région administrative de la Montérégie, un vaste territoire riche en biodiversité, est soumise à de nombreuses pressions et enjeux rendant parfois difficile la cohabitation des usages. Cependant, la région est aussi riche en acteurs de la conservation qui ont permis, au fil des ans, de réaliser de nombreux projets allant de l'acquisition de connaissances, à l'élaboration de plans de conservation en passant par la protection et la mise en valeur des milieux naturels.

Table des matières

Résumé.....	i
Table des matières.....	ii
Liste des tableaux.....	iv
Liste des figures.....	v
Mise en contexte.....	1
Les habitats fauniques.....	1
Division du territoire.....	2
Bilan des milieux naturels de la Montérégie.....	3
Sources de données.....	3
Les milieux naturels de la Montérégie.....	3
Milieux hydriques.....	4
Milieux humides.....	5
Milieux forestiers.....	7
Milieux ouverts.....	8
Les espèces à statut particulier.....	10
Tenure des terres en Montérégie.....	10
Aires protégées de la Montérégie.....	11
Enjeux de la conservation en Montérégie.....	13
Les acteurs de la conservation des milieux naturels en Montérégie.....	13
Les acteurs de la conservation de la région.....	13
Historique.....	13
Champs d'action de la conservation.....	14
Territoire d'action des acteurs de la conservation.....	15
La conservation en milieu municipal.....	16
Grandes réalisations en conservation des milieux naturels en Montérégie.....	16
Connectivité des milieux naturels.....	17
Acquisition et transfert de connaissances.....	17
Connexion Montérégie.....	17
Planification territoriale de la connectivité.....	18
Ceinture verte de Montréal (trame verte et bleue).....	18
Corridor vert Vaudreuil-Soulanges.....	18

Corridors verts de la Vallée-du-Haut-Saint-Laurent	19
CRÉ Montérégie Est	19
Connexion des habitats	20
Corridor forestier de la Vallée-du-Richelieu.....	20
Corridor forestier du mont Saint-Bruno	21
Corridor vert et bleu de la Haute-Yamaska	21
Corridor Bleu et Vert Richelieu.....	22
Corridors verts et bleus du bassin versant de la rivière des Anglais	22
Protection des zones de forte biodiversité.....	23
Les Montérégiennes.....	23
Protection d'habitats essentiels d'une espèce désignée	25
Projet écosystémique de protection du fouille-roche gris, du dard de sable et de la biodiversité	25
Protection de la tortue des bois à l'échelle du bassin versant de la Yamaska.....	25
Rétablissement de la tortue molle à épines.....	25
Conclusion.....	27
Références.....	28
Annexes.....	31
Annexe 1	31
Annexe 2.....	33
Annexe 3.....	34
Annexe 4.....	36

Liste des tableaux

Tableau 1 : Superficies des trois sous-régions ainsi que de l'ensemble de la région administrative de la Montérégie.....	2
Tableau 2 : Superficie et pourcentage de la superficie du territoire des différents types de milieux naturels pour chacune des trois sous-régions de la Montérégie ainsi que pour l'ensemble de la région.....	3
Tableau 3 : Superficie et pourcentage de la superficie en milieux humides des bassins versants majeurs ainsi que des bassins résiduels du fleuve Saint-Laurent dans la région de la Montérégie.....	7
Tableau 4 : Superficie et pourcentage de la superficie du territoire des différentes catégories d'aires protégées du Registre des aires protégées du Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC), du Réseau de milieux naturels protégés (RMN) et du milieu municipal pour chacune des trois sous-régions de la Montérégie ainsi que pour l'ensemble de la région.....	12

Liste des figures

Figure 1 : Carte des trois sous-régions de la Montérégie, soit la Couronne Sud, le Suroît et la Montérégie Est, ainsi que les municipalités régionales de comté (MRC) de la région. 2	
Figure 2 : Carte des milieux hydriques et des cours d'eau de la région de la Montérégie. 5	5
Figure 3 : Carte des milieux humides de la région de la Montérégie. 6	6
Figure 4 : Carte des milieux forestiers de la région de la Montérégie. 8	8
Figure 5 : Carte des milieux ouverts de la région de la Montérégie. 10	10
Figure 6 : Carte des aires protégées du Registre des aires protégées du Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) et du Réseau de milieux naturels protégés (RMN) de la région de la Montérégie. 11	11
Figure 7 : Historique de la création des acteurs de la conservation des milieux naturels dans la région de la Montérégie. 14	14
Figure 8 : Champs d'action des acteurs de la conservation des milieux naturels dans la région de la Montérégie. 15	15
Figure 9 : Carte des territoires d'action de 16 acteurs de la conservation des milieux naturels dans la région de la Montérégie. Une transparence a été ajoutée aux territoires d'action afin de les superposer. Ainsi, plus la couleur verte est foncée dans un secteur donné, plus il y a une grande concentration d'acteurs de la conservation..... 16	16

Mise en contexte

Les habitats fauniques

Un habitat faunique est un lieu naturel, ou plus rarement artificiel, occupé par une espèce ou un groupe d'espèces (Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, 2015). Celles-ci y trouvent les éléments nécessaires à la satisfaction de l'ensemble de leurs besoins fondamentaux.

Les habitats fauniques sont protégés par la *Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune* (LCMVF) et le *Règlement sur les habitats fauniques* (RHF). On y énonce l'interdiction de faire, dans un habitat faunique, une activité susceptible de modifier un élément biologique, physique ou chimique propre à l'habitat d'un animal visé par cet habitat sauf sous autorisation du ministre (Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, 2015).

Le RHF définit 11 types d'habitats :

- Une aire de concentration d'oiseaux aquatiques
- Une aire de confinement du cerf de Virginie
- Une aire de fréquentation du caribou au sud du 52^e parallèle
- Une aire de mise bas du caribou au nord du 52^e parallèle
- Une falaise habitée par une colonie d'oiseaux
- Un habitat d'une espèce faunique menacée ou vulnérable
- Un habitat du poisson
- Un habitat du rat musqué
- Une héronnière
- Une île ou une presqu'île habitée par une colonie d'oiseaux
- Une vasière

Division du territoire

La région administrative de la Montérégie est constituée de 14 municipalités régionales de comté (MRC) et d'une agglomération, comptabilisant au total 177 municipalités, ainsi que 2 réserves amérindiennes. Afin de mieux représenter le bilan des milieux naturels de la région, cette dernière a donc été divisée en trois sous-régions (voir Figure 1 et Tableau 1). La délimitation de ces sous-régions a été inspirée à la fois des territoires des Conférences régionales des élus ainsi que de l'occupation du sol.

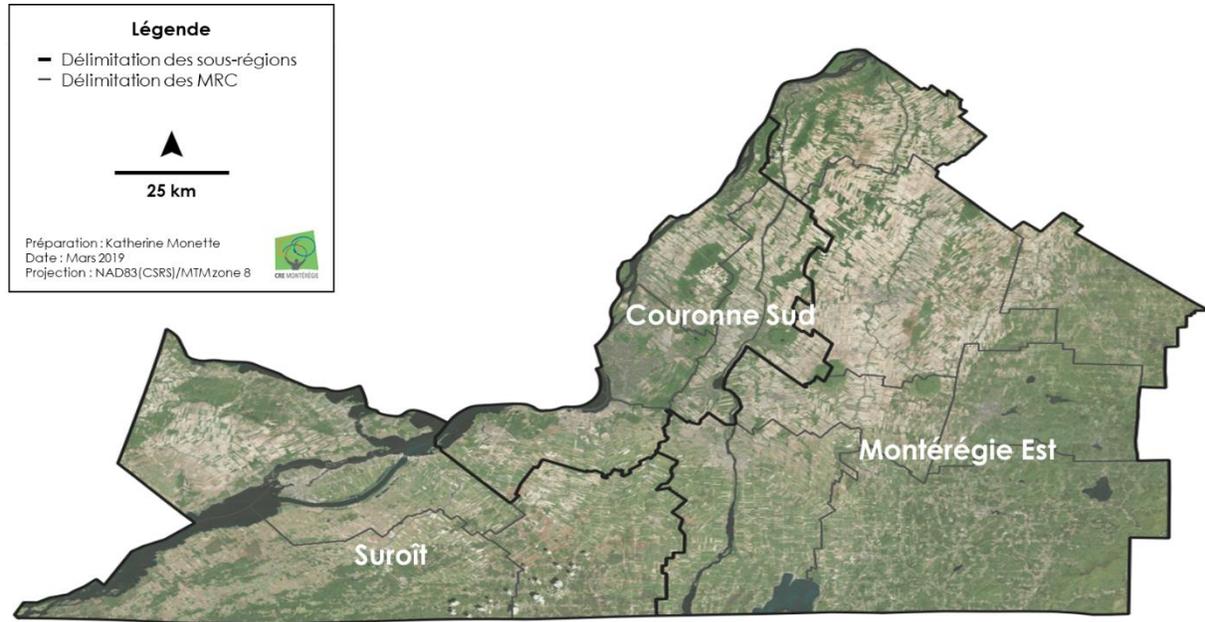


Figure 1 : Carte des trois sous-régions de la Montérégie, soit la Couronne Sud, le Suroît et la Montérégie Est, ainsi que les municipalités régionales de comté (MRC) de la région.

Tableau 1 : Superficies des trois sous-régions ainsi que de l'ensemble de la région administrative de la Montérégie.

	Couronne Sud	Suroît	Montérégie Est	Ensemble de la Montérégie
Superficie (ha)	181 195	367 194	636 652	1 185 040

Bilan des milieux naturels de la Montérégie

Sources de données

Les données proviennent principalement de la cartographie de l'occupation du sol des Basses-terres du Saint-Laurent (OBTS) d'Environnement et Changement climatique Canada (ECCC) ainsi que du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC). Ces données peuvent être téléchargées à l'adresse suivante : <https://www.donneesquebec.ca/recherche/fr/dataset/cartographie-de-l-occupation-du-sol-des-basses-terres-du-saint-laurent> (pour plus d'informations sur les sources de données, voir Annexe 1).

Les milieux naturels de la Montérégie

Tableau 2 : Superficie et pourcentage de la superficie du territoire des différents types de milieux naturels pour chacune des trois sous-régions de la Montérégie ainsi que pour l'ensemble de la région.

		Milieux hydriques	Milieux humides	Milieux forestiers	Milieux ouverts
Couronne Sud	Superficie (ha)	17 393,70	8 269,98	29 978,00	16 854,28
	Pourcentage de la superficie (%)	9,60	4,56	16,54	9,30
Suroît	Superficie (ha)	37 903,60	26 649,89	93 125,60	47 381,20
	Pourcentage de la superficie (%)	10,32	7,26	25,36	12,90
Montérégie Est	Superficie (ha)	18 752,90	33 236,42	210 766,00	53 995,40
	Pourcentage de la superficie (%)	2,95	5,22	33,11	8,48
Ensemble de la Montérégie	Superficie (ha)	74 050,20	68 156,29	333 869,60	118 230,88
	Pourcentage de la superficie (%)	6,25	5,75	28,17	9,98

Milieus hydriques

Les milieux hydriques correspondent à toute masse d'eau qui s'écoule dans un lit avec un débit régulier ou intermittent (Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, 2015). Cela exclu cependant les fossés de voies publiques ou privées sauf si un cours d'eau emprunte le tracé d'un tel fossé. Pour ce qui est des fossés mitoyens et des fossés de drainage, ceux-ci ne sont pas considérés comme des cours d'eau sauf si la superficie de leur bassin versant est supérieure à 100 ha (Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, 2015). Les milieux hydriques jouent un rôle clé pour la société de par l'approvisionnement en biens alimentaires (Goulwen *et al.*, 2018). Ils contribuent aussi à la mitigation des impacts des changements climatiques ainsi qu'au maintien de la biodiversité. Ils offrent également de nombreux services socioculturels et récréotouristiques.

Les milieux hydriques couvrent une superficie de 17 3934 ha (10 %), de 37 904 ha (10 %) et de 18 753 ha (3 %) du territoire de la Couronne Sud, du Suroît et de la Montérégie Est respectivement (voir Figure 2). À l'inverse de la Montérégie Est, l'importante superficie de milieux hydriques retrouvée dans les sous-régions de la Couronne Sud et du Suroît s'explique par la présence du fleuve Saint-Laurent. L'ensemble de la région est, quant à elle, couverte par 74 050 ha (6 %) de milieux hydriques.

Les sous-régions de la Couronne Sud, du Suroît et de la Montérégie Est possèdent respectivement 3 226, 6 388 et 10 604 km de cours d'eau. Le total s'élève ainsi à 20 217 km pour la région. Environnement Canada (2013) soutient que les cours d'eau devraient être bordés des deux côtés d'une largeur de végétation naturelle d'au moins 30 m sur 75% de leur longueur afin de protéger ainsi que de soutenir l'habitat aquatique.

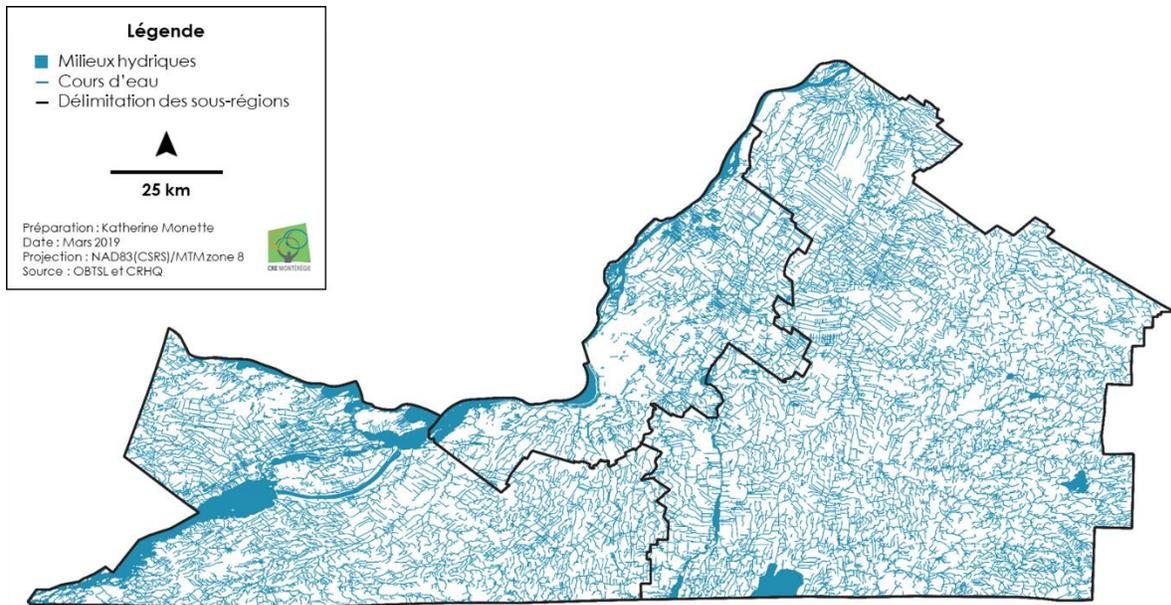


Figure 2 : Carte des milieux hydriques et des cours d'eau de la région de la Montérégie.

Milieux humides

Les milieux humides correspondent à l'ensemble des sites saturés d'eau ou inondés pendant une période suffisamment longue pour influencer la nature du sol et la composition végétale (Couillard et Grondin, 1986). Auparavant perçus comme des terres inutiles, il est maintenant admis que les milieux humides jouent un rôle crucial en raison des biens et services écologiques qu'ils procurent à la société (Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, 2012). Notons parmi ceux-ci la filtration de l'eau, la biodiversité, la lutte contre les changements climatiques, l'alimentation des nappes d'eau souterraines et des cours d'eau, la réduction des inondations, les activités récréotouristiques, etc. (Conseil régional de l'environnement du Centre-du-Québec, 2013).

Les milieux humides couvrent une superficie de 8 270 ha (4 %), de 26 650 ha (7 %) et de 33 236 ha (5 %) du territoire de la Couronne Sud, du Suroît et de la Montérégie Est respectivement (voir Figure 3). L'ensemble de la région administrative est donc couvert par une superficie totale de 68 156 ha (6 %).

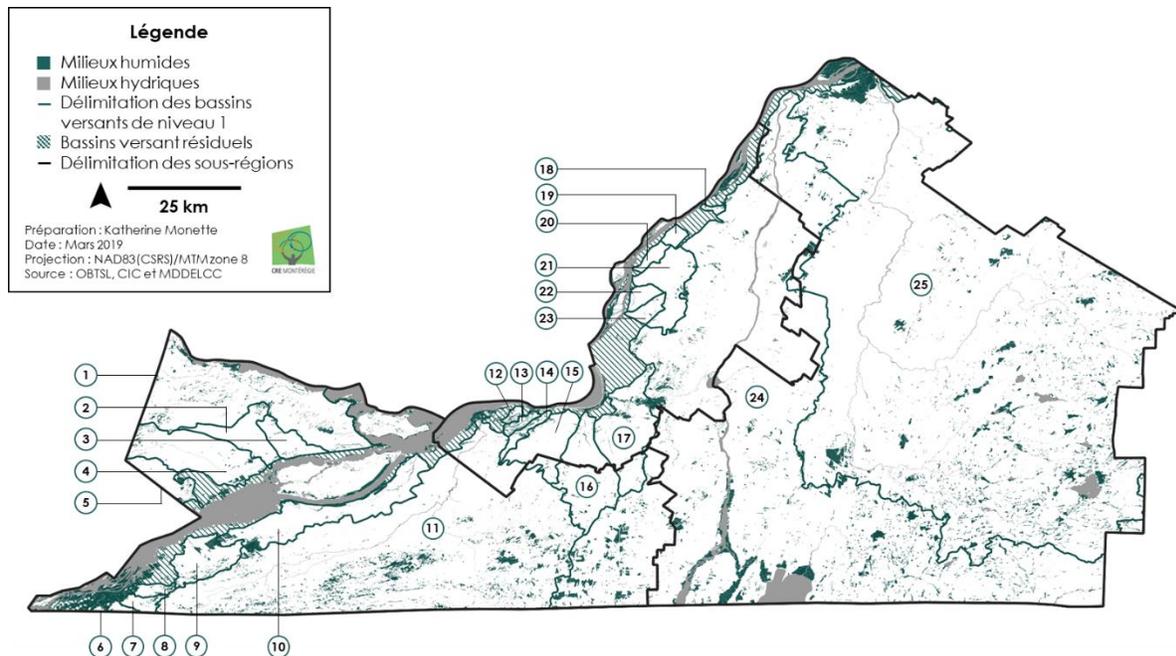


Figure 3 : Carte des milieux humides de la région de la Montérégie, les bassins résiduels des régions sud-ouest et Outaouais-Montréal du fleuve Saint-Laurent ainsi que les bassins versants de niveau 1 (1 : rivière des Outaouais, 2 : rivière Rouge, 3 : rivière Grasse, 4 : rivière Delisle, 5 : rivière Beaudette, 6 : rivière aux Saumons, 7 : ruisseau Fraser, 8 : ruisseau McMillan, 9 : rivière La Guerre, 10 : rivière Saint-Louis, 11 : rivière Châteauguay, 12 : rivière A, 13 : rivière B, 14 : rivière Suzanne, 15 : rivière Saint-Régis, 16 : rivière de la Tortue, 17 : rivière Saint-Jacques, 18 : fossé Noir, 19 : ruisseau Jarret, 20 : ruisseau Notre-Dame, 21 : rivière Saint-Charles, 22 : rivière aux Pins, 23 : rivière Sabrevois, 24 : rivière Richelieu et 25 : rivière Yamaska).

Environnement Canada (2013) recommande d'éviter les pertes nettes de milieux humides ainsi que de maintenir et revitaliser leurs fonctions à l'échelle des bassins versants d'après les conditions de référence historiques. Ceci permettrait de maintenir les fonctions écologiques et hydrologiques d'un bassin et, par conséquent, de réduire l'apport d'eau en aval, augmenter les débits de base et, par conséquent, diminuer les inondations et les sécheresses (Environnement Canada, 2013). Il recommande donc de conserver une couverture de milieux humides d'au moins 10 % de chaque bassin hydrographique majeur. En Montérégie, 25 bassins majeurs, soit de niveau 1, sont retrouvés. Parmi ceux-ci, seulement 8 possèdent une couverture de milieux humides de 10 % et plus sur leur territoire montérégien (voir Tableau 3). Pour ce qui est des 17 autres bassins, 12 de ceux-ci possèdent une couverture inférieure à 5 %. L'ensemble des bassins résiduels du fleuve Saint-Laurent possèdent quant à eux une couverture de milieux humides supérieure à 10 %.

Tableau 3 : Superficie et pourcentage de la superficie en milieux humides des bassins versants majeurs ainsi que des bassins résiduels du fleuve Saint-Laurent dans la région de la Montérégie.

	Superficie du bassin (ha)	Superficie en milieux humides (ha)	Pourcentage de la superficie en milieux humides (%)
Bassins versants majeurs			
Rivière A	774,67	129,53	16,72
Rivière B	1 270,21	266,15	20,95
Fossé Noir	524,86	50,07	9,54
Rivière aux Pins	1 933,59	25,52	1,32
Rivière aux Saumons	1 800,24	866,27	48,12
Rivière Beaudette	4 841,39	205,37	4,24
Rivière Châteauguay	147 030,23	8 594,09	5,85
Rivière de la Tortue	15 625,33	380,66	2,44
Rivière Delisle	16 804,15	589,08	3,51
Rivière des Outaouais	44 747,51	2 256,23	5,04
Rivière Graisse	4 493,06	85,98	1,91
Rivière La Guerre	8 288,22	851,30	10,27
Rivière Richelieu	351 465,65	19 168,60	5,45
Rivière Rouge	7 374,67	205,99	2,79
Rivière Sabrevois	2 025,41	51,58	2,55
Rivière Saint-Charles	9 492,15	199,22	2,10
Rivière Saint-Jacques	16 527,20	1 010,67	6,12
Rivière Saint-Louis	18 633,85	1 599,65	8,58
Rivière Saint-Régis	9 601,23	203,99	2,12
Rivière Suzanne	1 817,40	208,35	11,46
Rivière Yamaska	401 008,36	17 960,70	4,48
Ruisseau Fraser	1 966,13	176,73	8,99
Ruisseau Jarret	1 296,97	3,60	0,28
Ruisseau McMillan	1 736,36	340,83	19,63
Ruisseau Notre-Dame	1 529,42	1,08	0,07
Bassins résiduels du fleuve Saint-Laurent			
Régions sud-ouest et Outaouais-Montréal	39 016,31	4 335,84	11,11

Milieux forestiers

Les milieux forestiers représentent des étendues boisées constituées d'un ou plusieurs peuplements d'arbres, arbustes et arbrisseaux. Ces milieux recèlent une multitude de ressources naturelles, d'écosystèmes, de sites d'intérêt et de paysages exceptionnels

essentiels au développement socio-économique. Ils contribuent également à la lutte contre les changements climatiques en séquestrant le carbone, en réduisant la température dans les îlots de chaleur, en filtrant les polluants et en agissant comme corridors de migration pour la faune et la flore.

Les milieux forestiers couvrent une superficie de 29 978 ha (16 %), de 93 126 ha (25 %) et de 210 766 ha (33 %) du territoire de la Couronne Sud, du Suroît et de la Montérégie Est respectivement (voir Figure 4). L'ensemble de la région administrative est donc couvert par une superficie totale de 333 870 ha (28 %). Ce pourcentage se situe sous le seuil minimal de 30 % de couvert forestier recommandé par Environnement Canada (2013). Le maintien d'un couvert forestier de 30 % constitue une approche très risquée pour le maintien de la biodiversité, de la connectivité et des écosystèmes aquatiques viables. Tandis qu'une couverture forestière de 50% permettrait de soutenir la plupart des espèces. Rompré *et al.* (2010) suggèrent donc de maintenir au moins 40 % des habitats résiduels.

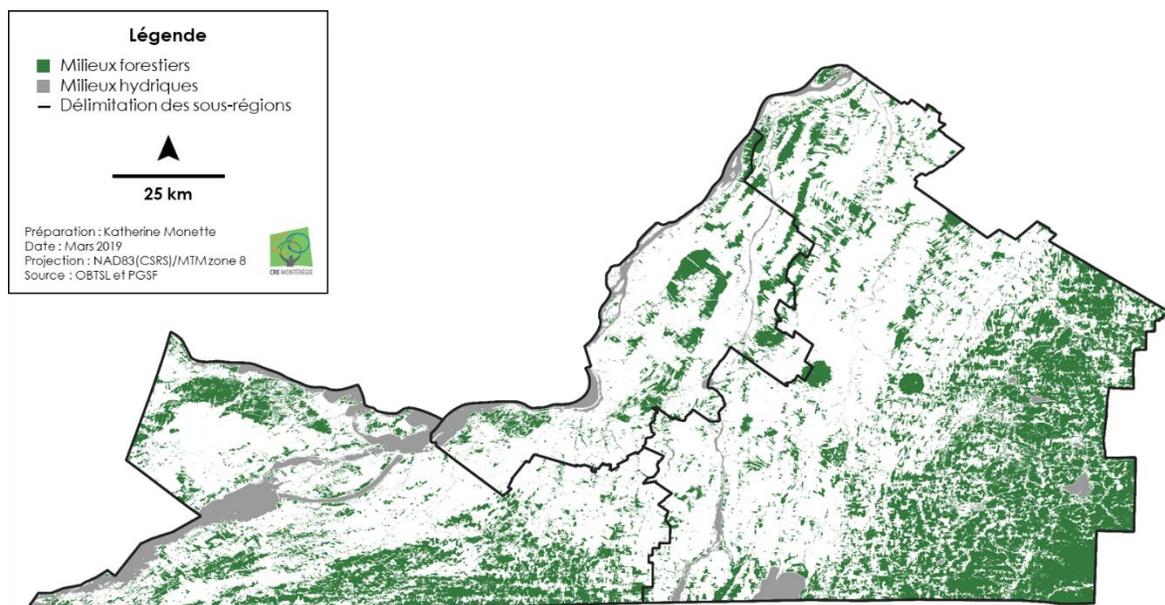


Figure 4 : Carte des milieux forestiers de la région de la Montérégie.

Milieux ouverts

Les milieux ouverts correspondent aux milieux de début de succession végétale, dominés par les herbacés et les arbustes, tels que les friches, les champs, les prairies agricoles, les terrains vagues, etc. Ces milieux ne possèdent pas de protection légale au même titre que les milieux humides et hydriques ainsi que les milieux forestiers qui sont respectivement protégés en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (L.R.Q., c. Q-2) et la *Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier* (L.R.Q., c. A-18.1).

Les milieux ouverts représentent pourtant des habitats d'intérêt pour la conservation puisqu'ils abritent de nombreuses espèces fauniques et floristiques dépendantes des milieux ouverts dont plusieurs sont en péril au niveau provincial et/ou fédéral. Les milieux ouverts rendent également divers services écologiques en agissant notamment comme milieux de transitions, zones tampon et corridors de dispersion pour la faune (Lidicker, 1999; Studcliffe et Thomas, 1996). En bandes riveraines, ces milieux permettent aussi de stabiliser les berges et de réduire l'érosion ainsi que l'apport en sédiments dans l'eau. De plus, ils jouent un rôle important dans la filtration des polluants, engrais et autres sources agricoles de pollution diffuse. Ensuite, les milieux ouverts contribuent à intercepter les eaux de ruissellement, à réduire la température dans les îlots de chaleur ainsi qu'à améliorer la qualité de l'air en filtrant les polluants atmosphériques (Anquez et Herlem, 2011; Giguère, 2009; Imhoff *et al.*, 2010). En milieu urbain, notons aussi que la proximité de ces habitats augmente la qualité de vie des citoyens et l'attractivité d'une municipalité en contribuant à la beauté du paysage et en permettant plusieurs activités récréotouristiques (Bolund et Hunhammar, 1999; Capaldi *et al.*, 2014; Lapierre *et al.*, 2011; MacKerron et Mourato, 2013; Miller, 2005).

En Montérégie, les milieux ouverts (friches et prairies agricoles) couvrent une superficie de 16 854 ha (9 %), 47 381 ha (13 %) et 53 995 (8 %) du territoire de la Couronne Sud, du Suroît et de la Montérégie Est respectivement (voir Figure 5). Sur l'ensemble de la région administrative, les milieux ouverts couvrent ainsi une superficie de 118 231 ha (10 %). Afin de maintenir la diversité des milieux ouverts et des espèces qui en dépendent, il est recommandé d'entretenir et de créer, dans le paysage, de petits et grands îlots de milieux ouverts dont la superficie moyenne est de 50 ha ou plus et qui comprennent au moins un îlot de 100 ha (Environnement Canada, 2013). Toutefois, en Montérégie, les milieux ouverts y ont en moyenne une superficie de 1,5 ha pour les friches et 3 ha pour les prairies agricoles. De plus, seulement 37 friches et 3 prairies agricoles possèdent une superficie de plus de 50 ha.

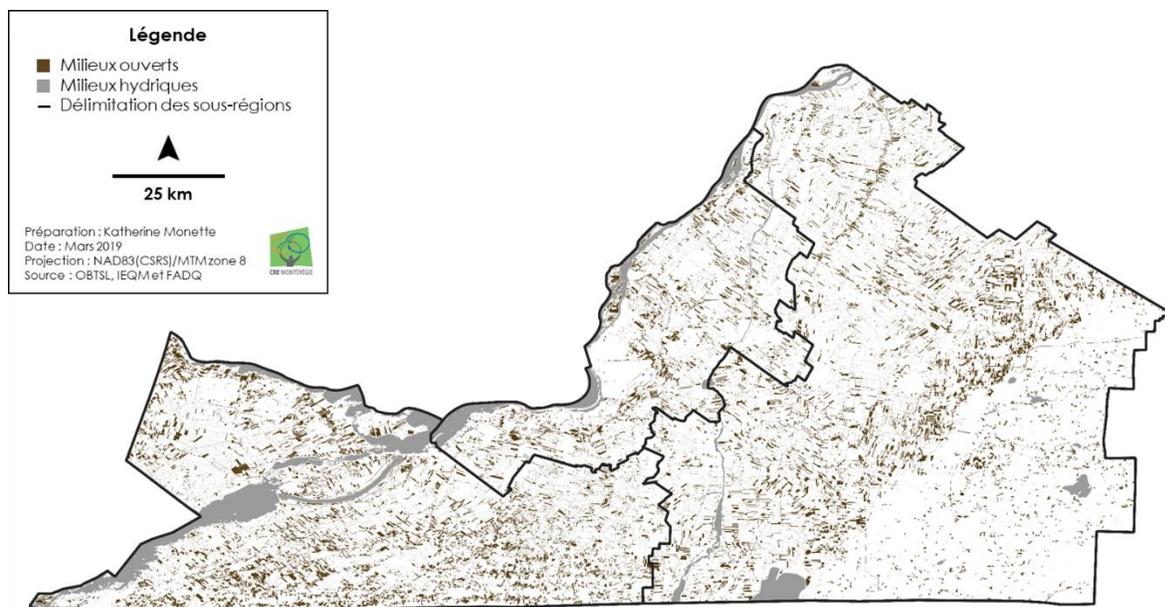


Figure 5 : Carte des milieux ouverts de la région de la Montérégie.

Les espèces à statut particulier

Compte tenu des conditions climatiques plus favorables, le sud du Québec dont la Montérégie fait partie, présente la plus grande biodiversité d'espèces fauniques et floristiques (Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, 2016). Cependant, les pressions humaines y sont fortes en raison de l'urbanisation et de l'agriculture. C'est d'ailleurs en Montérégie que l'on retrouve le plus grand nombre d'espèces menacées ou vulnérables. Ce nombre s'élevait à 171 en 2005 (Tardif *et al.*, 2005).

Tenure des terres en Montérégie

Dans la région administrative, une faible proportion du territoire est à tenure publique. Ces terres appartiennent principalement au Ministère des transports du Québec (MTQ), propriétaire de la plupart des réseaux routiers et ferroviaires, à Hydro Québec, propriétaire des lignes de transport d'énergie, ou au Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP), propriétaire des parcs nationaux du Québec. Cependant, la grande majorité du territoire montérégien est plutôt à tenure privée. Ce qui peut donc représenter un frein à la conservation. De plus, la division du territoire à tenure privée peut également faire obstacle puisque le territoire est fortement divisé en une multitude de lots très étroits. La conservation de milieux naturels nécessite alors de contacter et rencontrer de nombreux propriétaires fonciers.

Aires protégées de la Montérégie

En 2000, le Québec s'est fixé comme objectif d'établir un réseau d'aires protégées (AP) représentatif de la biodiversité naturelle devant couvrir une superficie de 8 % du territoire et du fleuve Saint-Laurent. Aujourd'hui, la province vise la protection de 17 % des terres et des eaux intérieures ainsi que la protection de 10 % des eaux en milieu marin d'ici 2020. Cependant, au début de l'année 2019, la superficie des AP ne couvrent que 10,03 % du Québec. Quant au milieu marin, seulement 3,65 % est protégé et, de ce pourcentage, 1,3 % est légalement défini comme étant une aire marine protégée (AMP).

En Montérégie, 4,13 % du territoire est protégé dont 2,51 % représente des habitats fauniques (voir Figure 6 et Tableau 4). Il existe également un biais vers les milieux hydriques, où la majeure partie des AP sont localisées, engendrant ainsi des carences en AP en milieux terrestres. Effectivement, une importante proportion des AP de la Montérégie, soit près de 48 %, est localisée dans le fleuve Saint-Laurent (voir Figure 6). Ce qui explique alors les pourcentages de la superficie du territoire en AP plus élevés pour la Couronne Sud et le Suroît en raison de la présence du fleuve sur leur territoire (voir Tableau 4).

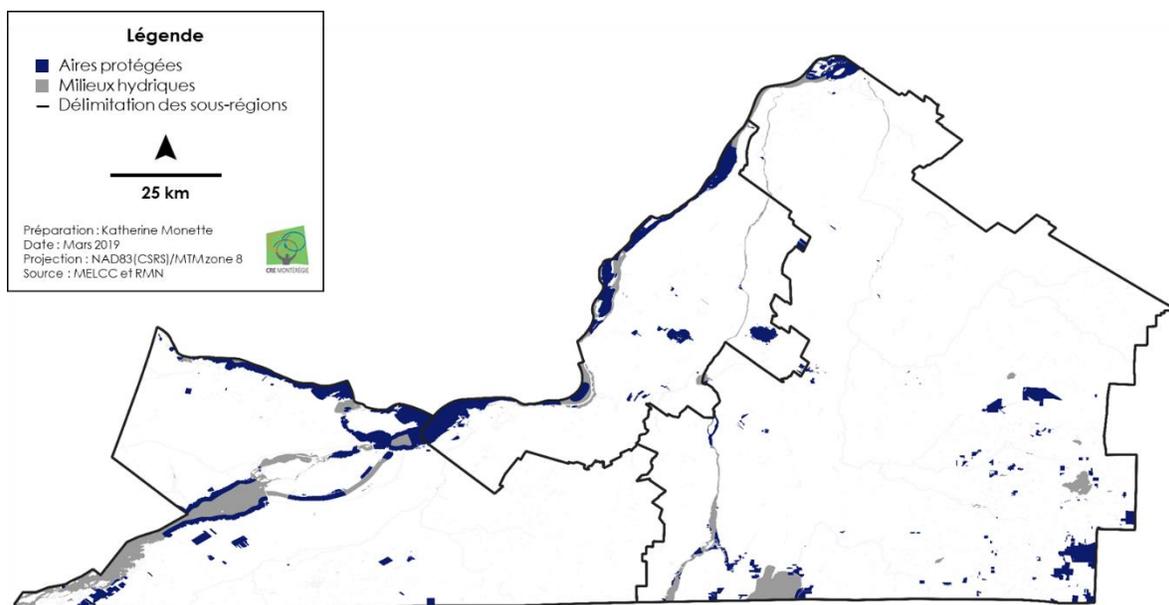


Figure 6 : Carte des aires protégées du Registre des aires protégées du Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) et du Réseau de milieux naturels protégés (RMN) de la région de la Montérégie.

Tableau 4 : Superficie et pourcentage de la superficie du territoire des différentes catégories d'aires protégées du Registre des aires protégées du Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC), du Réseau de milieux naturels protégés (RMN) et du milieu municipal pour chacune des trois sous-régions de la Montérégie ainsi que pour l'ensemble de la région.

	Couronne Sud		Suroît		Montérégie Est		Ensemble de la Montérégie		
	Superficie (ha)	Pourcentage de la superficie (%)	Superficie (ha)	Pourcentage de la superficie (%)	Superficie (ha)	Pourcentage de la superficie (%)	Superficie (ha)	Pourcentage de la superficie (%)	
MELCC	Habitat d'une espèce floristique menacée ou vulnérable	17,86	0,01	35,87	0,01	12,81	0,00	66,56	0,01
	Habitat faunique	11 873,00	6,55	15 929,50	4,34	1 907,08	0,30	29 720,47	2,51
	Milieu naturel de conservation volontaire	324,53	0,18	83,29	0,02	2 795,13	0,44	3 203,15	0,27
	Parc national du Québec	1 697,05	0,94	0,00	0,00	1 344,41	0,21	3 042,40	0,26
	Refuge d'oiseaux migrateurs	1 762,38	0,97	283,26	0,08	524,69	0,08	2 571,37	0,22
	Réserve de biodiversité	0,00	0,00	0,00	0,00	487,29	0,08	487,29	0,04
	Réserve écologique	0,00	0,00	187,83	0,05	190,95	0,03	378,83	0,03
	Réserve nationale de faune	402,07	0,22	1 403,89	0,38	0,00	0,00	1 806,57	0,15
	Réserve naturelle reconnue	1 893,33	1,04	527,30	0,14	4 604,26	0,72	7 026,08	0,59
Total¹	15 191,49	8,38	17 866,76	4,87	11 384,58	1,79	44 442,84	3,76	
RMN	Milieu naturel de conservation volontaire	395,15	0,22	1 402,69	0,38	3 613,88	0,57	5 411,73	0,46
	Refuge faunique	199,31	0,11	0,00	0,00	0,00	0,00	199,31	0,02
	Réserve naturelle	1 457,81	0,80	528,54	0,14	2 521,32	0,40	4 507,67	0,38
	Territoire public aux fins de conservation	17,16	0,01	0,00	0,00	0,00	0,00	17,16	0,00
Total¹	2 069,41	1,14	1 931,23	0,53	6 134,97	0,96	10 135,61	0,86	
Municipal	Milieu naturel de conservation volontaire	285,77	0,16	71,54	0,02	743,63	0,12	1 100,94	0,09
	Réserve naturelle	2,57	0,00	0,00	0,00	570,83	0,09	573,40	0,05
	Total¹	288,34	0,16	71,54	0,02	1 314,45	0,21	1 492,01	0,12
Grand total¹	15 675,18	8,65	19 239,10	5,24	14 029,22	2,20	48 943,50	4,13	

¹Sans superposition de territoire

Enjeux de la conservation en Montérégie

Ainsi, le contexte naturel actuel de la région de la Montérégie soulève plusieurs enjeux d'un point de vue du développement durable et de la protection des habitats fauniques. Qu'ils s'agissent des milieux hydriques, humides, forestiers ou ouverts, leur superficie ou qualité sont généralement sous les seuils des guides de références pour la protection des habitats. La présence du fleuve Saint-Laurent permet toutefois de renverser quelque peu cette tendance. Les nombreux habitats de qualité du fleuve Saint-Laurent représentent à eux seuls près de la moitié des aires protégées de la Montérégie. Outre le fleuve, la forte fragmentation des habitats jumelée à une tenure des terres quasiment uniquement privée et la pluralité des acteurs rend difficile la mise en place d'un réseau structuré de milieux protégés en Montérégie.

Les acteurs de la conservation des milieux naturels en Montérégie

Les acteurs de la conservation de la région

Historique

Malgré les nombreuses pressions que subissent les milieux naturels de la région, cette dernière est riche en acteurs travaillant en conservation de ces milieux et ayant réalisé, au fil des années, une multitude de projets qui ont contribué à leur préservation ainsi qu'à leur mise en valeur. Dans la région de la Montérégie, 86 acteurs, œuvrant de près ou de loin pour la conservation des milieux naturels, ont été jusqu'à présent recensés (voir Annexe 3). Ces acteurs très diversifiés comprennent des organismes à but non lucratif, des entreprises, des groupes citoyens, des clubs d'ornithologie, etc.

La conservation des milieux naturels ne date pas d'hier puisque celle-ci remonte jusqu'aux années 10 avec la création des premiers acteurs de la conservation. Jusque dans les années 70, ces derniers représentent principalement des organismes nationaux dont les activités touchent en partie la Montérégie. C'est cependant dans les années 80 jusqu'au début des années 2000 que la conservation a pris de l'ampleur avec une hausse du nombre d'acteurs de la conservation. Plusieurs des organismes créés pendant cette période se sont vus confier différents mandats des Ministères tant provinciaux que fédéraux (CRE, OBV, ZIP et agence forestière) (voir Figure 7). Par la suite, les acteurs créés comprennent davantage d'organismes ou de groupes citoyens dont la mission est la conservation des milieux protégés locaux et de leur zone périphérique.

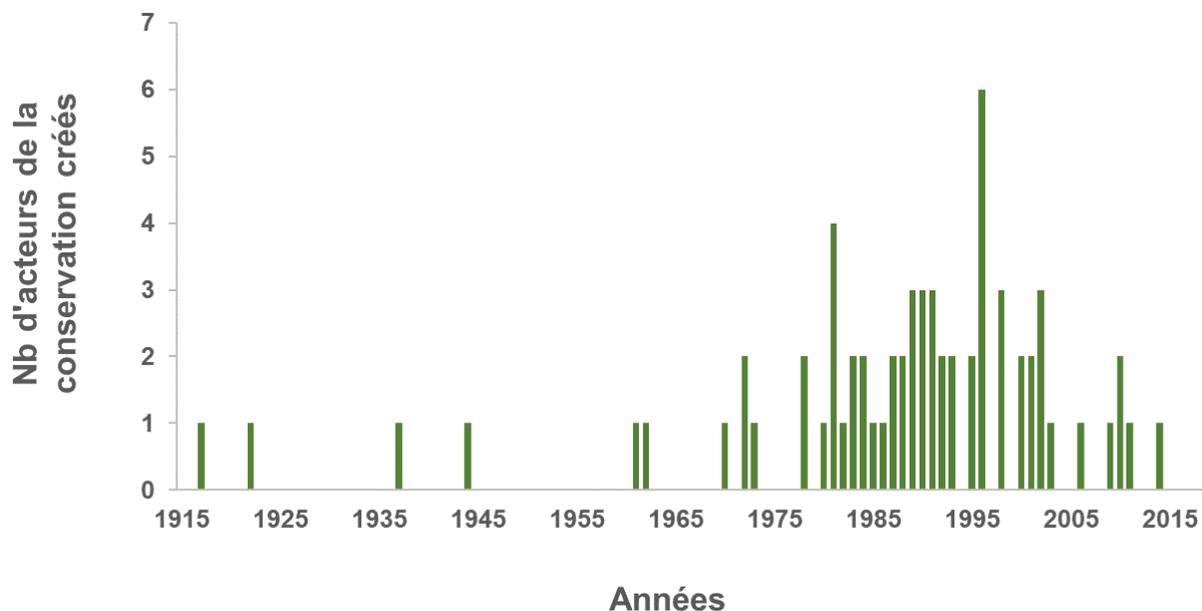


Figure 7 : Historique de la création des acteurs de la conservation des milieux naturels dans la région de la Montérégie.

Champs d'action de la conservation

La conservation des milieux naturels s'effectue grâce à divers champs d'action (voir Figure 8). La majorité des acteurs de la conservation effectue de l'éducation et de la sensibilisation pour la conservation des milieux naturels et les espèces qui les occupent. Ensuite, plusieurs réalisent également de l'aménagement et de la restauration de milieux naturels, de la concertation ainsi que de l'acquisition de connaissances. Cependant, encore très peu d'acteurs font de l'acquisition de propriétés pour la conservation ou travaillent avec les propriétaires fonciers pour la création de milieux naturels de conservation volontaire (voir Figure 8).

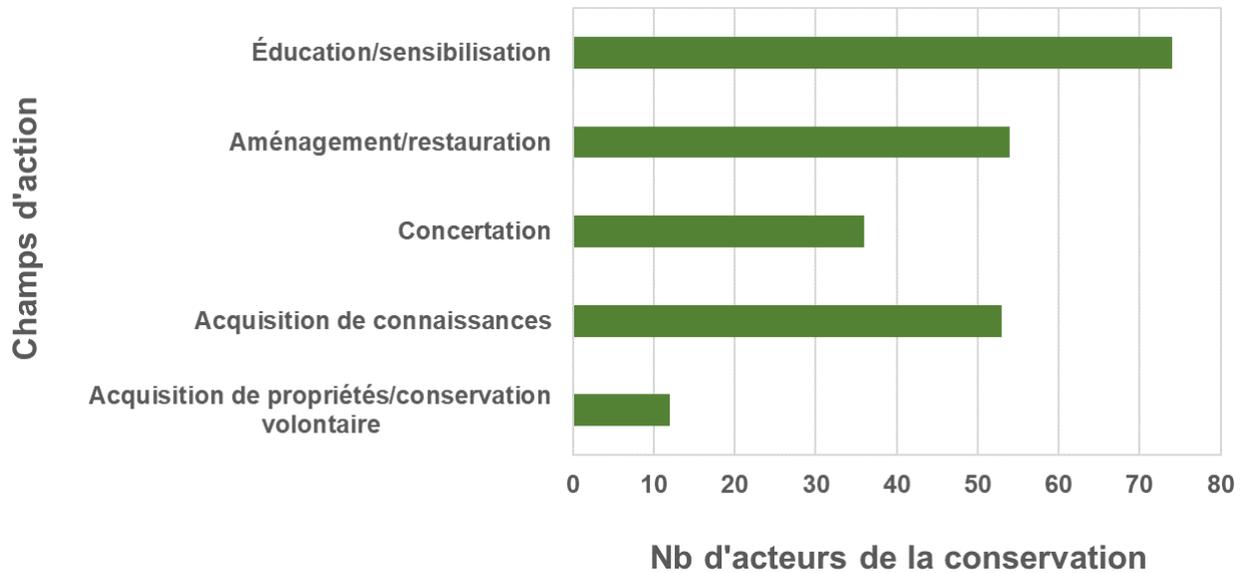


Figure 8 : Champs d'action des acteurs de la conservation des milieux naturels dans la région de la Montérégie.

Territoire d'action des acteurs de la conservation

Malgré le très grand nombre d'acteurs de la conservation en Montérégie, il existe des secteurs où il semble se trouver une plus importante concentration d'acteurs alors qu'ailleurs, il y a plutôt une carence. Effectivement, les territoires d'action de 25 acteurs de la conservation démontrent l'hétérogénéité de la conservation des milieux naturels dans la région (voir Figure 9). Les sous-régions de la Couronne Sud et du Suroît sont majoritairement couvertes par les territoires d'actions d'acteurs de la conservation tandis que la Montérégie Est, quant à elle, possède des secteurs ayant une carence en acteurs. Ces derniers couvrent davantage la limite ouest de la sous-région ainsi que la limite sud-est correspondant à la région naturelle des Montagnes Vertes (voir Figure 9).

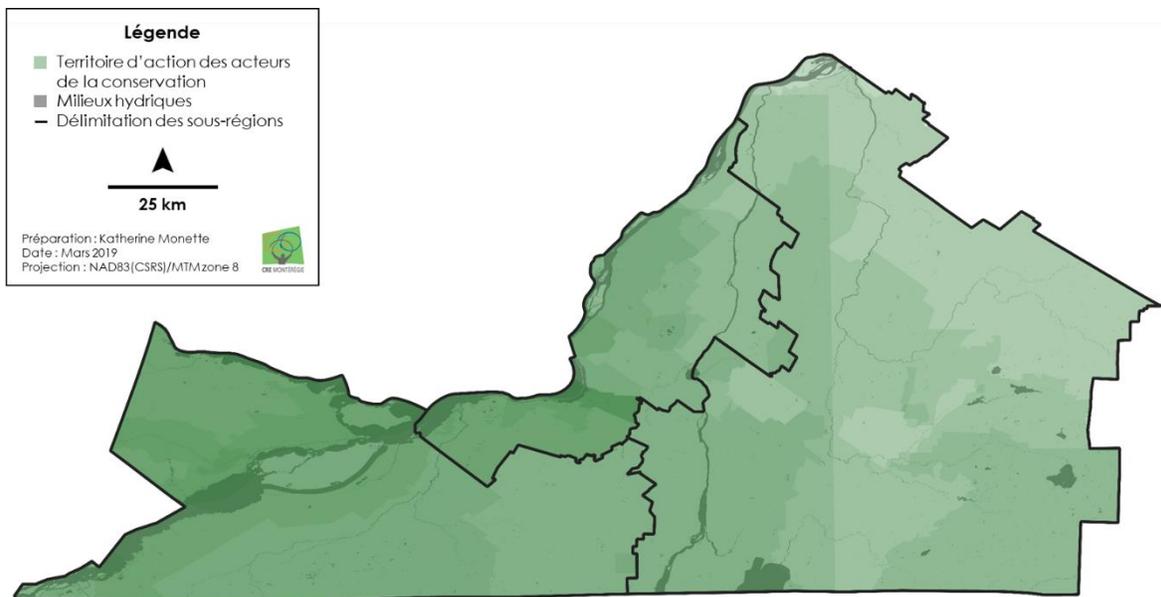


Figure 9 : Carte des territoires d'action de 25 acteurs de la conservation des milieux naturels dans la région de la Montérégie. Une transparence a été ajoutée aux territoires d'action afin de les superposer. Ainsi, plus la couleur verte est foncée dans un secteur donné, plus il y a une grande concentration d'acteurs de la conservation.

La conservation en milieu municipal

Les municipalités représentent également des acteurs pour la conservation des milieux naturels. Sur les 177 municipalités de la région, au moins 10 possèdent une politique, un plan de développement durable ou bien un plan de conservation des milieux naturels (voir Annexe 4). De plus, au moins 14 d'entre elles ont déjà fait de l'acquisition de propriétés pour la création de réserves naturelles ou de milieux naturels de conservation volontaire. Cette tendance ira toutefois en s'accéléralant avec la prise de conscience des municipalités quant à l'importance des milieux naturels sur leur territoire ainsi que la responsabilité des MRC à produire un plan régional des milieux humides et hydriques d'ici 2022.

Grandes réalisations en conservation des milieux naturels en Montérégie

Le contexte des milieux naturels montérégiens a amené de nombreux acteurs à s'intéresser à la conservation de ces derniers. Les grands projets de conservation mis de l'avant par les acteurs de la Montérégie utilisent trois grandes approches, soit celles de la connectivité des milieux naturels, de la protection des zones de forte biodiversité et de la protection d'habitats essentiels d'une espèce désignée menacée ou vulnérable. Il est nécessaire de noter que les réalisations décrites ci-dessous ne représentent qu'un infime échantillon des multiples projets de conservation des milieux naturels en Montérégie.

Considérant le très grand nombre d'acteurs de la conservation de la région, il n'a pas été possible de réaliser une liste exhaustive de tous les projets et ceux n'étant pas décrits dans le présent rapport n'en sont pas moins importants.

Connectivité des milieux naturels

Au Québec, on estime qu'en raison des changements climatiques, les espèces devront se déplacer d'environ 4,5 km par année vers le nord afin de s'adapter aux nouvelles conditions climatiques. Ainsi, la résilience de nos habitats fauniques passe par la planification et la création d'un réseau de corridors écologiques.

La connectivité des milieux naturels est au cœur de nombreux projets de conservation en Montérégie qui sont regroupés ici sous trois catégories, soit les projets d'acquisition et de transfert de connaissances, qui sont principalement des projets de recherche, les projets de planification territoriale de la connectivité et les projets de connexion des habitats.

Acquisition et transfert de connaissances

Connexion Montérégie

Le projet Connexion Montérégie, regroupant quatre chercheurs de l'Université McGill, a permis de récolter une multitude de données permettant de mieux comprendre les interactions entre le paysage, la biodiversité et les services que rendent les écosystèmes. Ce projet a été mis sur pied à l'automne 2010 et s'est déroulé jusqu'en mars 2015.

Les partenaires du projet ont participé notamment à un comité aviseur ainsi qu'à la préparation et l'animation des ateliers de rencontre, mais ils ont aussi donné accès aux données de la recherche.

Partenaires officiels :

- Ville de Mont-St-Hilaire
- MRC de la Vallée-du-Richelieu
- Direction du patrimoine écologique et des parcs du MDDEFP
- Centre de la Nature du mont Saint-Hilaire
- ÉEM Gestion durable

Collaborateurs :

- CREM
- CRÉ Montérégie Est
- NAQ
- CSBQ
- MRN
- UPA
- FPPQ
- Certains propriétaires privés

Partenaires financiers :

- CRSNG
- Consortium Ouranos
- Fondation Max Bell

Ce vaste projet de recherche a permis d'établir une collaboration accrue entre les scientifiques et les membres de la communauté afin d'élaborer des outils d'aide à la décision pour mieux planifier l'aménagement et l'utilisation du territoire en tenant compte de la biodiversité, des services écologiques et des écosystèmes.

Planification territoriale de la connectivité

Ceinture verte de Montréal (trame verte et bleue)

Dans une région aussi densément peuplée que le Grand Montréal, la cohabitation du développement urbain, des activités agricoles et des systèmes naturels est un réel défi. Afin de permettre un développement plus durable de leur territoire, plusieurs grandes villes au Canada ainsi qu'ailleurs dans le monde ont intégré le concept de ceinture verte à l'aménagement de leur territoire (Mouvement Ceinture Verte, 2019).

En 2010, la Fondation David Suzuki, en collaboration avec Nature-Action Québec, a ainsi débuté une importante étude portant sur la Ceinture verte du Grand Montréal couvrant une superficie de plus de 1,7 millions d'hectares. Cette étude était à la fois une caractérisation biophysique du territoire, une définition des outils de mise en œuvre ainsi qu'une appréciation du potentiel écologique de la région du Grand Montréal. L'étude a aussi été l'occasion de réaliser diverses entrevues stratégiques auprès d'acteurs clés permettant d'élaborer une vision ainsi que des orientations stratégiques pour la Ceinture verte de Montréal.

En 2011, le concept de Ceinture verte de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) a été intégré au premier Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD). Dès 2012, le gouvernement du Québec a donné suite à cette volonté de la CMM en allouant cinquante millions pour soutenir la création de la Ceinture Verte dans son budget de 2012. Ces sommes ont permis la réalisation de plusieurs activités de sensibilisation et projets de conservation.

Malheureusement, le budget provincial de 2018 annonce le non-renouvellement des enveloppes dédiées à la protection et à la mise en valeur des milieux naturels pour la Ceinture verte du Grand Montréal. L'abandon du fonds de la Trame verte et bleue vient donc freiner les élans de la mise en œuvre de la Ceinture verte dans le Grand Montréal.

Corridor vert Vaudreuil-Soulanges

Le projet du Corridor vert de Vaudreuil-Soulanges, une initiative de Nature-Action Québec, vise à protéger et à mettre en valeur l'intégrité des milieux naturels qui forment la couronne sud du lac des Deux-Montagnes. Cette couronne comprend les milieux naturels entre Pointe-Fortune et l'Île Perrot, en passant par ceux du mont Rigaud et du grand boisé de Saint-Lazare (Nature-Action Québec, 2011).

Partenaires :

- Gouvernement du Canada
- Fondation de la faune du Québec
- Ministère du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec
- CRÉ Vallée-du-Haut-Saint-Laurent
- MRC de Vaudreuil-Soulanges
- Conseil du bassin versant de la région de Vaudreuil-Soulanges (COBAVER-VS)

Dans l'objectif de protéger ce patrimoine naturel et de contrer la fragmentation et la disparition des habitats, Nature-Action Québec, appuyé par de nombreux partenaires financiers, a entrepris le projet de protection du Corridor vert. L'équipe travaille ainsi à informer et sensibiliser les propriétaires de boisés ainsi que les divers intervenants et gestionnaires de milieux naturels quant à l'importance de la biodiversité et de la conservation de ces milieux exceptionnels.

Le projet a permis :

- Plus de 1 900 hectares caractérisés et/ou inventoriés
- Plus de 100 propriétaires rencontrés
- 67 déclarations d'intention représentant 1 158 ha
- 111 ha acquis ou grevés d'une servitude de conservation

Corridors verts de la Vallée-du-Haut-Saint-Laurent

La Conférence régionale des élus (CRÉ) Vallée-du-Haut-Saint-Laurent a entamé, en 2011, une planification de corridors verts sur son territoire. Cette démarche était coordonnée par Nature-Action Québec (NAQ) et la Société de conservation et d'aménagement du bassin de la rivière Châteauguay (SCABRIC). Le projet visait la concertation des acteurs locaux et régionaux des milieux municipal, agricole, forestier, gouvernemental et environnemental.

Une analyse du territoire a permis la réalisation d'une cartographie des boisés et milieux humides de haute valeur écologique réalisée par Conservation de la nature Canada et GéoMont. Le comité régional de concertation a adopté 10 critères pour guider l'identification de tracés potentiels de corridors verts et a identifié des principes clés pour bien planifier les corridors.

CRÉ Montérégie Est

En 2014, la CRÉ Montérégie Est en collaboration avec de nombreux acteurs locaux a publié le document de sensibilisation sur les milieux naturels *Biens et services écologiques : Un capital naturel essentiel au développement des collectivités*. Ce document destiné principalement aux décideurs et élus municipaux traite de la prise en compte des écosystèmes dans la gestion et la planification territoriale sous l'angle des biens et services écologiques.

Par la suite la CRÉ Montérégie Est a souhaité se doter d'une stratégie de protection et de prise en compte des milieux humides. Cette dernière avait pour objectif de développer en concertation avec les acteurs une compréhension et une vision commune de la problématique des milieux humides en Montérégie Est.

Comité de travail :

- AFM
- CREM
- MDDELCC (national et régional)
- MFFP
- MRC Marguerite-D'Youville
- MRC Pierre-de-Saurel
- MRC Rouville
- OBV Yamaska
- UPA de la Montérégie

Une analyse spatiale du territoire et une caractérisation des milieux humides ont été réalisées selon différents critères tel que la valeur écologique, le potentiel de rétention d'eau, le potentiel de recharge des nappes phréatiques et l'intégrité des milieux.

Cet outil se voulait un outil d'aide à la décision pouvant s'adresser à plusieurs types d'utilisateurs et d'intervenants du territoire. Cependant, suite à la fermeture des CRÉ, l'outil est aujourd'hui difficilement accessible.

Connexion des habitats

Corridor forestier de la Vallée-du-Richelieu

Depuis l'an 2000, le Centre de la Nature du mont Saint-Hilaire travaille à la protection des boisés de la plaine agricole de la Vallée-du-Richelieu (Réseau nature, 2019). L'objectif ultime est de connecter deux réserves de la biosphère reconnues par l'UNESCO, soit le mont Saint-Hilaire et le lac Saint-Pierre. Les boisés sont essentiels au maintien de la biodiversité et offrent des services écologiques qui contribuent à la qualité de vie des citoyens. Ils permettent le déplacement et la dispersion de la faune et la flore, offrent un paysage attrayant, hébergent des insectes pollinisateurs utiles aux cultures, etc. Devant ce constat, le Centre de la Nature s'est donné comme objectif de localiser, mettre en valeur et promouvoir la conservation de ces boisés d'intérêt.

Les premières analyses ont permis le tracé d'un grand corridor forestier qui s'étend de part et d'autre du mont Saint-Hilaire, parallèle à la rivière Richelieu. Des inventaires ainsi que des analyses spatiales ont permis d'attribuer une valeur écologique et socio-économique aux boisés qui les composent. Un atlas des boisés a ainsi été produit, permettant de cibler les écosystèmes forestiers à prioriser dans les efforts de conservation. Par la suite, diverses rencontres personnalisées ont été réalisées auprès des propriétaires afin de leur présenter la richesse de leurs boisés, d'évaluer leur intérêt à conserver le milieu et d'élaborer des plans d'aménagement multi-ressources avec options de conservation (PAMOC).

Le projet a permis d'acquérir ou de grever d'une servitude de conservation 324 ha de boisés. De plus, il y a eu reconnaissance de 65 ha en réserve naturelle en milieu privé et la signature de 22 ententes avec des agriculteurs. Le projet a également permis l'intégration des corridors forestiers dans les schémas d'aménagement et de développement de MRC.

Corridor forestier du mont Saint-Bruno

C'est dans le but de contrer la fragmentation et la disparition d'habitats de plusieurs espèces fauniques et floristiques que Nature-Action Québec et la Fondation du Mont-Saint-Bruno ont entrepris, en 2005, le projet du Corridor forestier du Mont-Saint-Bruno. La disparition de couvert forestier, de milieux humides et de friches étant de plus en plus prononcée, l'équipe s'est penchée sur les solutions qui permettraient de protéger ces milieux naturels et d'éveiller la conscience des citoyens face à la diversité des milieux naturels et à la grande biodiversité s'y trouvant. Suite à de nombreuses années de partenariat, la Fondation du Mont-Saint-Bruno a décidé, en 2012, de concentrer ses efforts de conservation seulement sur le mont Saint-Bruno et son bassin versant en raison des pressions de développement qui se font de plus en plus pressantes près de la montagne. Le projet du Corridor forestier se poursuit donc par de nombreuses actions sur l'ensemble du territoire avec l'équipe de Nature-Action Québec (Le Corridor forestier du Mont-Saint-Bruno, 2019).

D'une longueur de 40 km, le Corridor forestier du Mont-Saint-Bruno s'étend de Verchères à La Prairie et traverse les limites de 16 municipalités. La superficie estimée des milieux naturels du corridor forestier est de 18 465 ha (Nature-Action Québec, 2011).

Les objectifs du projet :

- Protéger l'intégrité des boisés et des milieux naturels au sein du corridor forestier qui s'étend de Verchères à La Prairie
- Contrer la fragmentation et la disparition des habitats de plusieurs espèces fauniques et floristiques
- Créer une zone tampon autour du parc national du Mont-Saint-Bruno
- Conserver et rétablir les liens entre les milieux naturels

Les grandes réalisations :

- 318 cahiers du propriétaire et plans d'aménagement multi-ressources avec options de conservation (PAMOC) (4 232 ha)
- 177 déclarations d'intention représentant 2 074 ha
- 408 ha acquis ou grevés d'une servitude de conservation à perpétuité

Corridor vert et bleu de la Haute-Yamaska

Le projet du Corridor bleu et vert de la Haute-Yamaska est une initiative de la Fondation pour la sauvegarde des écosystèmes du territoire de la Haute-Yamaska (SÉTHY) en collaboration avec Nature-Action Québec (NAQ). Ce projet couvre le piémont appalachien au niveau de la plaine du Haut-Saint-Laurent sur le territoire de la Haute-Yamaska.

Partenaires financiers :

- Gouvernement fédéral (Programme d'intendance des habitats)
- Fondation de la faune du Québec (FFQ)
- Fonds de développement régional (FDR) de la CRÉ Montérégie Est

En 2010, une synthèse des connaissances du corridor vert et bleu du territoire de la Haute-Yamaska a été réalisée par NAQ en collaboration avec la fondation SETHY (Nature-Action Québec, 2010). D'autres organismes, comme l'organisme de bassin versant de la Yamaska, ont également donné leur contribution localement. Les travaux de caractérisation ont permis d'acquérir d'importantes connaissances avec notamment l'identification de plusieurs milieux sensibles ou d'intérêts particuliers.

La fondation SETHY a par la suite assuré la mise en œuvre du projet et a obtenu 37 déclarations d'intention représentant un territoire de 1 079 ha.

Corridor Bleu et Vert Richelieu

Le projet Corridor Bleu et Vert Richelieu, initié par le Ministère des Ressources naturelles et de la Faune dans le cadre du Plan d'action Saint-Laurent, visait à créer un « corridor écologique » en utilisant comme fil conducteur le cours d'eau, de sa source jusqu'au fleuve. Plus particulièrement, ce projet, basé sur la participation volontaire de propriétaires, visait l'implantation d'une bande de végétation continue sur les rives (arbres, arbustes et herbacées indigènes) qui puisse filtrer et ainsi réduire les sources de pollution diffuse tout en servant de corridor de déplacement pour la faune.

Les partenaires :

- PleineTerre
- COVABAR
- Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ)
- CIME Haut-Richelieu
- Fédération de l'UPA de la Montérégie

Le projet a permis la renaturation de 3,5 km² de rives et la signature d'une entente de conservation (avec promesse de servitude). Le Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) était également en voie d'acquisition de 7,1 ha de terrain, mais le projet est présentement en suspens depuis 2016.

Corridors verts et bleus du bassin versant de la rivière des Anglais

Le projet Corridors verts et bleus pour le bassin versant de la rivière des Anglais, initié par Ambioterra, a pour objectif de protéger et d'améliorer la qualité des bandes riveraines le long de la rivière des Anglais afin de diminuer les impacts de la pollution d'origine agricole ainsi que de protéger et restaurer les habitats fauniques présents (Ambioterra, 2015). La section de la rivière des Anglais visée par ce projet est comprise entre les municipalités d'Howick et d'Hemmingford. Le projet a été rendu possible notamment grâce à une contribution du Programme Interactions communautaires, lié au Plan

d'action Saint-Laurent 2011-2026 et mis en œuvre par les gouvernements du Canada et du Québec.

La première phase du projet a permis la remise de dix cahiers du propriétaire et la signature de cinq ententes de conservation pour un total de 88 hectares protégés moralement et légalement. L'étude visait à identifier les zones et les propriétaires prioritaires dans cinq municipalités de la région, soit Hemmingford, Saint-Chrysostome, Havelock, Très-Saint-Sacrement et Howick. 76 km de rives et 289 ha d'habitats à restaurer et à protéger ont été caractérisés. Ambioterra estime à un peu moins de 30 000 personnes exposées à l'information du projet, que ce soit par le communiqué de presse, la couverture faite par les journaux locaux, par l'achalandage du site internet et de la page Facebook, ou encore par la tenue de rencontres publiques et de kiosques. En 2014-2015, la deuxième phase du projet consistait à réaliser les aménagements de restauration des berges le long de la rivière des Anglais chez cinq des dix propriétaires participants au projet.

Protection des zones de forte biodiversité

La région de la Montérégie supporte une importante biodiversité et les menaces sur les habitats sont multiples (étalement urbain, fragmentation, espèces exotiques envahissantes, etc.). De nombreux organismes de conservation concentrent leurs efforts à la protection, la mise en valeur et la consolidation des zones riches en biodiversité sur le territoire.

Les Montérégiennes

Les Montérégiennes sont composées d'une série de dix collines alignées, dont sept sont situées sur le territoire de la Montérégie et possédant chacune leur organisme gestionnaire. Parmi celles-ci, notons tout d'abord le mont Saint-Bruno. Ce mont est protégé depuis 1985, année de constitution du parc national du mont Saint-Bruno de la SÉPAQ. La Fondation du Mont-Saint-Bruno y réalise aussi des activités de conservation depuis 1995. L'organisme a acquis des terrains afin d'y réduire au minimum les utilisations récréatives intenses afin de conserver leur état naturel. Suivant la création du parc national du mont Saint-Bruno, les préoccupations de la Fondation se sont tournées vers le pourtour du mont.

Le mont Saint-Hilaire, quant à lui, est géré par le Centre de la nature du mont Saint-Hilaire créé en 1972. L'organisme y réalise des travaux divers allant de l'aménagement, la création ou la restauration d'habitats, l'entretien des sentiers pédestres jusqu'aux inventaires biologiques.

L'Association du mont Rougemont est en charge de mont Rougemont. L'organisme a été créé en 2002 et rassemble principalement des citoyens et des propriétaires, ceux-ci possédant plus de 50 % de la superficie totale de la montagne, ayant à cœur la préservation de l'intégrité du mont. L'Association réalise de la surveillance, de la concertation et développe des programmes d'intendance de l'habitat afin d'encourager les bonnes pratiques de gestion intégrée de la forêt.

Pour ce qui est du mont Saint-Grégoire, celui-ci est géré par CIME Haut-Richelieu dont l'un des objectifs fondamentaux est d'assurer la protection du mont Saint-Grégoire et de le conserver dans l'état le plus naturel possible. La superficie protégée à perpétuité par CIME est de 69 hectares, soit 25 % du massif forestier, incluant le sommet. CIME a mis sur pied diverses mesures visant à réduire l'impact des visiteurs sur le milieu naturel : accès contrôlé des visiteurs, aménagement de sentiers, activités de sensibilisation et patrouilles dans les sentiers. De plus, CIME réalise diverses activités liées à la conservation comme le suivi d'espèces en péril.

Au mont Yamaska, la conservation y est effectuée par la Fondation pour la conservation du mont Yamaska. Cette dernière veille, depuis 1991, à la préservation et la mise en valeur du mont Yamaska et de son pourtour. L'organisme soutient les propriétaires de lots sur la colline dans l'aménagement de leur terrain tout en préservant le milieu et ses espèces. La Fondation effectue également des activités éducatives afin de sensibiliser et impliquer les propriétaires et la collectivité face à cette ressource naturelle rare.

Concernant le mont Shefford, l'organisme Conservation espace nature Shefford y réalise des inventaires biologiques, de l'aménagement, de la sensibilisation ainsi que des rencontres avec les propriétaires pour la gestion intégrée de leur terrain ou l'acquisition de terrains pour la conservation.

Finalement, le mont Brome est sur le territoire d'intervention de la Société de conservation du mont Brome, un organisme créé en 2015. La Société reconnaît que la meilleure façon de protéger les milieux naturels en territoire privé est de les placer en régime de conservation à perpétuité. L'organisme a donc mis en place des outils pour accompagner et soutenir les propriétaires fonciers intéressés à faire don de leur terrain ou d'une partie de celui-ci. Il accompagne les propriétaires dans les démarches pour la légation de leur terrain à des fins de conservation et, une fois le don complété, en assure la protection.

Dans un souci de faire un bilan des connaissances existantes au sujet de ces collines montérégiennes, la Table de concertation du Mont-Royal, en partenariat avec la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM), a organisé, en 2008, le colloque « Les Montérégiennes – Un avenir commun ». L'événement a rassemblé près de 200 responsables des milieux scientifique, municipal, gouvernemental et associatif. Ce colloque se voulait le point de départ pour l'élaboration de stratégies concertées concernant les Montérégiennes. Au terme du colloque, les participants ont adopté la Déclaration sur l'avenir des Montérégiennes, qui présente le consensus obtenu envers la signification culturelle et les grandes lignes d'une vision commune pour les Montérégiennes (Communauté métropolitaine de Montréal, 2017).

La ville de Saint-Bruno-de-Montarville a également initié Les Assises Montérégiennes, un événement faisant suite au colloque et présentant les grands enjeux identifiés, mobilisant les acteurs impliqués et présentant les pistes d'intervention. En mars 2017, un groupe de travail sur l'encadrement de l'urbanisation des collines montérégiennes a été mis sur pied par la CMM et présidé par le maire de la Ville de Mont-Saint-Hilaire. Le projet a ainsi permis la concertation de l'ensemble des acteurs ainsi que l'établissement d'une vision commune.

Protection d'habitats essentiels d'une espèce désignée

Projet écosystémique de protection du fouille-roche gris, du dard de sable et de la biodiversité

Ambioterra a débuté, en 2009, un projet afin de protéger et de rétablir l'habitat du poisson dans les bassins versants des rivières des Anglais et Trout (sous-bassins versants de la rivière Châteauguay). Ce projet, en ciblant prioritairement les espèces de poissons plus sensibles à la pollution, comme le fouille-roche gris, permet de protéger l'ensemble des espèces de poissons et d'indiquer l'état de la santé de ces cours d'eau (Gareau *et al.*, 2013).

Des inventaires ichtyologiques ont été réalisés en collaboration avec l'Équipe de rétablissement des Cyprins et petits Percidés, le Comité de Concertation et de valorisation du bassin de la rivière Richelieu (COVABAR) ainsi que le Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs.

Partenaires financiers :

- Gouvernement fédéral (Programme d'intendance des habitats)
- Gouvernement fédéral (Programme Interactions communautaires)
- Fondation de la Faune du Québec
- Pacte rural de la MRC du Haut-Saint-Laurent
- Donateurs privés

Les moyens utilisés par Ambioterra sont la conservation volontaire, les plans de conservation et la sensibilisation. Le projet vise particulièrement la sensibilisation, à travers des rencontres individuelles et un atelier de transfert de connaissances, les producteurs agricoles du bassin versant de la rivière Trout à l'importance de mettre en œuvre de bonnes pratiques agro-environnementales afin de maintenir et d'améliorer la qualité des bandes riveraines et de l'eau.

Protection de la tortue des bois à l'échelle du bassin versant de la Yamaska

L'OBV Yamaska œuvre au développement d'un plan de protection de la tortue des bois à l'échelle du bassin versant de la Yamaska en partenariat avec Nature-Action Québec (OBV Yamaska, 2012). En 2013, une caractérisation des habitats et des menaces a été réalisée dans le bassin versant. Des démarches d'intendance ont aussi été menées auprès des MRC, des municipalités et des propriétaires de terrains situés dans l'habitat de l'espèce. Une quarantaine de cahiers du propriétaire ont été remis avec des recommandations quant aux bonnes pratiques pour protéger l'espèce.

Rétablissement de la tortue molle à épines

Ce projet, piloté à la base par Conservation de la nature Canada et maintenant coordonné par le zoo de Granby, vise à long terme le rétablissement de la tortue molle à épines (*Apalone spinifera*), une espèce menacée. Le projet a pour objectif la mise en œuvre des mesures de support en début de vie, de sensibilisation, de conservation et de recherche au travers d'un partenariat durable à l'échelle gouvernementale et privée ainsi que par l'implication des citoyens (Zoo de Granby, 2017). La communauté de Pike

River participe activement au programme de réintroduction, en plus d'avoir organisé, pour la première fois en 2016, Mikinak, le Festival de la tortue. Dans le cadre du programme scolaire Tortue molle à l'école, les élèves des écoles de la région participent chaque année à une journée de grande relâche des jeunes tortues dans leur milieu naturel.

Partenaires :

- Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP)
- OBV Baie Missisquoi
- Conservation de la nature Canada
- Environnement et Changement climatique Canada
- Fondation de la Faune du Québec
- Amphibia-Nature
- Wildlife Preservation Canada

Depuis 2009, l'équipe du zoo a relâchés, dans la région du lac Champlain, des centaines de tortues suite à l'incubation artificielle des œufs. En 2017 :

- 8 nids trouvés et récoltés
- 176 œufs incubés, dont 82 % ont éclos et 12 % étaient infertiles
- 145 nouveau-nés ou juvéniles réintroduits en nature (123 éclos en 2017 et 22 éclos en 2016)
- 22 nouveau-nés gardés dans le programme Coup de pouce pour une relâche en 2018
- Plus de 1 000 relâches depuis l'initiation du projet
- Suivi télémétrique de 6 juvéniles entre août et octobre 2017
- Festival Mikinak des tortues à Pike River
- Programme « Tortue molle à l'école » (durée de 4 semaines) offert à deux écoles de la région
- Aménagement d'une bande riveraine de démonstration à Notre-Dame-de-Stanbridge

Conclusion

En résumé, la région de la Montérégie, quoique riche en biodiversité, possède de nombreux enjeux reliés à la tenure des terres ainsi que la cohabitation entre les milieux naturels et les usages humains tels que l'urbanisation et l'agriculture. De plus, la protection des habitats existant ne permettra pas, à elle seule, d'atteindre les seuils minimaux recommandés pour le maintien des habitats fauniques. En effet, la superficie ou la qualité actuelle des milieux naturels sont généralement sous les seuils des guides de références pour la protection des habitats. Ainsi, la planification de la conservation des habitats fauniques en Montérégie doit comprendre une multitude de stratégies incluant l'acquisition de propriétés, mais aussi la restauration et la création d'habitats fauniques.

En ce sens, 86 acteurs de la conservation de la région réalisent de nombreux projets axés principalement sur leur connectivité ainsi que la consolidation des zones de fortes biodiversités. Plusieurs démarches ont été entreprises afin d'acquérir des connaissances quant aux pressions que subissent les milieux naturels fragmentaires et leurs corridors de connectivité potentiels. De multiples efforts ont été mis pour sensibiliser les propriétaires fonciers de la région et acquérir des terrains permettant la connexion des zones de forte biodiversité prioritaires pour la conservation et, par conséquent, la préservation de populations des nombreuses espèces menacées ou vulnérables en Montérégie.

Références

- Ambioterra. 2015. Corridors verts et bleus pour le bassin versant de la rivière des Anglais. Récupéré le 28 mars 2019 de <http://www.ambioterra.org/corridors-verts-et-bleus/>
- Anquez, P., & Herlem, A. 2011. Les îlots de chaleur dans la région métropolitaine de Montréal: causes, impacts et solutions. École des sciences de la gestion de l'Université du Québec à Montréal. Cher de responsabilité sociale et de développement durable.
- Bolund, P., & Hunhammar, S. 1999. Ecosystem services in urban areas. *Ecological economics*, 29(2), 293-301.
- Capaldi, C. A., Dopko, R. L., & Zelenski, J. M. 2014. The relationship between nature connectedness and happiness: a meta-analysis. *Frontiers in psychology*, 5, 976.
- Communauté métropolitaine de Montréal. 2017. Les Montérégiennes. Récupéré le 29 mars 2019 de <http://cmm.qc.ca/champs-intervention/environnement/dossiers-en-environnement/les-montereгиennes/>
- Conseil régional de l'environnement du Centre-du-Québec. 2013. Les milieux humides... une richesse nationale. 19 p.
- Couillard et Grondin. 1986. La végétation des milieux humides du Québec. Les publications du Québec. Gouvernement du Québec, ministère des l'Environnement, du Québec, 400 p.
- Environnement Canada. 2013. Quand l'habitat est-il suffisant? Troisième édition. Environnement Canada, Toronto (Ontario).
- Gareau, P., Gingras, S., Groulx-Tellier, E., & Lapalme, E. 2013. Rapport du projet «Écosystémique de protection du fouille-roche gris, du dard de sable et de la biodiversité», remis au ministère des Pêches et Océans Canada, permis N/Réf: DFO-QUE-13-SCI-006. St-Chrysostome (Qc) : le Groupe Ambioterra. 16 p.
- Giguère, M. 2009. Mesures de lutte aux îlots de chaleur urbains. Revue de littérature, Direction des risques biologiques, environnementaux et occupationnels, Institut National de Santé Publique, Gouvernement du Québec.
- Goulwen, D., Martel, M., Joly, M. & Dufour-Tremblay, G. Les plans régionaux des milieux humides et hydriques – Démarche de réalisation. Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, Direction de la protection des espèces et des milieux naturels et Direction de l'agroenvironnement et du milieu hydrique. Québec. 75 p.
- Imhoff, M. L., Zhang, P., Wolfe, R. E., & Bounoua, L. 2010. Remote sensing of the urban heat island effect across biomes in the continental USA. *Remote sensing of environment*, 114(3), 504-513.
- Lapierre, L., Blais, M.-C., & Demers, M. 2011. Les bénéfices économiques des espaces verts, des installations de loisirs et des aménagements urbains favorables à la

- marche. Québec en forme et Université de Sherbrooke. Québec en forme, numéro 4. 9 p.
- Le Corridor forestier du Mont-Saint-Bruno. 2019. Le corridor forestier... un couloir de vie! Récupéré le 27 mars 2019 de <http://cmsb.nature-action.qc.ca/corridor-forestier>
- Lidicker, W. Z. 1999. Responses of mammals to habitat edges: an overview. *Landscape Ecology*, 14(4), 333-343.
- MacKerron, G., & Mourato, S. 2013. Happiness is greater in natural environments. *Global environmental change*, 23(5), 992-1000.
- Miller, J. R. 2005. Biodiversity conservation and the extinction of experience. *Trends in ecology & evolution*, 20(8), 430-434.
- Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs. 2015. Lignes directrices pour la conservation des habitats fauniques (4e édition), Direction générale de la valorisation du patrimoine naturel, 41 p.
- Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs. 2016. La biodiversité. Récupéré le 26 mars 2019 de <https://mffp.gouv.qc.ca/faune/habitats-fauniques/biodiversite/index.jsp>
- Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. 2012. Les milieux humides et l'autorisation environnementale, Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, Direction du patrimoine écologique et des parcs, Direction des politiques de l'eau et Pôle d'expertise hydrique et naturel. 41 p.
- Ministère du Développement durable, de l'Environnement et la Lutte contre les changements climatiques. 2015. Identification et délimitation des milieux hydriques et riverains. 10 p.
- Mouvement Ceinture Verte. 2019. Le Mouvement en 6 questions. Récupéré le 28 mars 2019 de <http://ceintureverte.org/le-mouvement-ceinture-verte-en-6-questions/>
- Nature-Action Québec. 2010. Rapport de synthèse des connaissances biologiques : corridor bleu et vert de la Haute-Yamaska. 62 p.
- Nature-Action Québec. 2011. Corridor forestier du Mont-Saint-Bruno – Un corridor forestier, un lien à préserver. Récupéré le 27 mars 2019 de <http://nature-action.qc.ca/site/corridor-forestier>
- Nature-Action Québec. 2011. Corridor vert de Vaudreuil-Soulanges. Récupéré le 28 mars 2019 de <http://nature-action.qc.ca/site/corridor-vert-de-vaudreuil-soulanges>
- OBV Yamaska. 2012. Tortue des bois. Récupéré le 28 mars 2019 de <http://www.obv-yamaska.qc.ca/node/627>

- Plan d'action Saint-Laurent. 2016. Corridor Vert et Bleu pour le Richelieu. Récupéré le 27 mars 2019 de http://planstlaurent.qc.ca/fr/qualite_de_leau/amelioration_de_la_qualite_de_leau_projets_2011_2016/pollution_diffuse_2011_2016/corridor_vert_et_bleu_pour_le_richelieu.html
- Réseau nature. 2019. Corridors forestiers, des liens naturels durables. Récupéré le 27 mars 2019 de http://www.reseanature.ca/themes/foret/fiche_46.html
- Rompré, G., Boucher, Y., Bélanger, L., Côté, S., & Robinson, W. D. 2010. Conservation de la biodiversité dans les paysages forestiers aménagés : utilisation des seuils critiques d'habitat. *The Forestry Chronicle*, 86(5), 572-579.
- Sutcliffe, O. L., & Thomas, C. D. 1996. Open corridors appear to facilitate dispersal by ringlet butterflies (*Aphantopus hyperantus*) between woodland clearings. *Conservation Biology*, 10(5), 1359-1365.
- Tardif, B., G. Lavoie & Y. Lachance. 2005. Atlas de la biodiversité du Québec. Les espèces menacées ou vulnérables. Gouvernement du Québec, ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, Direction du développement durable, du patrimoine écologique et des parcs, Québec. 60 p.
- Zoo de Granby. 2017. Rétablissement, tortue molle à épines au Québec. Récupéré le 28 mars 2019 de <https://zoodegranby.com/fr/conservation-et-recherche/en-nature/tortue-molle-a-epines>

Annexes

Annexe 1 : Sources de données cartographiques sur les milieux naturels et les aires protégées de la région de la Montérégie.

Milieux hydriques

- Thème «Eau profonde» de la cartographie de l'occupation du sol des Basses-terres du Saint-Laurent (OBTSL)
- Données du Cadre de référence hydrologique du Québec (CRHQ) téléchargeables à l'adresse suivante : <ftp://ftp.mddefp.gouv.qc.ca/CRHQ/>
- Milieux humides (taille minimale détectée >0,5 ha)
 - Thème «Milieu humide» de la cartographie de l'occupation du sol des Basses-terres du Saint-Laurent (OBTSL)
 - Données (2018) de la cartographie détaillée des milieux humides, réalisée par Canards Illimités Canada (CIC) et le MDDELCC, téléchargeables à l'adresse suivante : <https://www.donneesquebec.ca/recherche/fr/dataset/milieux-humides-du-quebec>
- Milieux forestiers
 - Thème «Milieu boisé» de la cartographie de l'occupation du sol des Basses-terres du Saint-Laurent (OBTSL)
 - Données (2017) de la cartographie des pertes et gains de superficies forestières de la Montérégie (PGSF), réalisée par GéoMont, téléchargeables à l'adresse suivante : <http://www.geomont.qc.ca/pertes-et-gains-de-superficies-forestieres/>
- Milieux ouverts
 - Thème «Friche/arbustif» et classe «Culture pérenne» du thème «Milieu agricole» de la cartographie de l'occupation du sol des Basses-terres du Saint-Laurent (OBTSL)
 - Code «FR» des données de l'inventaire écoforestier du Québec méridional (IEQM) téléchargeables à l'adresse suivante : <https://www.donneesquebec.ca/recherche/fr/dataset/resultats-d-inventaire-et-carte-ecoforestiere>
 - Code «Pâturage» de la base de données (2018) des parcelles et productions agricoles déclarées (BDPPAD), de la Financière agricole du Québec (FADQ), téléchargeable à l'adresse suivante : <https://www.fadq.qc.ca/documents/donnees/base-de-donnees-des-parcelles-et-productions-agricoles-declarees/>
- Bassins versants et bassins résiduels du fleuve Saint-Laurent

- Données de la cartographie des bassins hydrographiques multiéchelles de niveaux 1 à 8 du MDDELCC téléchargeables à l'adresse suivante : <https://www.donneesquebec.ca/recherche/fr/dataset/bassins-hydrographiques-multi-echelles-du-quebec>
- Aires protégées
 - Registre des aires protégées du Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) téléchargeable à l'adresse suivante : <https://www.donneesquebec.ca/recherche/fr/dataset/aires-protegees-au-quebec>
 - Réseau de milieux naturels protégés (RMN) (© Répertoire des milieux naturels protégés du Québec, *Réseau de milieux naturels protégés*, tous droits réservés, 2019)

Annexe 2 : Méthodologie du recensement des acteurs de la conservation des milieux naturels dans la région de la Montérégie.

Compilation des organismes de conservation en Montérégie

- Extraction des organismes environnementaux de la Montérégie à partir du Réseau québécois des groupes écologistes (RQGE).
- Visite du site web de chacun de ces organismes afin d'identifier ceux travaillant en conservation des milieux naturels.
 - La liste des organismes de conservation a été complétée en ajoutant les organismes connus, mais n'étant pas répertoriés dans le RQGE, et en ajoutant les organismes découverts de façon ponctuelle lorsqu'ils étaient cités dans un article ou mentionnés comme partenaires de projets sur le site web de d'autres organismes.

Compilation de l'année de création et des champs d'action des organismes de conservation

- Sur le site web des organismes travaillant en conservation :
 - Visite de l'onglet "À propos" ou "Historique" pour déterminer leur année de création.
 - Visite de l'onglet "Activités", "Réalizations" ou "Projets" pour identifier leur champs d'action.

Cartographie du territoire d'action des organismes de conservation

- Envoi d'un courriel demandant le territoire d'action à chacun des organismes répertoriés dans les étapes précédentes.

Compilation de la conservation en milieu municipal

- Appel téléphonique de l'aménagiste du territoire de chacune des MRC de la Montérégie. Les informations suivantes ont été demandées :
 - Liste des municipalités ayant un plan de conservation, un plan de développement durable et/ou une politique de conservation des milieux naturels.
 - Liste des municipalités réalisant de l'acquisition de propriétés pour la conservation.
 - Sources de financement pour la conservation.
 - Exemples de grandes réalisations en conservation.
- Envoi d'un courriel demandant ces mêmes informations aux aménagistes n'ayant pas répondu à l'appel téléphonique.

Annexe 3 : Liste des acteurs de la conservation des milieux naturels recensés en Montérégie ainsi que leur année de création.

Acteurs de la conservation en Montérégie	Année de création
Action conservation du bassin versant du lac Bromont	1989
Agence forestière de la Montérégie	1996
Ambioterra	2002
Amphibia Nature	1992
Association de la Protection de l'Environnement du Lac Selby	1983
Association des entomologistes amateurs du Québec	1973
Association des membres et amis pour la protection de la Réserve nationale de faune du lac Saint-François	1978
Association pour la protection du parc de la Cité	2009
Association pour la protection et le développement durable du mont Rougemont	2002
Association pour la sauvegarde du lac Saint-François	1984
Biofilia	1996
Boisé des Douze	1998
Bureau de l'environnement de Kahnawake	-
Canards Illimités Canada	1937
Centre d'intendance écologique Latreille	1996
Centre d'interprétation de la nature du lac Boivin	1980
Centre d'interprétation du milieu écologique du Haut-Richelieu	1981
Centre de conservation de la nature du mont Saint-Hilaire	1972
Centre de réhabilitation pour les oiseaux blessés en Montérégie	1987
Ciel et Terre	1995
Club d'ornithologie de Longueuil	1988
Club des ornithologues de Brome-Missisquoi	1988
Club des ornithologues de Châteauguay	1992
Club d'observateurs d'oiseaux de la Haute-Yamaska	-
Club d'ornithologie de Sorel-Tracy	1982
Club d'ornithologie du Haut-Richelieu	2003
Club ornithologique de Vaudreuil-Soulanges	1998
Clubs-conseils en agroenvironnement	1993
Comité de concertation et de valorisation du bassin de la rivière Richelieu	2000
Comité de protection du mont Saint-Bruno	-
Comité des citoyens de Pointe-Fortune	1990
Comité zone d'intervention prioritaire (ZIP) Haut Saint-Laurent	1990
Comité zone d'intervention prioritaire (ZIP) des Seigneuries	1991
Comité zone d'intervention prioritaire (ZIP) Jacques-Cartier	1996
Conseil de gestion du bassin versant de la Yamaska	2000
Conseil du bassin versant de la région de Vaudreuil-Soulanges	2006
Conseil régional de l'environnement de la Montérégie	1989
Conservation Baie Missisquoi	-
Conservation de la nature Canada	1962
Conservation espace nature Shefford	-
Corridor Appalachien	2002
Crivert inc.	1983
Écomusée de Saint-Constant	-

Annexe 3 : Liste des acteurs de la conservation des milieux naturels recensés en Montérégie ainsi que leur année de création (suite).

Acteurs de la conservation en Montérégie	Année de création
Environnement Nature Boucherville	1990
Fiducie foncière du marais Alderbrooke	-
Fondation de la faune du Québec	1984
Fondation du mont Saint-Bruno	1995
Fondation pour la conservation du mont Yamaska	-
Fondation pour la sauvegarde des écosystèmes du territoire de la Haute-Yamaska	-
Fonds mondial pour la nature (WWF)	1961
Groupe d'action pour la restauration du lac Saint-Pierre	-
Groupe Hémisphères	-
Groupe Option Verte	-
Héritage Saint-Bernard	-
Le Nichoir	1996
Les amis de la tourbière de Saint-Joachim-de-Shefford	-
Les amis du bassin versant du lac Waterloo	-
Les amis du parc Michel-Chartrand	2011
Les amis du parc national des Îles-de-Boucherville	2010
Les amis et riverains de la rivière Châteauguay	-
Mouvement ceinture verte	-
Mouvement écologique du Haut-Richelieu	1978
Nature-Action Québec	1986
Nature Québec	1981
Organisme de bassin versant de la baie Missisquoi	1970
Ouranos	-
Projet Rescousse	1998
Protection des oiseaux du Québec	1917
Regroupement des organismes de bassins versants du Québec	2001
Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement	1991
Regroupement Québec oiseaux	1981
Réseau environnement	-
Services environnementaux faucons	1989
SM International	1972
Société d'observation de la faune ailée du sud-ouest	1991
Société de biologie de Montréal	1922
Société de conservation du mont Brome	2015
Société de conservation et d'aménagement du bassin de la rivière Châteauguay	1993
Société des établissements de plein air du Québec	1985
Société d'histoire naturelle de la vallée du Saint-Laurent	1981
Société d'ornithologie de la vallée du Richelieu	2014
Société pour la nature et les parcs du Canada	2001
Union québécoise de réhabilitation des oiseaux de proie	1987
Vigile Verte	2010
WSP	-
Zoo de Granby	1944

Annexe 4 : Liste des municipalités régionales de comté (MRC) et des municipalités de la Montérégie possédant un plan de conservation, un plan de développement durable ou une politique de conservation des milieux naturels.

MRC	Municipalités	Conservation des milieux naturels		
		Plan de conservation	Plan de développement durable	Politique
Acton	Acton Vale Béthanie Roxton Roxton Falls Saint-Nazaire-d'Acton Saint-Théodore-d'Acton Sainte-Christine Upton			
Beauharnois-Salaberry	Beauharnois Saint-Étienne-de-Beauharnois Saint-Louis-de-Gonzague Saint-Stanislas-de-Kostka Saint-Urbain-Premier Sainte-Martine Salaberry-de-Valleyfield			
Brome-Missisquoi	Abercorn Bedford Bedford Bolton-Ouest Brigham Brome Bromont Cowansville Dunham East Farnham Farnham Freighsburg Lac-Brome Notre-Dame-de-Stanbridge Pike River Saint-Armand Saint-Ignace-de-Stanbridge Sainte-Sabine Stanbridge East Stanbridge Station Sutton	✓	En élaboration	
Hors MRC	Boucherville Brossard Longueuil Saint-Bruno-de-Montarville Saint-Lambert	✓ ✓		✓
Hors MRC (autochtones)	Akwasasne Kahnawake			

Annexe 4 : Liste des municipalités régionales de comté (MRC) et des municipalités de la Montérégie possédant un plan de conservation, un plan de développement durable ou une politique de conservation des milieux naturels (suite).

MRC	Municipalités	Conservation des milieux naturels		
		Plan de conservation	Plan de développement durable	Politique
La Haute-Yamaska	Granby	✓		
	Roxton Pond			
	Saint-Alphonse-de-Granby			
	Saint-Joachim-de-Shefford			
	Sainte-Cécile-de-Milton			
	Shefford			
	Warden			
	Waterloo			
La Vallée-du-Richelieu	Beloeil			
	Carignan	✓		
	Chambly			
	McMasterville			
	Mont-Saint-Hilaire			
	Otterburn Park			
	Saint-Antoine-sur-Richelieu			
	Saint-Basile-le-Grand			
	Saint-Charles-sur-Richelieu			
	Saint-Denis-sur-Richelieu			
Saint-Jean-Baptiste				
Saint-Marc-sur-Richelieu				
Saint-Mathieu-de-Beloeil				
Le Haut-Richelieu	Henryville			
	Lacolle			
	Mont-Saint-Grégoire			
	Noyan			
	Saint-Alexandre			
	Saint-Blaise-sur-Richelieu			
	Saint-Georges-de-Clarenceville			
	Saint-Jean-sur-Richelieu	✓		
	Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix			
	Saint-Sébastien			
Saint-Valentin				
Sainte-Anne-de-Sabrevois				
Sainte-Brigide-d'Iberville				
Venise-en-Québec				

Annexe 4 : Liste des municipalités régionales de comté (MRC) et des municipalités de la Montérégie possédant un plan de conservation, un plan de développement durable ou une politique de conservation des milieux naturels (suite).

MRC	Municipalités	Conservation des milieux naturels		
		Plan de conservation	Plan de développement durable	Politique
Le Haut-Saint-Laurent	Dundee			
	Elgin			
	Franklin			
	Godmanchester			
	Havelock			
	Hinchinbrooke			
	Howick			
	Huntingdon			
	Ormstown			
	Saint-Anicet			
	Saint-Chrysostome			
	Sainte-Barbe			
Très-Saint-Sacrement				
Les Jardins-de-Napierville	Hemmingford			
	Hemmingford			
	Napierville			
	Saint-Bernard-de-Lacolle			
	Saint-Cyprien-de-Napierville			
	Saint-Édouard			
	Saint-Jacques-le-Mineur			
	Saint-Michel			
	Saint-Patrice-de-Sherrington			
	Saint-Rémi			
Sainte-Clotilde				
Les Maskoutains	La Présentation			
	Saint-Barnabé-Sud			
	Saint-Bernard-de-Michaudville			
	Saint-Damase			
	Saint-Dominique			
	Saint-Hugues			
	Saint-Hyacinthe			
	Saint-Jude			
	Saint-Liboire			
	Saint-Louis			
	Saint-Marcel-de-Richelieu			
	Saint-Pie			
	Saint-Simon			
Saint-Valérien-de-Milton				
Sainte-Hélène-de-Bagot				
Sainte-Madeleine				
Sainte-Marie-Madeleine				

Annexe 4 : Liste des municipalités régionales de comté (MRC) et des municipalités de la Montérégie possédant un plan de conservation, un plan de développement durable ou une politique de conservation des milieux naturels (suite).

MRC	Municipalités	Conservation des milieux naturels		
		Plan de conservation	Plan de développement durable	Politique
Marguerite-D'Youville	Calixa-Lavallée			
	Contrecoeur			
	Saint-Amable			
	Sainte-Julie			
	Varenes			
Pierre-De Saurel	Verchères			
	Massueville			
	Saint-Aimé			
	Saint-David			
	Saint-Gérard-Majella			
	Saint-Joseph-de-Sorel			
	Saint-Ours			
	Saint-Robert			
	Saint-Roch-de-Richelieu			
	Sainte-Anne-de-Sorel			
	Sainte-Victoire-de-Sorel			
Roussillon	Sorel-Tracy			
	Yamaska			
	Candiac	✓		
	Châteauguay	En élaboration		
	Delson			
	La Prairie	✓	✓	
	Léry			
	Mercier			
Rouville	Saint-Constant			
	Saint-Isidore			
	Saint-Mathieu			
	Saint-Philippe			
	Sainte-Catherine			
	Ange-Gardien			
	Marieville			
Rouville	Richelieu			
	Rougemont			
	Saint-Césaire			
	Saint-Mathias-sur-Richelieu			
	Saint-Paul-d'Abbotsford			
Sainte-Angèle-de-Monnoir				

Annexe 4 : Liste des municipalités régionales de comté (MRC) et des municipalités de la Montérégie possédant un plan de conservation, un plan de développement durable ou une politique de conservation des milieux naturels (suite).

MRC	Municipalités	Conservation des milieux naturels		
		Plan de conservation	Plan de développement durable	Politique
Vaudreuil-Soulanges	Coteau-du-Lac			
	Hudson	✓		
	L'Île-Cadieux			
	L'Île-Perrot			
	Les Cèdres			
	Les Coteaux			
	Notre-Dame-de-l'Île-Perrot			
	Pincourt			
	Pointe-des-Cascades			
	Pointe-Fortune			
	Rigaud			
	Rivière-Beaudette			
	Saint-Clet			
	Saint-Lazare	✓		
	Saint-Polycarpe			
	Saint-Télesphore			
	Saint-Zotique			
	Sainte-Justine-de-Newton			
Sainte-Marthe				
Terrasse-Vaudreuil				
Très-Saint-Rédempteur				
Vaudreuil-Dorion				
Vaudreuil-sur-le-Lac				